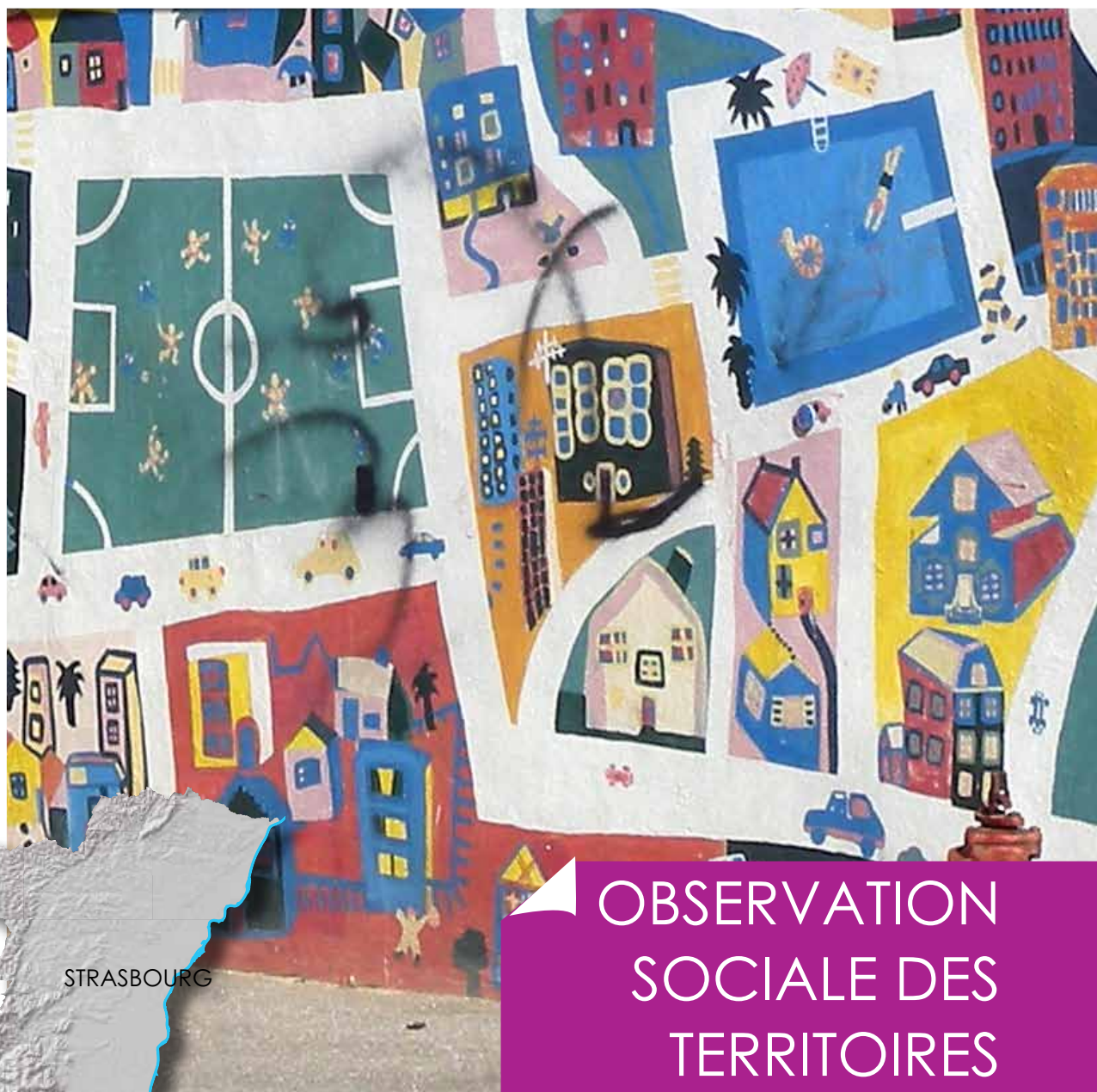




OBSERVATION SOCIALE DES TERRITOIRES ALSACIENS

VOLUME 1 : Analyse des spécialisations territoriales et cohésion sociale en Alsace

Décembre 2010

Programme partenarial

Ont participé à cette étude : Fanny CHAILLOUX (ADEUS), Sébastien DASSONVILLE (AURM), Vincent FLICKINGER (ADEUS), Claire-Marie SCHNITZLER (AURM), Didier TAVERNE (AURM), Janvier 2011 © ADEUS et AURM

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
9 rue Brûlée - CS 80047 - 67002 STRASBOURG Cedex

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM)
33 Grand'rue 68100 MULHOUSE

PREAMBULE

Le SGARE, avec l'appui de la DRJSCS, a souhaité disposer à l'échelle régionale, d'une observation sociale territoriale.

En 2009, le Préfet de la Région Alsace a missionné les deux agences d'urbanisme alsaciennes (l'ADEUS à Strasbourg et l'AURM à Mulhouse) pour qu'elles réalisent un travail de synthèse régionale portant sur les phénomènes de ségrégation et leur spatialisation et sur les dynamiques socio-économiques à l'oeuvre.

Au niveau régional, l'objectif est de repérer les dynamiques structurantes du territoire qui conduisent, selon les indicateurs mobilisés, ici à une métropolisation accrue, là à une partition socio-spatiale forte.

Au niveau infra-communal, il s'agit notamment de positionner les ZUS dans les dynamiques de leurs unités urbaines et intercommunalités pour analyser les différentes configurations qui peuvent y être rencontrées et qui contraignent fortement l'action publique.

L'étude s'organise en deux volets, l'un consacré à l'analyse des spécialisations territoriales, de l'échelle régionale au niveau infra-urbain, et l'autre à une présentation synthétique des 19 ZUS de la région.

SOMMAIRE

Volume I : analyse des spécialisations territoriales en Alsace

Introduction	p.7
Traiter des quartiers comme des lieux.	p.7
Aborder les dynamiques spatiales par l'étude de la ségrégation socio-spatiale	p.8
Comment mener une étude de ségrégation spatiale	p.10

PREMIERE PARTIE : Les dynamiques socio-spatiales régionales

Catégories socio-professionnelles et précarité de l'emploi	p.13
Chômage	p.23
Formation	p.31
Démographie	p.41
Synthèse : des réalités territoriales très différenciées en Alsace	p.44

DEUXIEME PARTIE : Quelles dynamiques dans les trois principales agglomérations alsaciennes ?

La communauté urbaine de Strasbourg	p.49
La communauté d'agglomération de Colmar	p.67
Mulhouse Alsace agglomération et Wittelsheim	p.83
Synthèse : des fonctionnements territoriaux distincts et porteurs d'enjeux	p.100

TROISIEME PARTIE : La diversité des ZUS par delà leur apparente similitude

Les ZUS, des territoires hétérogènes	p.104
Des interventions variées pour des territoires hétérogènes	p.108
Les effets des politiques sur le peuplement des quartiers	p.112
Conclusion	p.113
Annexes	p.117
Table des illustrations	p.118
Liste des abréviations utilisées	p.122

Les politiques publiques de la ville reposent depuis le début des années 80 et la création du Développement Social des Quartiers sur une définition des « zones » à traiter, qui s'inscrivent dans le droit fil des Zones à Urbaniser en Priorité des années 60. Cette approche par zonage, pose deux problèmes majeurs :

- Le premier est que sont considérés des espaces orthogonalisés et non des lieux¹ ;

- le second est que l'inscription de ces lieux dans leur environnement, est peu questionnée. A défaut, ils sont perçus comme des espaces qui ne présentent que des particularités, qui sont « déviants » par rapport à la généralité. Il ne s'agit alors que d'un écart à la norme et les politiques mises en oeuvre visent au retour à la normale. Des objectifs de réduction des écarts peuvent être ainsi fixés, en faisant abstraction de la réalité des quartiers et des dynamiques spatiales dans lesquelles ils s'inscrivent.

Traiter des quartiers comme des lieux

DSQ, DSU, ZUP, ZUS, ZFU, GUP, ZRU... Ces acronymes renvoient immédiatement à une image. Une ZUP des années 60/70, construite à la va vite, pour satisfaire aux besoins en logements nés du « baby boom » et de l'arrivée de main d'œuvre immigrée, de l'intérieur ou de l'étranger. Cette image présente l'avantage de faire sens immédiatement et de participer au processus de légitimation des politiques publiques. Ces sigles identifient des espaces et créent un semblant d'homogénéité. Toutes les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) se ressemblent et l'approche statistique qui préside au zonage objective cette homogénéité apparente. Toutes les ZUS comprennent une part importante de la population au chômage, toutes ont un taux de personnes étrangères élevé, un grand nombre de familles monoparentales etc.

L'enquête Génération 98 du CEREQ confirme ce que de nombreux travaux ont déjà établi : les populations résidant en ZUS ont un profil sociodémographique très différent de celui des autres jeunes urbains. Ils sont plus souvent issus d'un milieu populaire, d'une famille immigrée et d'un environnement familial plus éloigné de l'emploi. En lien avec ces origines, ces jeunes ont réalisé des études moins poussées : 25% n'ont aucun diplôme contre 12% pour les autres jeunes urbains et seulement 28% possèdent un diplôme du supérieur (contre 48% pour les autres). Les jeunes des quartiers défavorisés sont donc socialement moins armés pour affronter les grandes étapes du passage à l'âge adulte, telle que l'émancipation familiale et l'intégration professionnelle.

Cette apparente homogénéité est trompeuse et peut conduire à des contresens. Elle peut amener à penser que le public est unique, de même que le type d'espace à considérer, ou encore qu'une mesure ayant ici produit des effets positifs, peut être inconditionnellement reproduite ailleurs. A l'aide d'exemples pris dans les 19 ZUS alsaciennes, il est possible de montrer que des situations fort différentes peuvent exister, qui appellent des réponses adaptées.

Pour analyser les situations locales, des facteurs, de nature multiple, entrent en jeu. Trois dimensions au moins méritent d'être considérées : écologiques, techniques, symboliques.

- **Ecologique** : Ces lieux et banlieux ont bien sûr un espace pour substrat, renvoient à une réalité matérielle : telle superficie, telle hauteur, tant de logements ou d'espaces verts ou publics qui occupent cet espace... Mais ces données n'informent en rien sur la façon d'habiter ce lieu, sur les relations qui s'y nouent. Pour un étranger, venir s'installer dans un quartier fortement investi par des compatriotes est le plus souvent une obligation économique. Mais ce n'est pas que cela. Venir dans ce quartier lui garantit de s'intégrer dans un groupe qui constitue donc pour lui une ressource. Cela génère des effets de communauté.

Les sociologues de « l'école de Chicago » se sont, dès les années 20, emparés de cette question. Analysant les villes américaines, ils ont montré que le développement urbain se faisait en cercles concentriques correspondant à des vagues d'expansion urbaine. Au centre : les affaires, dans un deuxième cercle, des activités plus manufacturières s'installent, dans un troisième, les logements ouvriers puis l'habitat des classes moyennes, puis les villas et pavillons. Au fur et à mesure que certaines personnes connaissent une ascension économique et sociale qui leur permet de quitter les zones d'habitat ouvrier, elles sont remplacées par de nouveaux arrivants qui n'ont d'autre choix que de résider dans des espaces à « bon marché », où ils peuvent éventuellement former « communauté ».

Cela conduit à interroger la pertinence des objectifs de rattrapage réaffirmés dans la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Dans l'idéal, l'intervention publique doit ramener la situation à la normale. Dans les faits, tout se passe comme si les dispositifs devaient s'inscrire dans la durée. Les populations de ces quartiers se renouvelant sous l'effet de la spécialisation territoriale, les problématiques se renouvellent, ce qui rend en grande partie illusoire la fin de la Politique de la Ville. Elle peut évoluer dans son contenu, concerner des territoires différents, mais il sera difficile d'y renoncer tant les difficultés socio-économiques s'actualisent en permanence dans les ZUS.

- **Technique** : Le bâti, par exemple, contraint fortement les opérations de renouvellement urbain. A Nîmes, dans le cadre des grands projets de ville (quartiers Valdegour / Pissevin), il était question de favoriser la création d'entreprises en rez-de-chaussée des immeubles. Le premier problème rencontré fut l'organisation de l'espace, conforme aux principes de la charte d'Athènes. La circulation automobile se fait grâce à des passerelles, qui constituent des obstacles rédhibitoires pour les camions. Vint ensui-

¹ Sur la notion de lieu et les trois dimensions de l'analyse territoriale, nous renvoyons aux travaux d'Augustin Berque, 2001, *Ecumène*, introduction à l'étude des milieux humains, Ed Belin.

te le fait que les murs intérieurs de ces immeubles étaient porteurs et qu'il était impossible de créer des espaces voués à l'activité économique suffisamment grands. A cinquante kilomètres de là, les grands ensembles sont apparemment les mêmes, ils ont été construits à la même époque, à la différence près qu'il n'y a pas de passerelles mais des cheminements piétons séparés des espaces automobiles et que cette fois ce sont les murs extérieurs qui sont porteurs, ce qui autorise de nouveaux usages. La technique, constructive dans cet exemple, contraint les usages.

Dans un cas, l'espace peut s'ouvrir aux activités économiques, des petits restaurants et salons de thé peuvent être créés et offrir de nouveaux espaces de convivialité ; dans l'autre, la frontière entre lieu de vie et lieu d'emploi reste intacte.

Ces aspects techniques sont présents dans les ZUS alsaciennes. La forme urbaine constitue souvent une contrainte forte. De même, la taille des logements influe sur le peuplement des quartiers. La question de la propriété foncière n'est pas neutre non plus puisqu'elle joue directement sur la maîtrise foncière et les capacités de financement des opérations de rénovation urbaine. En d'autres termes, bien des aspects techniques contraignent les interventions publiques dans ces territoires et les rendent nécessairement multiformes. Des effets différents peuvent donc en être attendus.

- **Symbolique** : Au-delà de l'apparente homogénéité de la population, mesurée et objectivée par les statistiques, les peuplements et leurs histoires sont différents. Dans de nombreuses villes, les quartiers ont été édifiés dans les années 60/70, pour faire face à l'arrivée d'une population ouvrière nécessaire au développement de l'industrie. Dans la plupart des cas, ces nouveaux quartiers ont été construits en périphérie de ville. L'articulation de ces quartiers et du centre ville ne se réduit pas à une question de moyen de locomotion. C'est la place -symbolique- assignée aux personnes dans l'espace

urbain qui est en cause. La rivalité inter-quartiers s'en alimente. A Mulhouse, les habitants de la ZUS de Bourtwiller, insérée dans le tissu urbain, peuvent ainsi stigmatiser ceux des Coteaux, qui habitent la ZUP². Vivre en ZUP ou en ZUS renvoie symboliquement à une place dans la hiérarchie socio-économique, comme en témoignent les cas fréquents de discrimination spatiale à l'embauche.

Cet exemple illustre également le fait que les ZUS peuvent prendre deux formes très différentes. D'une part, il peut s'agir de grands ensembles en périphérie, excentrés. C'est ce qui prévaut à Strasbourg. D'autre part, ce sont des quartiers intégrés au grand centre ville, dans le cas de Mulhouse.

Les problématiques qui président aux opérations de renouvellement urbain diffèrent alors. Dans un cas, l'intervention vise des territoires que le public s'accorde à reconnaître comme « pathogènes », ce qui rend légitime une action forte des pouvoirs publics, facilitée par le fait qu'ils disposent généralement de la maîtrise foncière. Dans l'autre cas, la problématique est plutôt celle de la « reconquête » des centres villes, qui peut se heurter à l'inertie des propriétaires privés et au caractère patrimonial du bâti.

Aborder les dynamiques spatiales par l'étude de la ségrégation socio-spatiale.

Les difficultés rencontrées par les habitants des zones défavorisées sont bien analysées et depuis longtemps. Il est par contre plus compliqué de rendre compte des aspects cumulatifs des problèmes urbains, de leur diversité et de comprendre les dynamiques à l'œuvre dans le tissu urbain qui conduisent à des formes diverses d'organisation urbaine et de ségrégation. Pour le dire autrement, s'il existe des lieux de concentration des difficultés, c'est aussi qu'existent des lieux qui concentrent les publics les plus aisés, les plus qualifiés, les plus diplômés... L'hypothèse faite ici est que les lieux défavorisés ne

peuvent être analysés sans considérer en même temps les lieux favorisés. Cela suppose une étude d'ensemble du tissu urbain pour rendre compte de l'inscription des quartiers sensibles dans la ville et l'agglomération. Ces agglomérations n'étant pas en apesanteur sociale, elles doivent à leur tour être situées dans des dynamiques régionales.

Pour ce faire, une méthode bien connue des économistes est utilisée.

Les économistes se sont en effet de longue date engagés dans l'analyse économique de la ville. Ainsi, Kain³, en 1968, a mis en relation les phénomènes de ségrégation et d'accès à l'emploi pour les populations concernées. L'apport de Kain est de montrer que la ségrégation résidentielle, qui opère notamment par le prix (loyer, lui-même fonction de la rareté et de l'accessibilité), provoque un « spatial mismatch ». Ce qui peut être traduit par un mauvais appariement spatial ou encore par une déconnexion entre lieux de résidence et lieux de travail. De fait, certaines catégories de public ne peuvent résider dans des lieux qui, parce qu'ils concentrent les emplois, font l'objet d'une forte demande qui provoque une hausse des loyers.

L'exemple typique pourrait être celui de Paris où la population est toujours repoussée plus loin du centre, faute de pouvoir accéder au marché du foncier ou de l'immobilier. Les travailleurs sont donc contraints d'habiter toujours plus loin de leurs lieux d'emploi. Pour les chômeurs et les salariés à bas revenus, se pose alors la question du coût des déplacements nécessaires à l'accès à l'emploi, ce qu'il est convenu d'appeler la « double peine ». Cela vaut d'autant plus que les travailleurs sont peu qualifiés et ne peuvent prétendre à de hauts salaires.

Kain avait donc proposé que soit expérimentée une politique de déségrégation, qui consistait à subventionner des chômeurs Noirs et à leur trouver un logement proche

2 Taverne D, Lang T et Dassonville S, «L'opération de relogement des 420, le point de vue des ménages relogés», AURM, 2010.

3 Kain J, «Segregation, Negro Employment and Metropolitan Decentralization, The Quarterly Journal of Economics, LXXXII, May 1968.

des lieux d'emploi. Le résultat de cette expérimentation fut clair : rapprochées des lieux d'emploi, les personnes relogées trouvaient nettement plus facilement un travail.

La publication de ces résultats a provoqué un débat important, au cours duquel les sociologues notamment ont fait valoir que d'autres facteurs que le coût en transport jouaient sur l'accès à l'emploi. Il s'agit par exemple de facteurs « culturels ». Si les Noirs ne trouvaient pas de travail ce n'était pas tant dû à l'éloignement des lieux d'emploi qu'au fait qu'ils vivaient entre eux, au sein d'une communauté. Ils n'avaient donc pas d'information sur le marché du travail et ses opportunités. Les rapprocher des lieux de travail baissait certes les coûts de déplacement mais plus encore accroissait la mixité sociale. Les Noirs vivant avec des Blancs voyaient donc leur information disponible sur les opportunités d'emploi croître. Leur structure des chances était plus ouverte parce que leur capital social ou leurs réseaux sociaux l'était.

En France, jusqu'à ces dernières années, les études de ségrégation urbaine n'ont connu que peu de succès. Trois explications -au moins- peuvent être trouvées à cela.

D'une part, le contexte « racial » n'est pas comparable à celui des Etats-Unis. Dans les années 1960, la question centrale y était de déségréguer car de réels « ghettos » étaient apparus. Les Noirs par ailleurs revendiquaient pour leurs droits civiques et quelquefois de façon virulente. En France, il n'y a jamais eu de politique « d'apartheid », telle que Noirs et Blancs eussent des espaces réservés. Les minorités « ethniques » n'ont pas d'existence statistique et n'existent sur la scène publique que depuis peu. Le Conseil Français du Culte Musulman n'a été officialisé que le 3 mai 2003 et le Conseil Représentatif des Associations Noires n'a été fondé que le 26 novembre 2005.

D'autre part, de l'après guerre aux années 1960 et 70 où se conjuguait retour des français d'Algérie

et forte croissance économique et démographique, la priorité est donnée à l'accès au logement. La question de l'accès à l'emploi se pose peu en France à cette époque.

Enfin, les formes urbaines diffèrent. La France des années 1960/70 ne connaissait pas encore l'étalement urbain qui conduisait les villes américaines à devenir de vastes « suburbs » ou banlieues périphériques. Ces études ont donc pu paraître peu adaptées à la situation française.

Elles font retour depuis peu⁴ pour deux raisons essentielles. D'une part, l'étalement urbain est de plus en plus marqué. Or, les études américaines tendaient à montrer qu'un lien existait entre étalement ou densité urbaine et ségrégation, les villes les moins denses étant apparemment les plus ségréguées. Favoriser la densité urbaine, qui est devenu un impératif de développement durable, devrait donc aller de pair avec une plus grande proximité des divers groupes sociaux. D'autre part, des « communautés » se sont progressivement formées. Certains quartiers déqualifiés, dits de relégation sociale, témoignent de diverses formes de discrimination. La mixité sociale est donc devenue un impératif politique qui demande que soit dressé l'état des lieux des modes de composition socio-économique du tissu urbain.

Prendre la mesure des spécialisations socio-économiques

Faire l'hypothèse que les villes sont des territoires ségrégués signifie qu'existe une « tendance à l'organisation de l'espace en zones à forte homogénéité sociale interne et à fortes disparités sociales entre elles, cette disparité étant comprise non seulement en termes de différence, mais de hiérarchie⁵ ».

4 Voir par exemple les travaux Gibillon L et Selod H, 2005, Accès à l'emploi, ségrégation résidentielle et chômage : le cas de l'île de France, Ministère de la recherche/CNRS, programme « Développement Urbain Durable ». Plus récemment, la RERU a consacré un numéro entier à la question. Revue d'Economie Régionale et Urbaine, « Ségrégation Urbaine et accès à l'emploi », n° 1, 2010.

5 Castells M, 1972, La question urbaine, Ed Maspero

Etudier la ville sous l'angle de la ségrégation vise alors à comprendre comment l'espace s'organise, à repérer les processus qui assignent des espaces à des « catégories » de population, défavorisées comme favorisées. Repérer les dynamiques urbaines à différentes échelles, depuis la Région jusqu'à l'échelle intra-communale, évite la focalisation sur un quartier et un type de public, alors que la concentration des personnes en difficultés en un lieu ne peut s'entendre qu'en référence aux efforts déployés par d'autres groupes pour se prémunir et organiser un entre soi. Cette démarche peut en outre permettre d'avoir une démarche d'anticipation, en repérant, au-delà de ceux déjà connus et intégrés dans les dispositifs de la Politique de la Ville, les territoires qui connaissent des situations socio-économiques dégradées. Cette approche peut donc aussi alimenter une réflexion sur les zonages en vigueur.

Les analyses qui suivent visent donc à mesurer la ségrégation sociale, c'est-à-dire « l'inscription spatiale des différences de conditions sociales⁶ ». D'autres indicateurs comme les nationalités ou le genre ont été laissés de côté dans la mesure où ces formes de ségrégation empruntent à d'autres causalités. « A l'échelle européenne, ce sont bien les caractéristiques socioprofessionnelles des individus et non leurs caractéristiques ethniques qui s'avèrent pertinentes pour définir une partition des populations dans l'espace⁷ ».

L'étude est organisée en trois parties. La première analyse les spécialisations socio-économiques au niveau régional. La deuxième étudie la manière dont s'organise l'espace dans les trois principales agglomérations de la région. La dernière partie est consacrée spécifiquement aux ZUS qui font en outre l'objet d'un second volume qui, pour chacune, présente les données de situation et les principales mesures dont elles font l'objet.

6 Domingo Dos Santos M, L'Horty Y, Tova E, « Ségrégation urbaine et accès à l'emploi, une introduction », RERU n°1, 2010, P. 13

7 Idem, P.7

Comment mener une analyse de ségrégation ou de spécialisation spatiale ?

Il existe plusieurs manières de procéder, selon la dimension privilégiée dans l'analyse de la ségrégation. Cinq dimensions peuvent être prises en compte¹ :

- la concentration, soit l'espace occupé par un groupe dans la ville ;
- l'agrégation spatiale qui mesure le regroupement ou l'éclatement d'un groupe dans l'espace urbain ;
- la centralisation pour rendre compte de la proximité du groupe au centre de l'aire urbaine ;
- l'exposition, qui mesure le degré de contact potentiel entre membres d'un groupe ou entre deux groupes au sein de l'espace urbain ;
- l'égalité qui mesure la représentation d'un groupe dans une unité spatiale donnée.

La dimension « égalité » a été privilégiée. La sur ou sous représentation d'un groupe dans l'espace est mesurée et, dès lors qu'il est inégalement réparti dans l'espace, il est dit ségrégué. Par exemple, si une catégorie socio-professionnelle représente 10 % de la population totale de l'aire urbaine alors, en situation d'égalité, tous les quartiers ou IRIS² de l'aire urbaine devraient comporter 10 % de personnes appartenant à cette CSP. Dans les faits, très souvent, certaines catégories de personnes sont sur-représentées dans certains endroits et sont nettement moins présentes dans d'autres.

La représentation des différents groupes a été calculée grâce à des indices de spécialisation résidentielle, dont l'élaboration repose sur le rapport entre la proportion du groupe dans l'unité spatiale donnée et la proportion du même groupe à une échelle supérieure. Par exemple, pour savoir si les cadres sont sur ou sous-représentés dans tel IRIS, le calcul est le suivant : % de cadres dans l'IRIS / % de cadres dans la ville.

Si l'indice de spécialisation « Cadres » est supérieur à 1, cela signifie que l'IRIS est spécialisé dans les cadres. S'il est égal à 1 cela signifie que la concentration du groupe dans l'IRIS est identique à celui de la ville. Inférieur à 1, cela revient à dire que le groupe est sous représenté dans l'espace considéré par rapport à l'ensemble de la ville. Tous les espaces peuvent être représentés cartographiquement suivant leur spécialisation dans telle ou telle « catégorie » sociale.

Pour effectuer ces calculs, les données du recensement rénové de la population de 2006 ont été mobilisées. S'agissant d'un sondage, les seuils de représentativité peuvent ne pas être atteints au niveau infra-communal. Cela oblige, le cas échéant, à regrouper des IRIS et à perdre en précision.

Quatre grandes familles d'indicateurs ont été retenues pour l'analyse régionale :

- composition de la population en termes de CSP
- chômage au sens du recensement
- niveau de formation initiale des personnes de 15 ans et plus sorties du système scolaire
- structure familiale : familles monoparentales et grandes familles de quatre enfants et plus.

Pour l'analyse au niveau des agglomérations, les indicateurs suivants ont été ajoutés :

- les revenus fiscaux médians annuels
- le montant du premier décile par unité de consommation
- la part des allocataires dont le revenu dépend à 100% des prestations sociales
- La part des allocataires de la CMU-C

En complément de cette approche statistique, les principaux acteurs institutionnels en charge des ZUS ont été interrogés pour affiner l'analyse des spécificités de ces quartiers, des problèmes et solutions perçus.

¹ Pour une vision d'ensemble des méthodes utilisées : Philippe Apparicio, « Les indices de ségrégation résidentielle : un outil intégré dans un système d'information géographique », cybergeo.eu/index12063.html.

² IRIS : Ilôts Regroupés pour l'Information Statistique

PREMIERE PARTIE :

Les dynamiques socio-spatiales régionales

Les catégories socio-professionnelles

Salariés titulaires d'un CDI ou travaillant dans la fonction publique

Le premier indicateur est relatif aux catégories socio-professionnelles. Pour obtenir une présentation tranchée du territoire, les extrêmes ont été retenus. D'un côté, les chefs d'entreprises, commerçants, artisans et cadres et professions intellectuelles supérieures ; de l'autre, les ouvriers.

Le but en est de voir si ces deux catégories de population ont tendance à coexister ou si chacune privilégie des lieux de résidence spécifiques.

En complément, les données relatives à la qualité de l'emploi ont été mobilisées, en localisant la population titulaire d'un CDI ou travaillant dans la fonction publique, ce qui peut constituer un témoin de la précarité de l'emploi.

Lorsque les données étaient disponibles et comparables, elles ont été cartographiées pour les années 1999 et 2006 afin d'apprécier les évolutions.

En Alsace, la part des ouvriers dans la population de plus de 15 ans est passée de 19,9% en 1999 à 18,2% en 2006. Soit une baisse de 1,7 point.

En France, la part des ouvriers tend également à se réduire. Ils représentaient 14,7% des plus de 15 ans en 1999 ; ils n'en représentent plus que 13,9% en 2006.

La réduction de la part des ouvriers dans la population alsacienne est donc plus importante que dans la population française, mais la part des ouvriers reste nettement supérieure à la moyenne nationale (4,3 points d'écart)

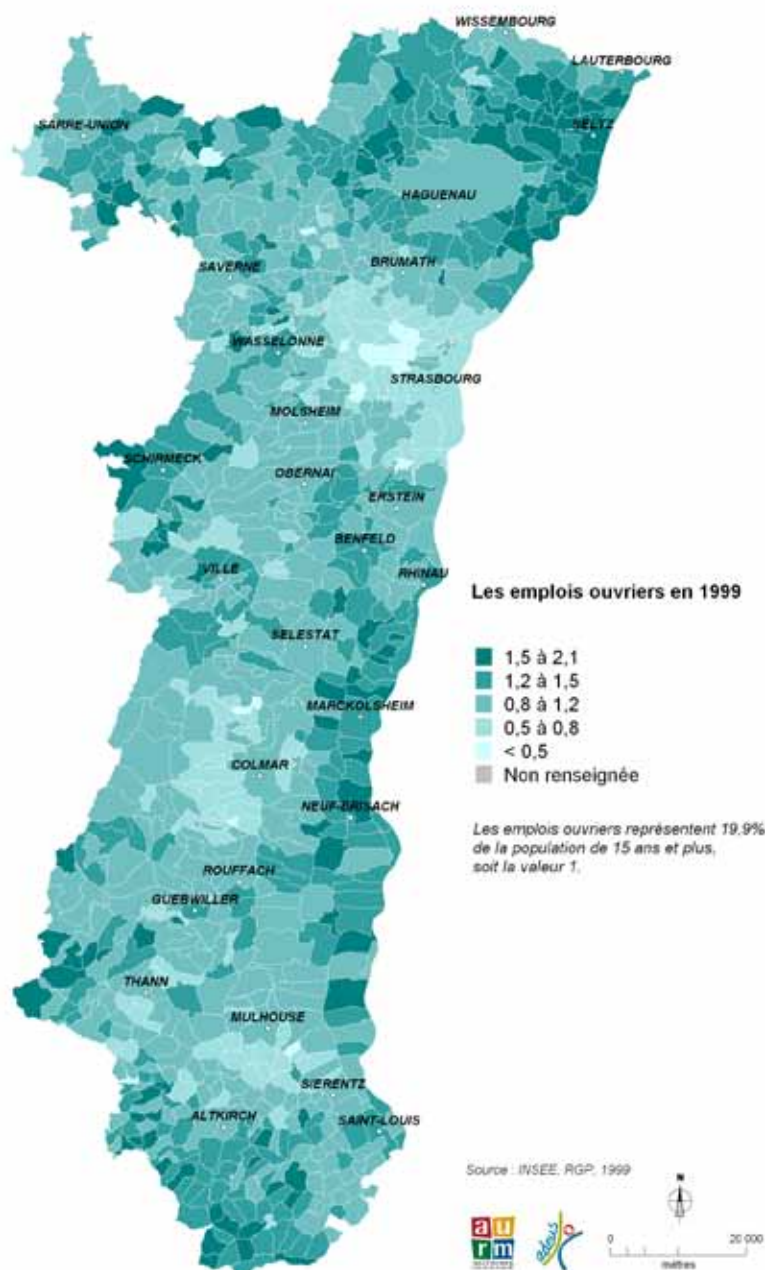
Les évolutions entre 1999 et 2006 sont très différentes d'un territoire à l'autre

Certains territoires accusent une baisse plus marquée du poids de la catégorie « ouvriers ». Cela peut être dû à de nombreuses causes comme la disparition de certaines activités et l'évolution des métiers. Les emplois les moins qualifiés se raréfient, tandis que les emplois de techniciens croissent.

Les vallées vosgiennes en sont un bon exemple. La sur-représentation des ouvriers tend à y être moins forte qu'en 1999. Ce mouvement s'explique par le déclin des activités traditionnelles (et notamment le textile) et la difficulté de réindustrialiser les hautes vallées. De ce fait, les emplois ouvriers disparaissent.

Les populations concernées peuvent également aller chercher de l'emploi dans d'autres lieux. Par exemple, dix communes des vallées de la Thur et de la Doller, fortement industrialisées, ont perdu de la population entre les recensements de 1999 et 2006.

Enfin, même à volume constant la part des ouvriers régresse, du fait de la tertiarisation de l'économie. Les actifs industriels représentent, en 2006, 21% des actifs, les activités tertiaires, 70%. Si la part des actifs industriels a baissé plus fortement en Alsace qu'en France



Carte 1 - Population de 15 ans ou plus issue de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » en Alsace en 1999

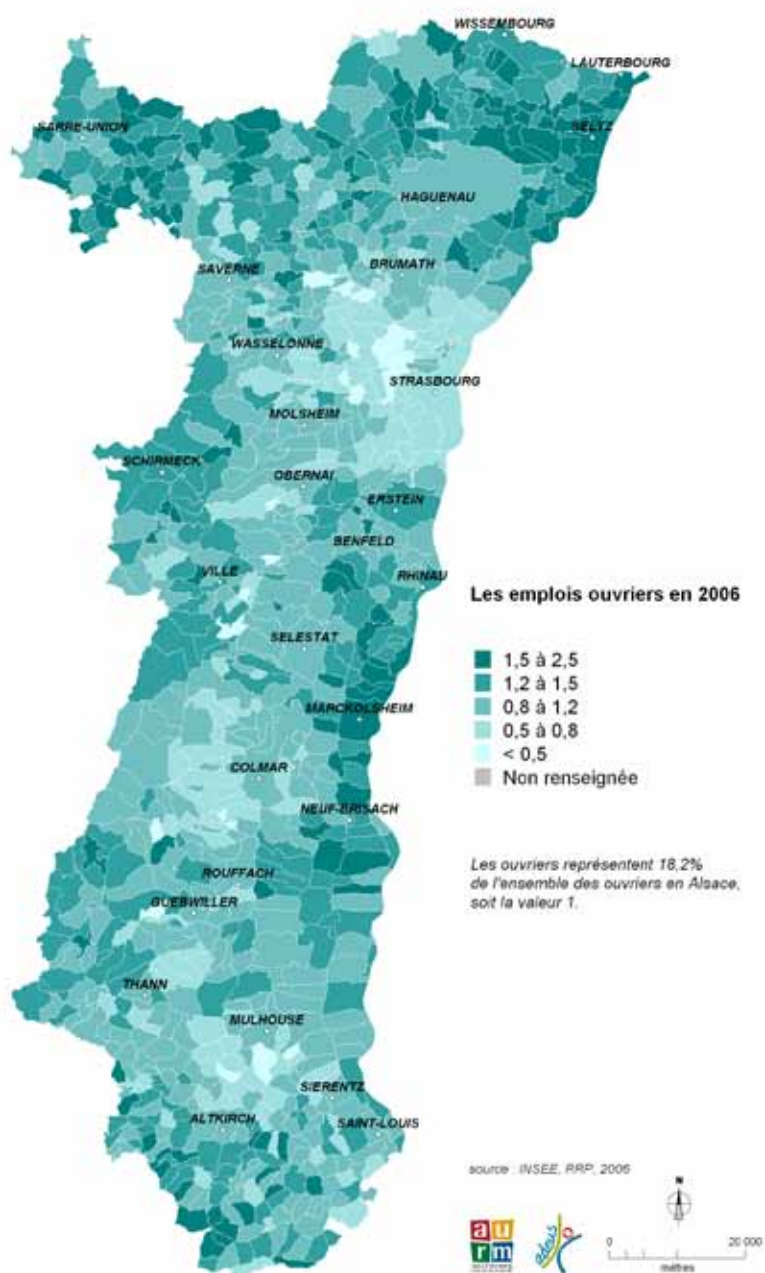
entre les deux recensements, (3,3 points contre 2,8), la part des actifs industriels reste supérieure à celle constatée en France (21,2% des actifs contre 15,4).

La représentation cartographique de l'indice de spécialisation des ouvriers indique des disparités au niveau régional.

La distorsion au sein de la région et des départements est importante. Il existe un rapport de 1 à 8 entre

Dingsheim où est enregistrée la plus faible proportion d'ouvriers (9%), et Bissert où ils représentent 69% de la population.

Néanmoins, la présence d'ouvriers est assez diffuse sur le territoire alsacien car les activités industrielles sont elles-mêmes diffuses. Dans certaines communes éloignées des grands pôles urbains, l'emploi dépend souvent d'un seul établissement industriel.



Carte 2 - Population de 15 ans ou plus issue de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » en Alsace en 2006

Les ouvriers sont sur-représentés dans le Nord de la région, le long de la bande rhénane, au Sud de la région ainsi que dans les vallées vosgiennes. Ces territoires se situent au-dessus de la moyenne régionale, qui s'établit à 18,2 % de la population salariée.

La bande rhénane connaît un développement d'activités, entre Erstein et Fessenheim, ce qui explique la sur-représentation des ouvriers,

qui voient leur poids se renforcer entre 1999 et 2006.

Au Nord d'une ligne Saverne-Brumath, incluant la région de Haguenau, de Wissembourg, de Lauterbourg ou encore de Sarre-Union, en Alsace-bossue, les ouvriers sont plutôt sur-représentés par rapport à la moyenne régionale.

Cela peut s'expliquer par la présence des zones d'activités de Hambach et Sarreguemines et par

le potentiel industriel de la zone de Haguenau ainsi que par la proximité de l'Allemagne, dont le marché du travail est porteur, compte tenu de la bonne santé économique de ce pays et de sa situation démographique qui voit un vieillissement certain de sa population.

Les communes du Sundgau connaissent une situation particulière. Le poids des ouvriers reste fort. Ces territoires sont sur la frontière avec la Franche-Comté, proches en cela des pôles d'emploi de Belfort/Montbéliard, tout en restant dans le périmètre d'attractivité de Mulhouse et de Bâle, en Suisse.

De Strasbourg au Sud de l'agglomération mulhousienne, en passant par Colmar, se dessine une « banane » dans laquelle les ouvriers sont plutôt sous représentés. Il s'agit de la plaine d'Alsace, traversée par les principales voies de communication et de territoires plus urbains qui demandent une analyse détaillée.

Les trois principaux pôles urbains de la région présentent des profils très différents

D'une part, les ouvriers sont sous-représentés à et autour de Strasbourg et cette sous-représentation tend à s'accroître depuis 1999.

D'autre part, Colmar connaît une situation à peu près stable. Globalement, à l'échelle de l'agglomération, les ouvriers n'y sont ni sur, ni sous représentés. Cette agglomération, considérée dans son ensemble, connaît donc une certaine mixité sociale. Une analyse plus détaillée montre cependant que les ouvriers sont sous-représentés à l'Ouest de l'agglomération, dans le vignoble. Ils se concentrent plutôt dans la plaine.

Quant à Mulhouse enfin, le Sud de l'agglomération connaît une sous-représentation des ouvriers, que l'on retrouve plutôt concentrés au Nord, dans les communes du Bassin Potassique. Cette coupure Nord/Sud tend à se renforcer entre les deux recensements.

Les CSP « supérieures » sont passées de 9% de la population en Alsace en 1999, à 10,3% en 2006. L'accroissement est sensiblement le même qu'au plan national (+1,4) mais, en 2006, la part des CSP supérieures en Alsace demeure inférieure à la moyenne nationale (1,2 point d'écart)

Pour analyser les cartes relatives aux catégories socioprofessionnelles « supérieures », il suffit d'inverser le propos tenu au sujet des ouvriers.

Au plan régional, la quasi-totalité des communes qui enregistrent une sur-représentation des ouvriers connaissent une sous représentation des catégories supérieures dans leur population, et inversement. **Le phénomène de ségrégation socio-spatiale est assez marqué.**

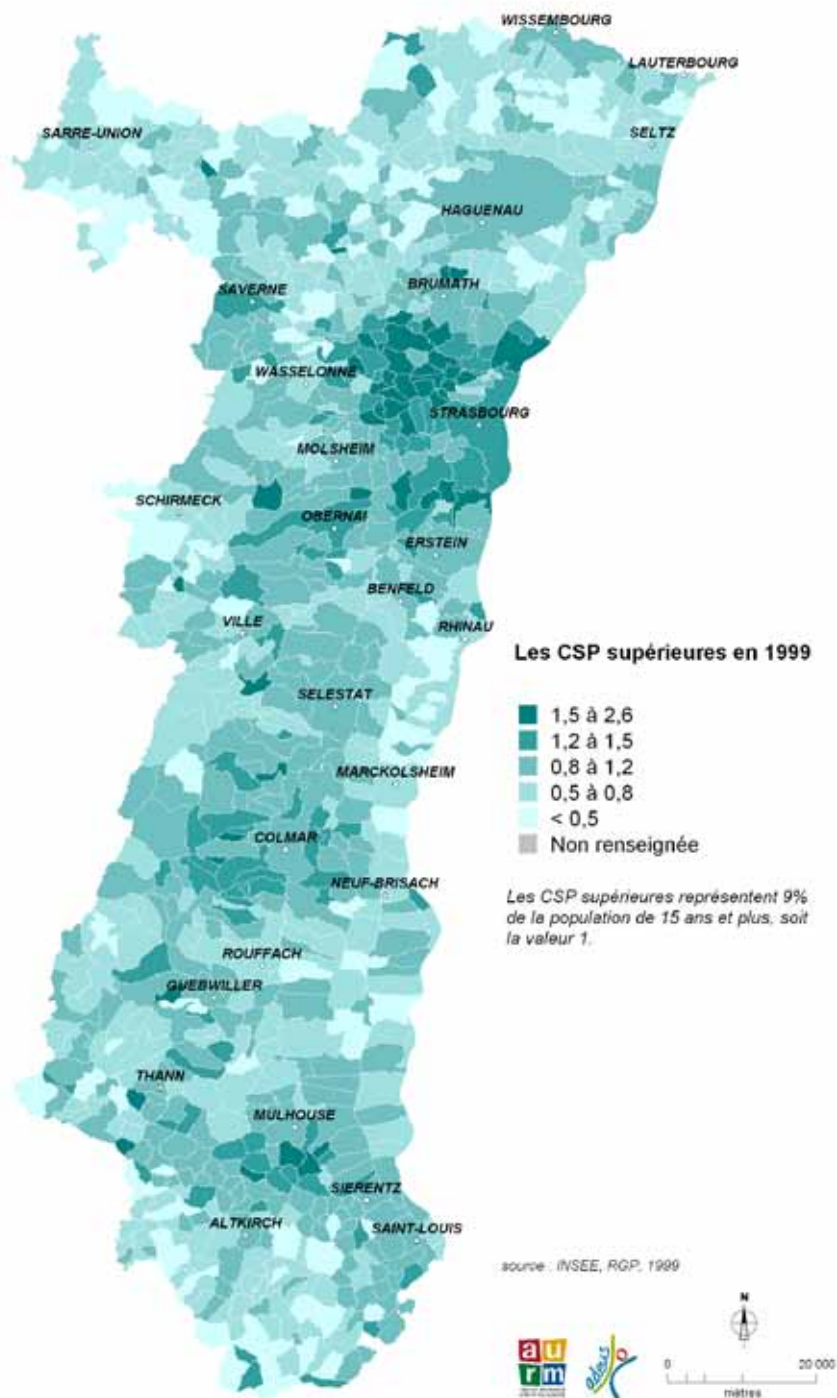
C'est une situation classique. Les analyses menées dans la région parisienne montrent que la catégorie socioprofessionnelle la plus ségréguée est celle des cadres¹ qui n'ont que 7 % de chances d'interagir avec un membre de la CSP « ouvriers ».

Les CSP « supérieures » sont di-versement représentées dans les aires urbaines de la région

La périphérie strasbourgeoise, la région d'Obernai, l'Ouest de Colmar de même que la ceinture Sud de Mulhouse présentent des proportions de catégories sociales « supérieures » plus fortes que la moyenne régionale, qui se situe à 10,3 %.

De même que pour les ouvriers, la répartition territoriale des catégories sociales « supérieures » présente une forte dispersion entre les communes, allant de l'absence

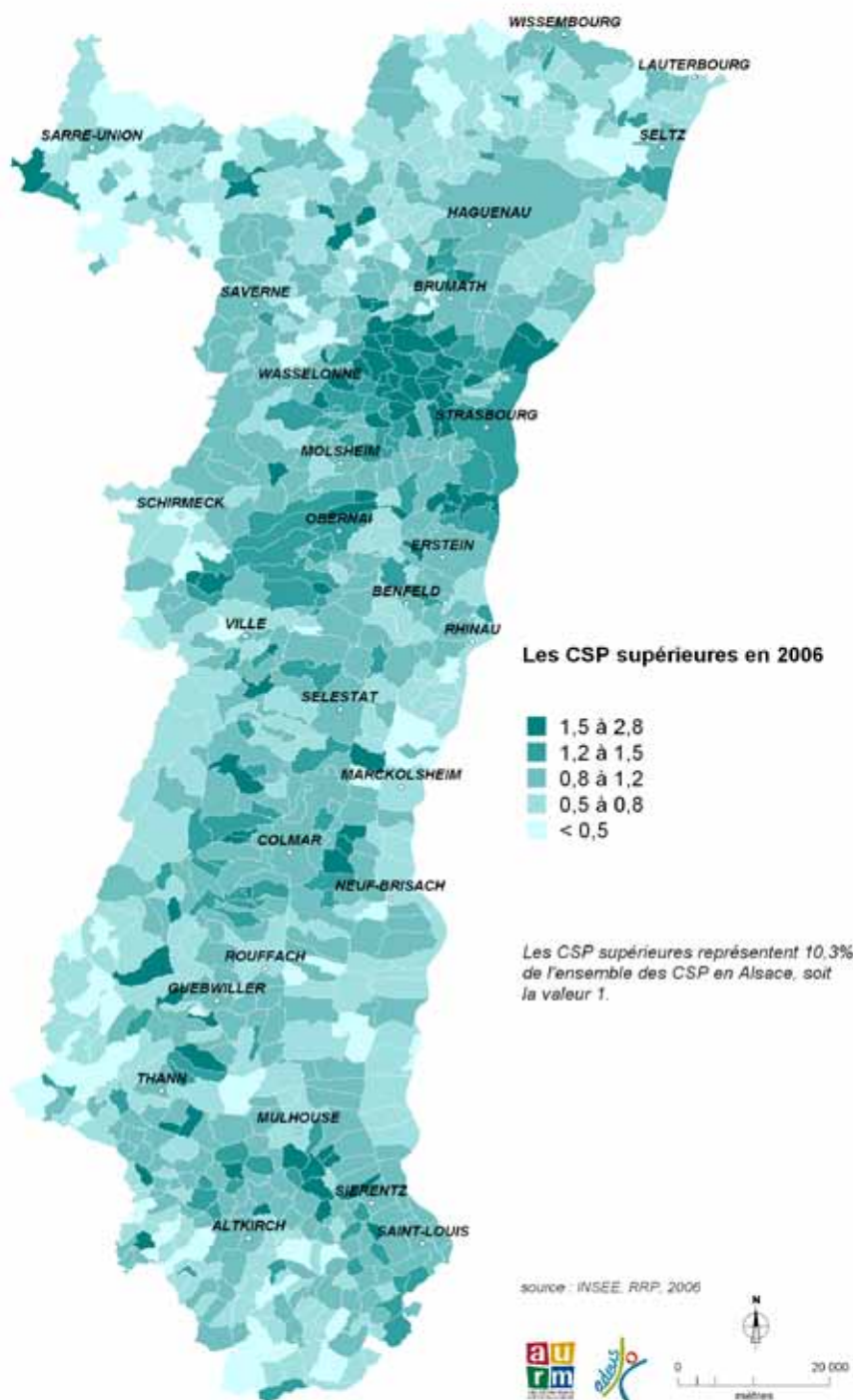
1. RERU, op cit, P. 17



Carte 3 - Population de 15 ans ou plus issue des catégories socio-professionnelles « supérieures » en Alsace en 1999

totale de cadres à Eywiller, Hinsingen, Issenheim, Maennolsheim et Rixingen dans le Bas-Rhin à 29 % à Murbach dans le Haut-Rhin.

Des profils d'agglomération très différents quant à l'accueil des catégories sociales supérieures.



Carte 4 - Population de 15 ans ou plus issue des catégories socio-professionnelles « supérieures » en Alsace en 2006

Seules quelques communes de l'agglomération de Mulhouse sont concernées par la sur-représentation des CSP « supérieures ». Elles

se situent plutôt au Sud de l'agglomération, le long de l'autoroute et en direction de la frontière Suisse. La possibilité de travailler en Suis-

se, avec un revenu supérieur et d'habiter en France, avec un coût du foncier et de l'immobilier nettement moindre explique ces localisations.

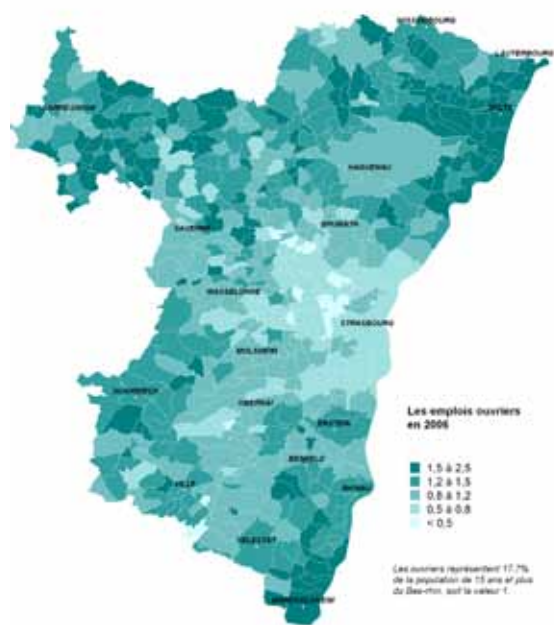
Même si quelques communes situées à l'Ouest de l'agglomération, en entrée des vallées de la Thur et de la Doller représentent un certain attrait pour ces populations « supérieures », n'apparaît pas, comme à Strasbourg, une couronne large de communes accueillant de manière privilégiée une population de « professions supérieures ».

Dans l'agglomération de Colmar, les communes du vignoble n'ont pas accueilli une part croissante de cadres entre 1999 et 2006. Le fait que la viticulture ici se porte bien et le prix du foncier expliquent sans doute que la demande se soit reportée sur d'autres communes, à l'Est de l'agglomération, dans le Ried.

Pour l'aire de Strasbourg, il est clair que de plus en plus de communes hébergent une part croissante de chefs d'entreprises et cadres. Le rayonnement de l'agglomération dépasse largement ses frontières institutionnelles.

Une « tache » importante se forme et s'étend vers l'Ouest (Wasselonne) et le Sud (Obernai). Le développement des fonctions européennes et tertiaires de l'agglomération attire nombre de cadres, lesquels ne peuvent toutefois pas tous trouver à se loger à Strasbourg ou dans la première couronne. Ils étendent donc leur territoire de recherche à la seconde couronne, voire au-delà d'autant que les moyens de transport en facilitent l'accès.

Carte 5 - Population de 15 ans ou plus issue de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » dans le Bas-Rhin en 2006



	CSP « ouvriers »
Moyenne Bas-Rhin	17,7 %
Moyenne Haut-Rhin	19,1 %
Moyenne Alsace	18,2 %
Moyenne France métropolitaine	14 %

L'analyse, menée au plan départemental, montre que le département du Bas-Rhin est moins ouvrier que ne l'est le département du Haut-Rhin qui accueille également moins de CSP supérieures.

Département du Bas-Rhin

Les indices de spécialisation montrent une forte différenciation du territoire. La moyenne départementale des ouvriers parmi la population s'élève à 17,7 % (pour 18,2 % dans la région), tandis que la part des CSP supérieures est de 11,1 % (pour 10,3 % en Alsace).

Deux « poches » de sur-représentation des catégories supérieures, ou à l'inverse de sous-représentation des ouvriers peuvent aisément être identifiées, autour de la région de Strasbourg et autour de la région d'Obernai.

Département du Haut-Rhin

La moyenne départementale des ouvriers (19,1%) est supérieure à la moyenne alsacienne et a fortiori à la moyenne nationale. A l'inverse, la part des CSP supérieures y est plus faible : 9,1% pour 10,3% en moyenne

régionale et 11,5% au plan national.

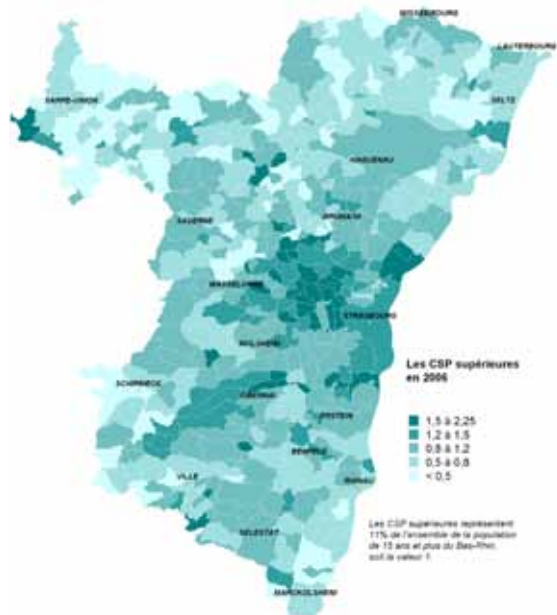
La distribution territoriale des ouvriers est relativement équilibrée : la commune la plus spécialisée, Schwoben, ne compte « que » 1,9 fois plus d'ouvriers que la moyenne départementale.

Des poches de sur-représentation apparaissent cependant : à l'Est de Rouffach, autour de Dessenheim, au Sud-Ouest de Guebwiller autour de Willer-sur-Thur ; et des grappes de communes dans le Sundgau au Sud et dans les vallées vosgiennes à l'Ouest.

La distribution des CSP supérieures est plus inégale. Ainsi la commune de Murbach compte-t-elle 3 fois plus de CSP supérieures (29%) que la moyenne départementale (9,1%).

Deux zones de sur-représentation se distinguent nettement : un chapelet de communes allant de la banlieue Sud de Mulhouse (Riedisheim, Brunstatt) au Sud-Est du département, le long de l'A35 et une « couronne » de communes autour de Colmar, à l'Ouest dans le vignoble et à l'Est dans le Ried.

Carte 6 - Population de 15 ans ou plus issue des catégories socio-professionnelles « supérieures » dans le Bas-Rhin en 2006



Carte 7 - Population de 15 ans ou plus issue de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » dans le Haut-Rhin en 2006

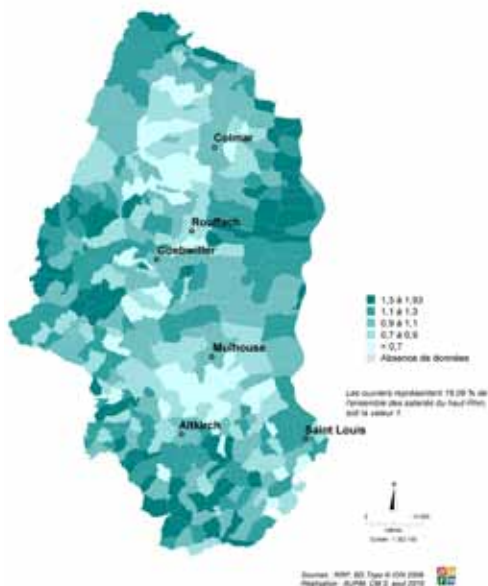


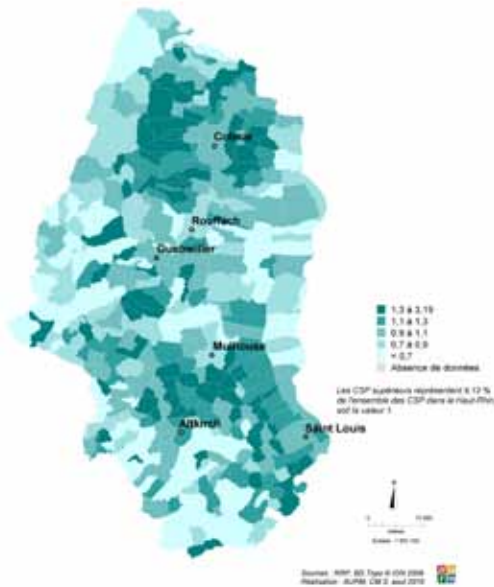
Tableau 1 - CSP ouvriers et professions supérieures dans les principales villes de la région

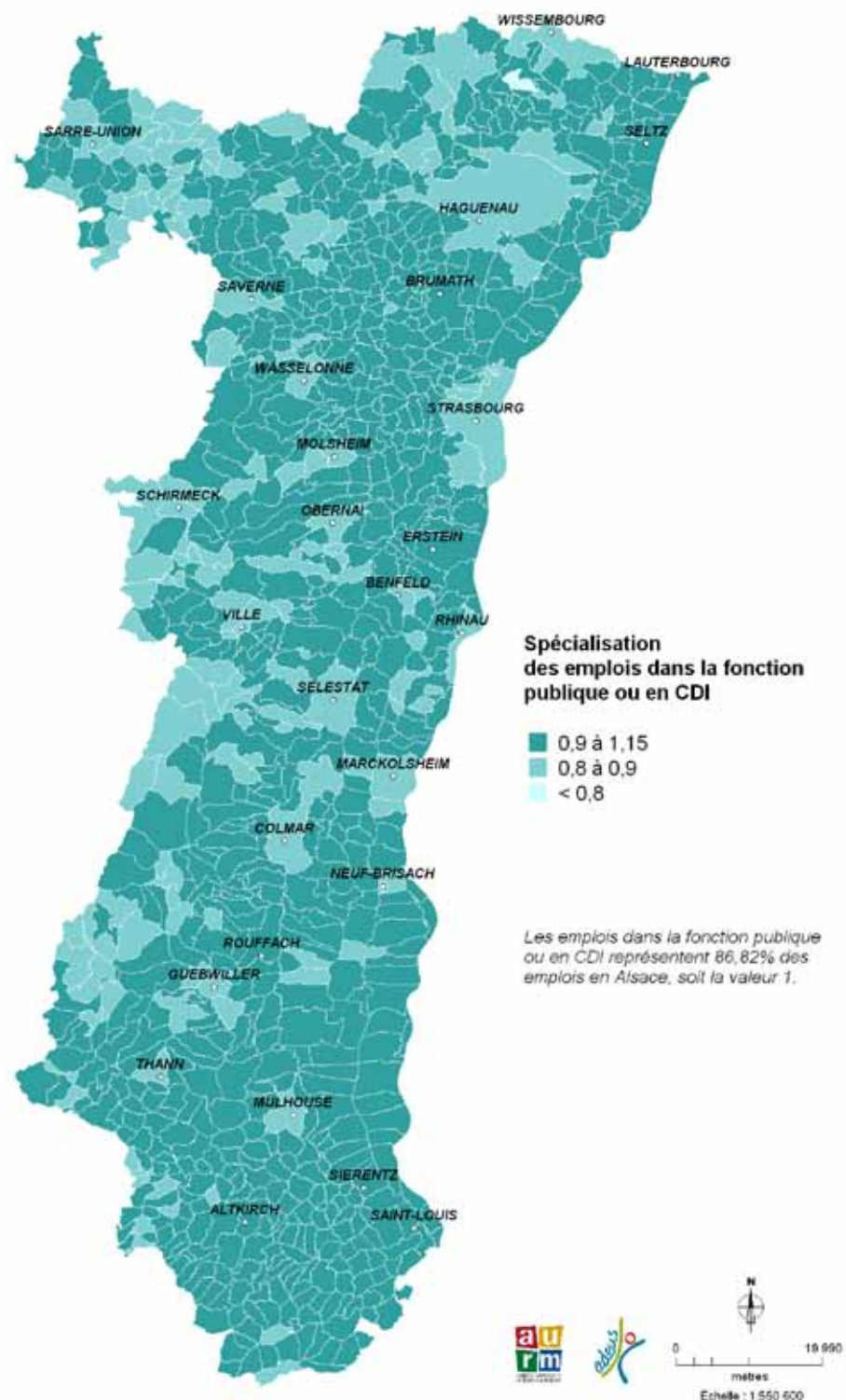
Communes	Part de la population de 15 ans ou plus classée dans la CSP "ouvriers "	Indice de spécialisation	Part de la population de 15 ans ou plus classée dans les CSP " supérieures "
Benfeld	21,5 %	1,2	10,8 %
Brumath	15,4 %	0,9	12,2 %
Erstein	21,8 %	1,2	9,1 %
Haguenau	19,6 %	1,1	10,3 %
Lauterbourg	28,4 %	1,6	6,7 %
Marckolsheim	27,4 %	1,5	7%
Molsheim	19,6 %	1,1	10,3 %
Obernai	18,4 %	1,0	12,7 %
Rhinau	23,2 %	1,3	5,9 %
Sarre-Union	20,8 %	1,1	8,6 %
Saverne	17,3 %	1,0	11,6 %
Schirmeck	22,2 %	1,2	4,9 %
Sélestat	21,5 %	1,2	10,1 %
Seltz	28,3 %	1,6	8,8 %
Strasbourg	12,5 %	0,7	13,6 %
Villé	22,8 %	1,3	8,3 %
Wasselonne	18,8 %	1,0	9,4 %
Wissembourg	22,6 %	1,2	9,2 %
Altkirch	19,2 %	1,1	10,3 %
Colmar	18,3 %	1,0	9,5 %
Mulhouse	20,6 %	1,1	8%
Sierentz	15,1 %	0,8	10,8 %
Thann	18,2 %	1	8,9 %
Moyenne Alsace	18,2 %	1	10,3%

Source : INSEE – Recensement de la population 2006

	CSP « supérieures »
Moyenne Bas-Rhin	11,1 %
Moyenne Haut-Rhin	9,1 %
Moyenne Alsace	10,3 %
Moyenne France métropolitaine	11,5 %

Carte 8 - Population de 15 ans ou plus issue des catégories socio-professionnelles « supérieures » dans le Haut-Rhin en 2006





Carte 9 - Population salariée de 15 ans ou plus titulaire d'un CDI ou travaillant dans la fonction publique en Alsace en 2006

Cet indice de spécialisation est le rapport entre les salariés en CDI ou travaillant dans la fonction publique, sur l'ensemble des salariés de 15 ans ou plus.

La quasi-totalité des communes présentent des taux d'emplois en CDI ou dans la fonction publique très proches de la moyenne régionale, qui s'élève à 86,8 %.

Au niveau régional, ce sont plutôt les centres urbains, quelle que soit leur taille, qui présentent un indice de spécialisation légèrement inférieur à la moyenne régionale, ce qui indique une précarité de l'emploi légèrement supérieure.

Ceci peut s'expliquer par deux facteurs. Tout d'abord, un plus fort indicateur de chômage (voir infra) car les villes attirent une population en recherche d'emploi, qui espère plus facilement y trouver du travail et accepte des emplois plus pré-

caires ; ensuite une part plus importante d'emplois tertiaires, plus précaires.

A l'échelle du département du Bas-Rhin, pour lequel la moyenne est équivalente à la moyenne régionale (86,2 % pour 86,8 %). Ce sont les principales communes urbaines du département qui présentent un indice de spécialisation légèrement inférieur à la moyenne.

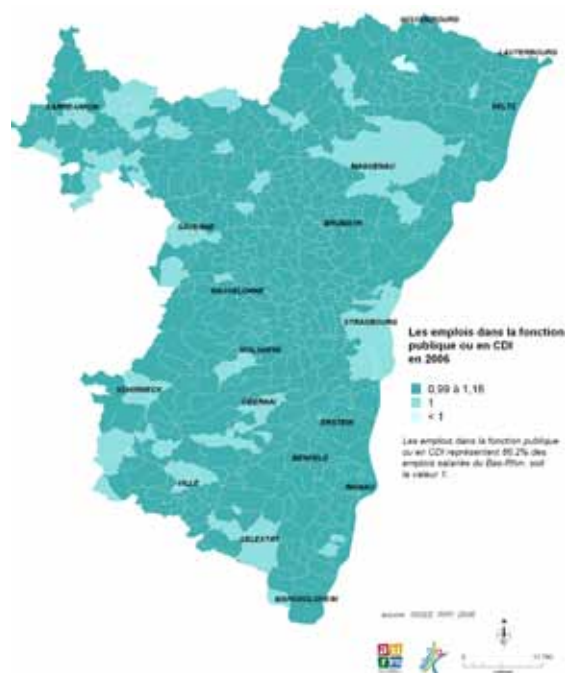
La moyenne du Haut-Rhin est légèrement supérieure à la moyenne régionale (87,7% pour 86,8%) ce qui peut s'expliquer par une part moins importante de l'intérim et des autres contrats à durée limitée (8,2% contre 9,6% dans le Bas Rhin).

Tableau 2 - Salariés de la fonction publique ou bénéficiant d'un CDI dans les principales villes de la région

Communes	Part de la population active dans la fonction publique ou en CDI	Indice de spécialisation
Benfeld	85,7 %	1
Brumath	89,8 %	1
Erstein	88 %	1
Haguenau	83,9 %	1
Lauterbourg	88,2 %	1
Marckolsheim	85,5 %	1
Molsheim	86,3 %	1
Obernai	18,4 %	1
Rhinau	82,9 %	1
Sarre-Union	81,7 %	0,9
Saverne	83,8 %	1
Schirmeck	79,7 %	0,9
Sélestat	84,7 %	1
Seltz	89,1 %	1
Strasbourg	80,3 %	0,9
Villé	86,2 %	1
Wasselonne	86,7 %	1
Wissembourg	85,6 %	1
Altkirch	87,4 %	1
Colmar	82,7 %	1
Mulhouse	82,8 %	1
Sierentz	90,9 %	1,1
Thann	85,2 %	1
Moyenne Alsace	86,8 %	1

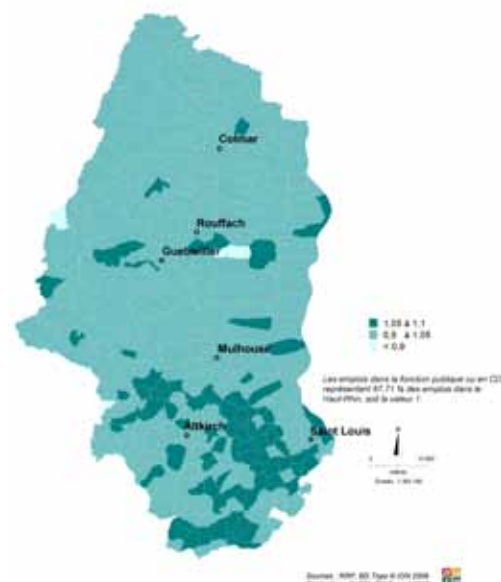
Source : INSEE – Recensement de la population 2006

Carte 10 - Population salariée de 15 ans ou plus titulaire d'un CDI ou travaillant dans la fonction publique dans le Bas-Rhin en 2006



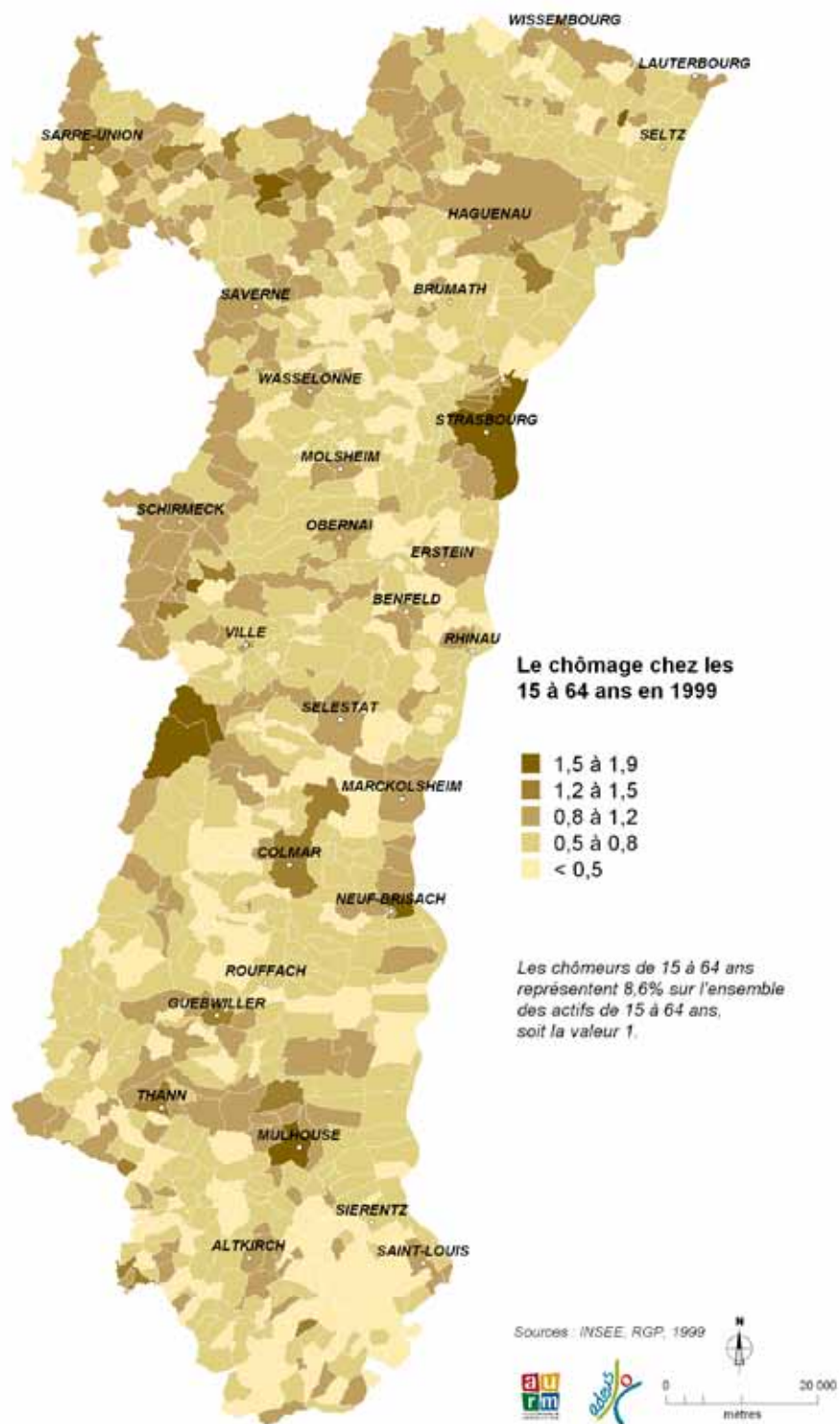
	CDI ou Fonction Publique
Moyenne Bas-Rhin	86,2 %
Moyenne Haut-Rhin	87,7 %
Moyenne Alsace	86,8 %
Moyenne France métropolitaine	85 %

Carte 11 - Population salariée de 15 ans ou plus titulaire d'un CDI ou travaillant dans la fonction publique dans le Haut-Rhin en 2006

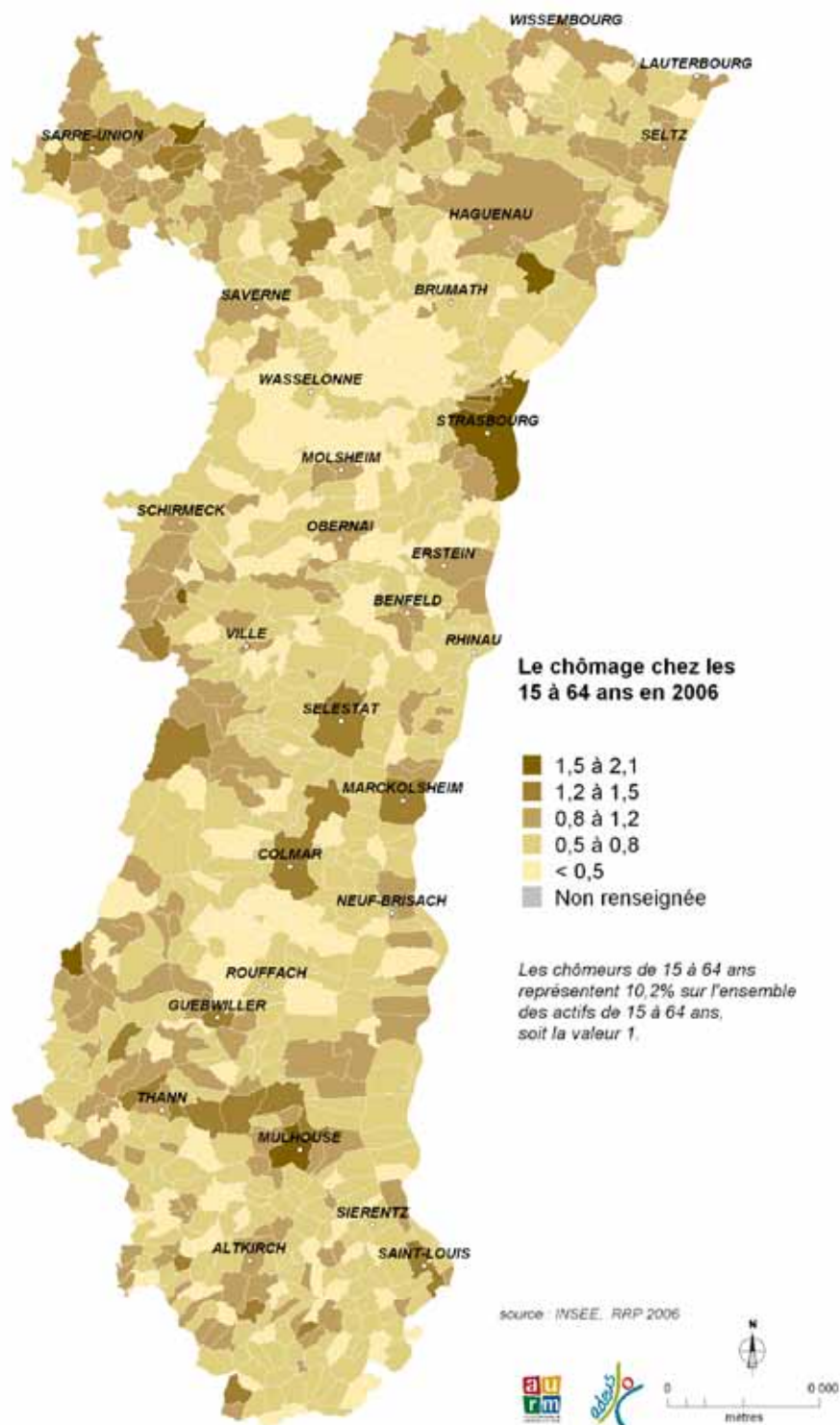


Le chômage

Ce chapitre analyse la localisation des chômeurs, en distinguant le chômage de l'ensemble de la population de plus de quinze ans du chômage des jeunes (15/24 ans). Il a pour visée de connaître les communes les plus concernées par ce phénomène et de les distinguer de celles qui sont le moins fortement touchées.



Carte 12 - Population active âgée de 15 ans à 64 ans se déclarant au chômage en Alsace en 1999



Carte 13 - Population active âgée de 15 ans à 64 ans se déclarant au chômage en Alsace en 2006

Le chômage est d'abord un problème urbain.

En 2006, comme en 1999, les villes connaissent des taux de chômage généralement plus élevés que les petites communes. Concentrant l'emploi, elles concentrent également les demandeurs d'emploi.

Au-delà, il est permis de s'interroger¹ sur l'existence de formes spécifiques d'attractivité. Il se pourrait qu'une ville, elle-même en difficultés, soit attractive pour des publics défavorisés. Ils sont en effet quasiment assurés d'y trouver un certain nombre de services spécifiques, visant par exemple le retour ou l'accès à l'emploi, dont ils peuvent bénéficier sans avoir à en supporter l'intégralité du coût.

Les évolutions entre 1999 et 2006 sont très diverses. **Certains territoires connaissent apparemment une amélioration de leur situation, tandis que d'autres la voient se dégrader.**

Du côté des évolutions apparemment négatives, se trouvent :

- La partie Nord-Ouest de la région (Sarre-Union) où nombre de communes ayant un indice de spécialisation faible en 1999 ont, en 2006, un taux plus élevé.

- La situation se dégrade pour les territoires proches de Thann, Guebwiller (et les vallées associées), et de Mulhouse. De même dans le Sundgau, autour d'Altkirch, en direction de la Franche-Comté.

- A l'extrême Sud-Est de la région, la situation se dégrade légèrement. Les communes concernées ont toujours une part de chômeurs inférieure à la moyenne en 2006, mais la sous-représentation des chômeurs était plus marquée en 1999.

Du côté des évolutions positives, se trouvent :

- La façade Nord-Ouest (de Saverne à Villé), où une amélioration de la situation est observable. Les communes qui avaient un indice proche de la moyenne tendent maintenant à avoir un indice inférieur à la moyenne.

- Un large territoire périphérique de Strasbourg, allant pratiquement jusqu'à Haguenau au Nord, Molsheim voire Obernai au Sud, où les chômeurs sont largement sous représentés et le sont de plus en plus.

- Cette évolution positive se retrouve au Sud de Colmar, où un nombre croissant de communes voient leur part de chômeurs diminuer.

Il faut toutefois être prudent quant à l'analyse de ces données.

D'une part, les données sont celles du recensement de la population de 2006 et des évolutions sensibles se sont produites depuis. A partir de 2008 et la crise, les situations ont pu se dégrader considérablement.

D'autre part, une amélioration apparente de la situation du chômage peut correspondre à des phénomènes divers tels que le vieillissement de la population qui quitte le chômage pour la retraite, ou encore le départ des personnes au chômage qui peuvent être tentées de rejoindre des pôles urbains ou des territoires moins touchés par le chômage.

Le Haut-Rhin et le Bas-Rhin connaissent des évolutions différentes.

En 1999, Le Nord Alsace semble plus concerné par le chômage que le Sud Alsace. Dans le Haut-Rhin, hormis un triangle Guebwiller/Thann/Mulhouse, les chômeurs sont dans l'ensemble sous-représentés. Le Bas-Rhin, voit ses marges ou ses « frontières » plus concernées par le phénomène.

En 2006, Le chômage s'est diffusé dans le Haut-Rhin alors que, dans le Bas-Rhin, se dessine un large

territoire autour de Strasbourg où les personnes au chômage sont sous-représentées.

Ces constats sont de nature à alimenter la question de l'avenir des territoires industriels. La dynamique strasbourgeoise peut sans doute « percoler », diffuser ses effets largement. Toutefois, le moteur de cette dynamique pourrait être étranger au caractère industriel du Nord du département.

Dans le Haut-Rhin, Mulhouse ne semble pas en mesure d'insuffler une dynamique forte. L'économie y est entrée en crise à compter de l'an 2000. Il pourrait s'agir de la fin du modèle industriel traditionnel. La ville de Colmar reste une ville moyenne qui ne rayonne pas sur une large partie du département.

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui se déclarait « chômeur », indépendamment d'une éventuelle inscription auprès de Pôle Emploi, sauf si elle déclarait explicitement ne pas rechercher de travail.

La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau International du Travail (BIT) et du Pôle Emploi.

Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT.

¹ Comme le font Calavrezo O et Sari F, « Caractéristiques communales et retour à l'emploi », RERU, op cit, P. 111

Carte 14 - Population active âgée de 15 ans à 64 ans se déclarant au chômage dans le Bas-Rhin en 2006

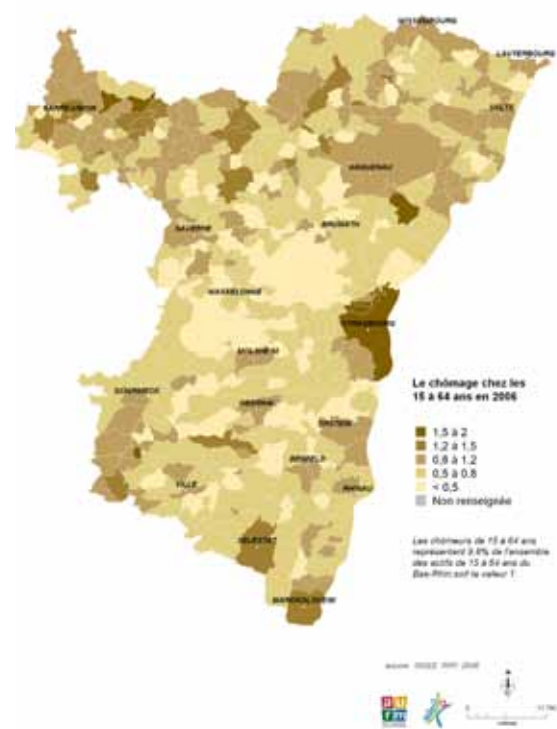
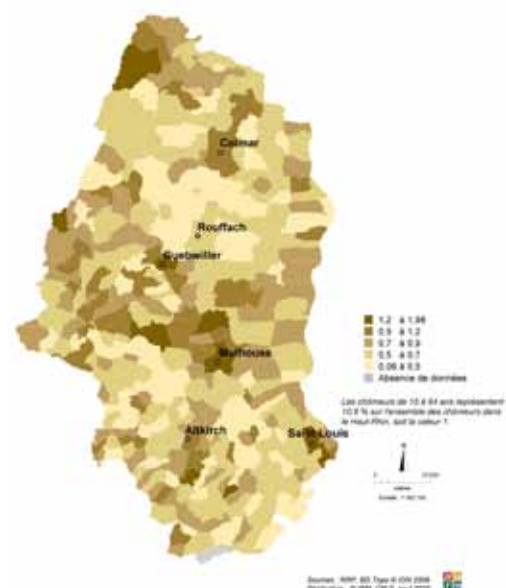


Tableau 3 - Population active âgée de 15 à 64 ans se déclarant au chômage dans les principales villes de la région

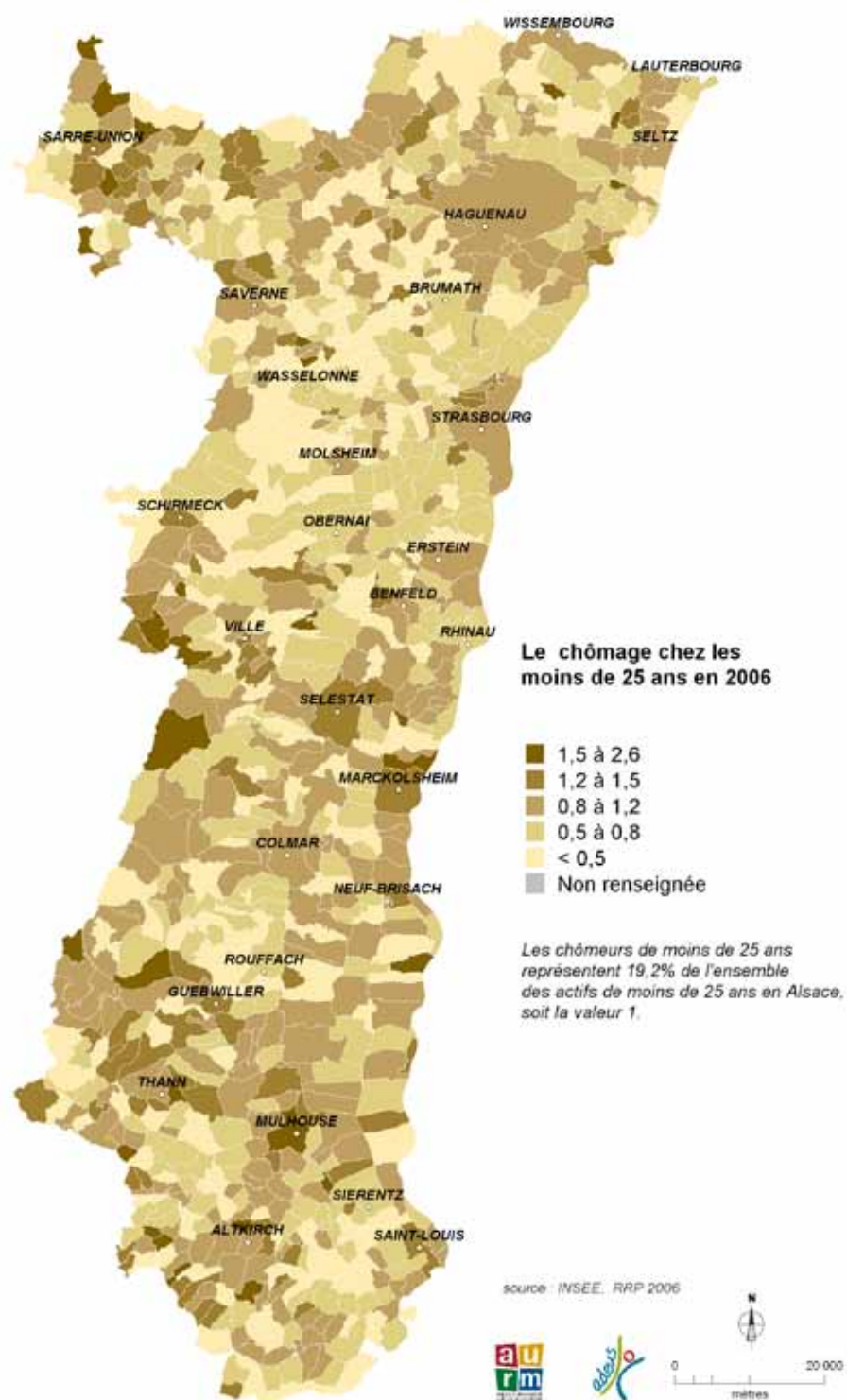
Communes	Part de la population active âgée de 15 à 64 ans se déclarant au chômage	Indice de spécialisation
Benfeld	10,4%	1
Brumath	6,3%	0,6
Erstein	8,5%	0,8
Haguenau	9,8%	1
Lauterbourg	10,1%	1
Marckolsheim	13,1%	1,3
Molsheim	9,7%	1
Obernai	8,7%	0,9
Rhinau	7,7%	0,8
Sarre-Union	12,2%	1,2
Saverne	11,6%	1,1
Schirmeck	11%	1,1
Sélestat	12,4%	1,2
Seltz	8,7%	0,9
Strasbourg	15,2%	1,5
Villé	11,4%	1,1
Wasselonne	7,8%	0,8
Wissembourg	10,2%	1
Altkirch	11,5%	1,1
Colmar	12,7%	1,2
Guebwiller	13,7%	1,3
Mulhouse	21,3%	2,1
Rouffach	6,4%	0,6
Saint-Louis	14,1%	1,4
Sierentz	6,2%	0,6
Thann	11,2%	1,1
Moyenne Alsace	10,2%	1

	Chômeurs âgés de 15 à 64 ans
Moyenne Bas-Rhin	9,8 %
Moyenne Haut-Rhin	10,8 %
Moyenne Alsace	10,2 %
Moyenne France métropolitaine	11,1 %

Carte 15 - Population active âgée de 15 ans à 64 ans se déclarant au chômage dans le Haut-Rhin en 2006



Source : INSEE – Recensement de la population 2006



Carte 16 - Population active âgée de 15 ans à 25 ans se déclarant au chômage en Alsace en 2006

Cet indice de spécialisation est le rapport entre les actifs de 15 à 25 ans se déclarant au chômage, sur l'ensemble de la population active de 15 ans à 25 ans.

Concernant le chômage des jeunes, la moyenne régionale est plus élevée que pour l'ensemble des chômeurs (19,2% contre 10,2%). Davantage de communes présentent une sur-représentation des jeunes chômeurs. Le chômage des jeunes est un phénomène moins urbain, plus diffus que le chômage de l'ensemble des actifs.

Néanmoins, les grandes tendances repérées lors de l'analyse des chômeurs de 15 à 64 ans demeurent : les grandes villes se détachent toujours. Mulhouse présente ainsi un taux de jeunes chômeurs 1,75 fois supérieur à la moyenne régionale. Les jeunes chômeurs sont également sur-représentés en Alsace Bossue, dans le

Val d'Argent, le Bassin Potassique et la région d'Altkirch. Au final, peu de communes du Haut-Rhin sont épargnées par le chômage des jeunes, tandis que dans la périphérie strasbourgeoise, la sous représentation des jeunes chômeurs est plutôt la règle.

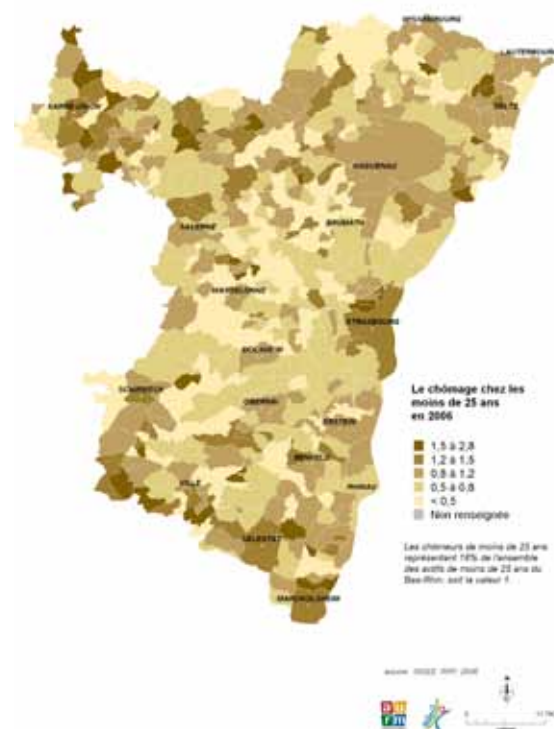
Le tissu économique, avec un faible taux de création brute d'emploi, offre peu d'opportunités d'intégration des jeunes dans le marché du travail. De plus, ces jeunes chômeurs ne sont pas toujours adaptés au marché du travail et à ses mutations, ce qui pose notamment la question de leur formation, mais aussi de la stratégie des entreprises en matière d'embauche ou de localisation des emplois.

Tableau 4 - Population active âgée de 15 à 25 ans se déclarant au chômage dans les principales villes de la région

Communes	Part de la population active âgée de 15 à 25 ans se déclarant au chômage	Indice de spécialisation
Benfeld	20,3%	1,1
Brumath	12,6%	0,7
Erstein	15,4%	0,8
Haguenau	16,3%	0,8
Lauterbourg	14,7%	0,8
Marckolsheim	24%	1,2
Molsheim	17,6%	0,9
Obernai	15%	0,8
Rhinau	14%	0,7
Sarre-Union	24%	1,2
Saverne	21,1%	1,1
Schirmeck	24,5%	1,3
Sélestat	22,9%	1,2
Seltz	18%	0,9
Strasbourg	22,2%	1,2
Villé	25,9%	1,3
Wasselonne	14,5%	0,8
Wissembourg	18,6%	1
Altkirch	21,6%	1,1
Colmar	21,7%	1,1
Guebwiller	23,6%	1,2
Mulhouse	33,7%	1,8
Rouffach	12,4%	0,6
Saint-Louis	24,5%	1,3
Sierentz	11,4%	0,6
Thann	21,3%	1,1
Moyenne Alsace	19,2%	1

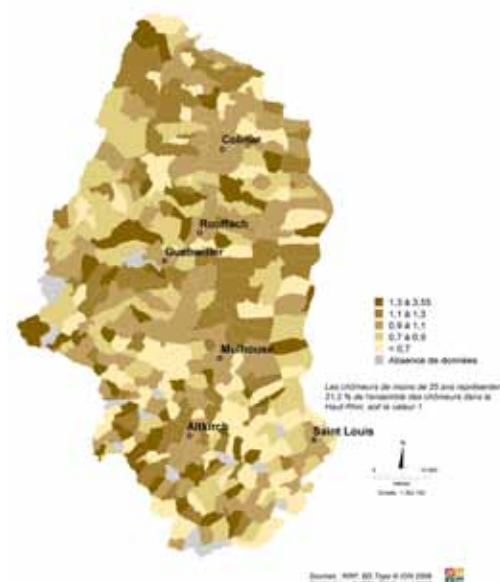
Source : INSEE – Recensement de la population 2006

Carte 17 - Population active âgée de 15 ans à 25 ans se déclarant au chômage dans le Bas-Rhin en 2006



	Chômeurs âgés de 15 à 25 ans
Moyenne Bas-Rhin	18 %
Moyenne Haut-Rhin	21,2 %
Moyenne Alsace	19,2 %
Moyenne France métropolitaine	20,9 %

Carte 18 - Population active âgée de 15 ans à 25 ans se déclarant au chômage dans le Haut-Rhin en 2006



Les niveaux de formation

Les niveaux de formation constituent le troisième indicateur. Le lieu de résidence des personnes ayant au moins un diplôme de niveau II, soit un niveau égal ou supérieur à la Licence est mis en parallèle avec celui des personnes ayant un niveau inférieur au niveau Vbis, soit un niveau inférieur à un CAP ou BEP.

Niveau Vbis : sorties de 3ème générale, de quatrième et troisième technologiques et des classes du second cycle court (notamment CAP, BEP) avant l'année terminale.

Niveau II : sortie avec un diplôme de niveau supérieur à Bac+2, (licence, maîtrise, Master, DEA, DESS, Doctorat, diplôme des grandes écoles).

Des spécialisations territoriales marquées subsistent.

Les territoires les plus industriels sont ceux où la part de la population ayant un faible niveau de formation est la plus forte. Soit le Nord de l'Alsace et plus particulièrement le Nord-Ouest, les vallées vosgiennes et le Sundgau. Mais la comparaison 1999 / 2006 montre que la situation tend à s'améliorer. Le nombre de communes qui concentrent une population peu formée tend à se réduire. Il y a donc moins de personnes au très faible niveau de formation sur le marché du travail.

Le niveau monte

La part de la population de niveau Vbis est passée de 39,8% en 1999 à 34,2% en 2006 en Alsace. Soit une baisse de 5,6 points.

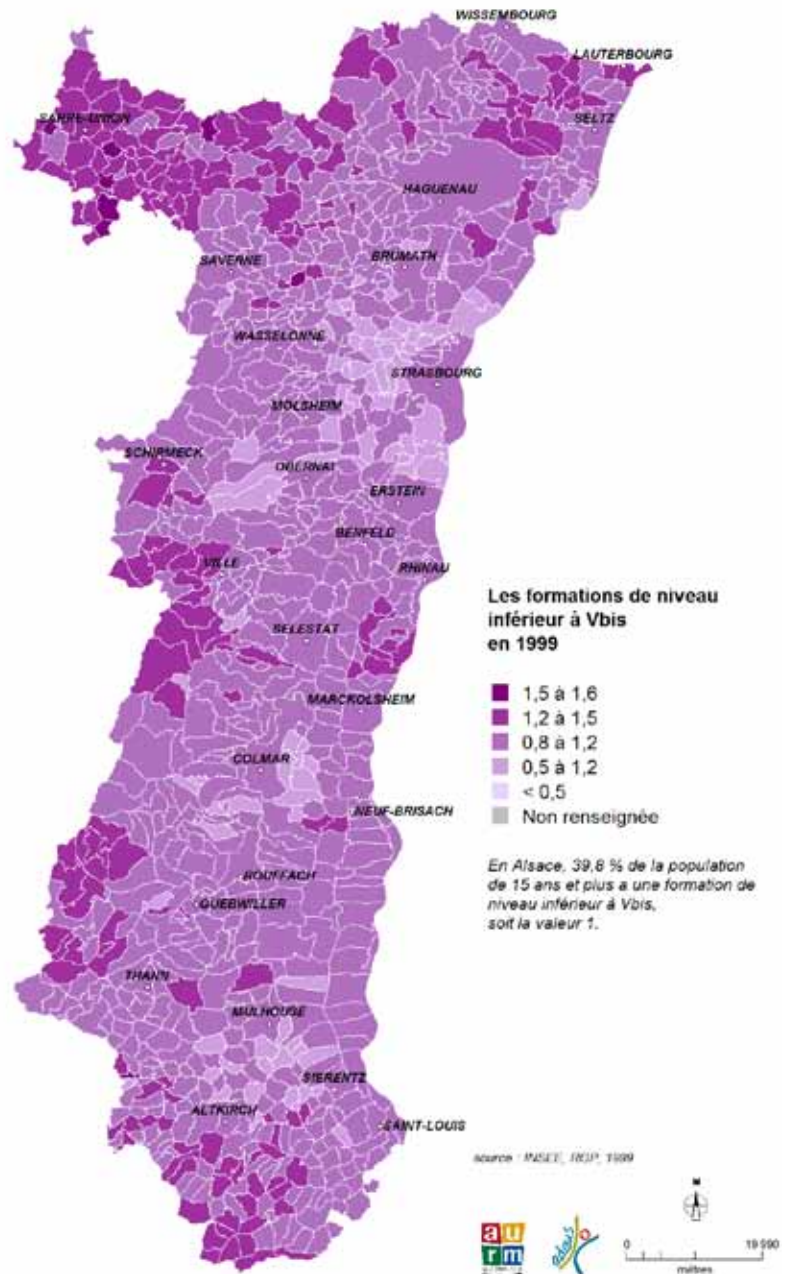
Cette amélioration de la situation est légèrement moindre que celle observée au plan national. La part de la population française de niveau inférieur au Vbis est passée de 45,4% en 1999 à 38,5% en 2006, soit une baisse de 6,9 points.

Il y a donc en Alsace moins de personnes de faible niveau de formation que dans le reste de la France, mais l'écart se réduit.

La formation des jeunes reste un enjeu fort

La situation alsacienne est particulière. Une part importante de la population est titulaire d'un CAP ou d'un BEP. En 2006, comme en 1999, cette part s'établit à 30%, contre 24% au plan national.

C'est un héritage du monde industriel, dans lequel il était coutume de quitter tôt le système éducatif, certain que l'on était de pouvoir trouver un emploi d'ouvrier.

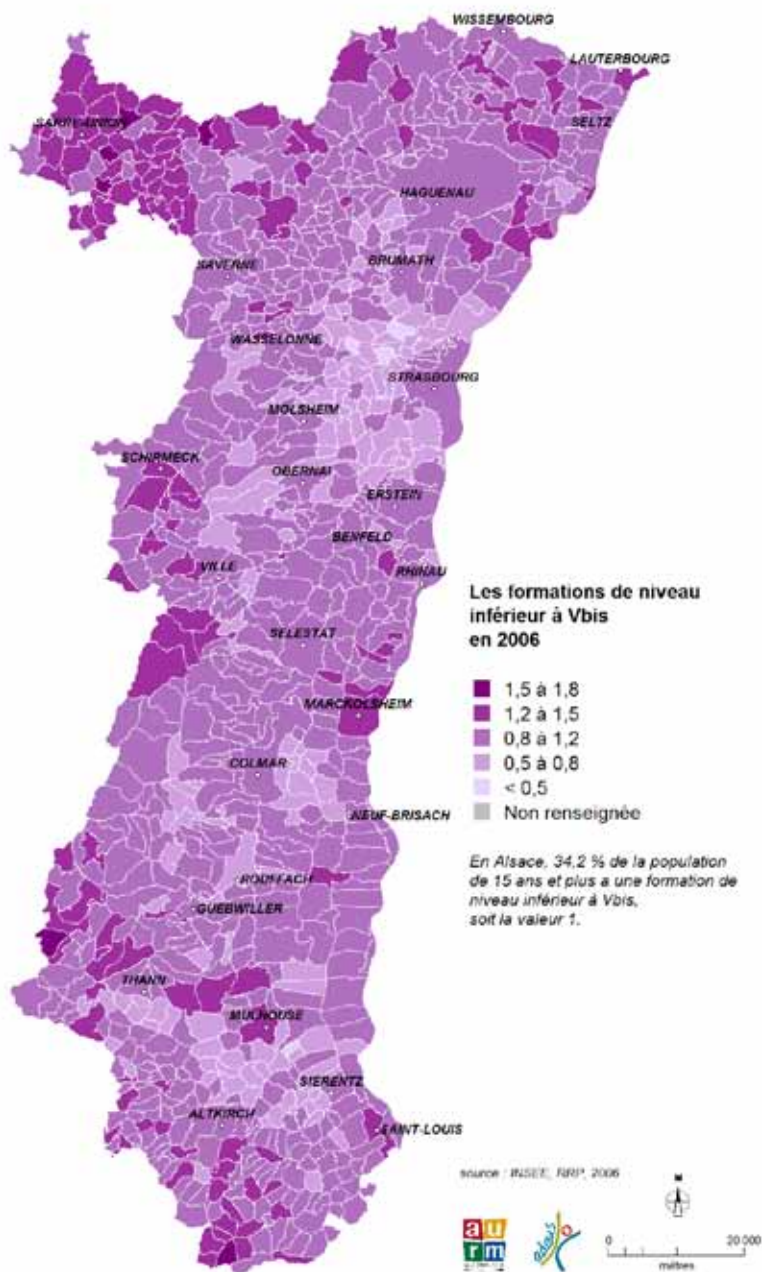


Carte 19 - Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis en Alsace en 1999

En 2002, l'INSEE notait¹ que « en Alsace, les jeunes terminent leurs études plus tôt que dans le reste

¹ INSEE, Chiffres pour l'Alsace, revue n°11, novembre 2002.

de la France... A 20 ans, moins des deux tiers des Alsaciens sont scolarisés (y compris en apprentissage), contre les trois quarts dans l'ensemble du pays ». Cette caractéris-



Carte 20 - Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis en Alsace en 2006

tique (l'Alsace était alors en avant derrière position parmi les régions françaises) a des effets notables sur l'insertion professionnelle car l'emploi obtenu à la sortie du sys-

tème éducatif dépend beaucoup de l'obtention ou non d'un diplôme et du niveau d'étude atteint.

Or, en 2006, les alsaciens de moins de vingt ans sont 39% à avoir stop-

pé leur scolarité au niveau V (CAP/BEP). Les jeunes français ne sont que 33% dans ce cas. Parallèlement, la part des jeunes alsaciens poursuivant des études supérieures est plus faible que celle des jeunes français dans leur ensemble.

La question est celle de la pertinence de ce niveau de formation à l'avenir.

L'économie française détruit davantage d'emplois peu qualifiés² que les autres. Les personnes qui sortent actuellement du système éducatif sans diplôme ou avec un niveau de formation bas, ont donc de moins en moins d'opportunités de placement.

Dans une économie appelée à devenir une économie de la connaissance, un plus haut niveau d'études devient un pré-requis pour l'insertion professionnelle. A titre d'exemple³, la prospective emploi de la branche « chimie » montre que ces activités, en 2004, employaient 40% d'ouvriers et d'employés contre 49% en 2001.

Les organisations professionnelles de la branche mettent en avant la nécessité d'un BAC+2 (BTS) minimum pour postuler à un quelconque emploi. Dans les faits, pour l'heure, des diplômes de moindre niveau sont acceptés mais la tendance est donnée.

² Goos M, Manning A, Salomons A, « Job Polarization in Europe », American Economic Review, mai 2009.

³ Contrat d'Etude Prospective Chimie, DGEFP, 2009.

Les territoires où les personnes au faible niveau de formation sont sur-représentées connaissent une sous représentation des personnes fortement formées.

Trois « taches » se forment, qui correspondent à **deux logiques différentes**.

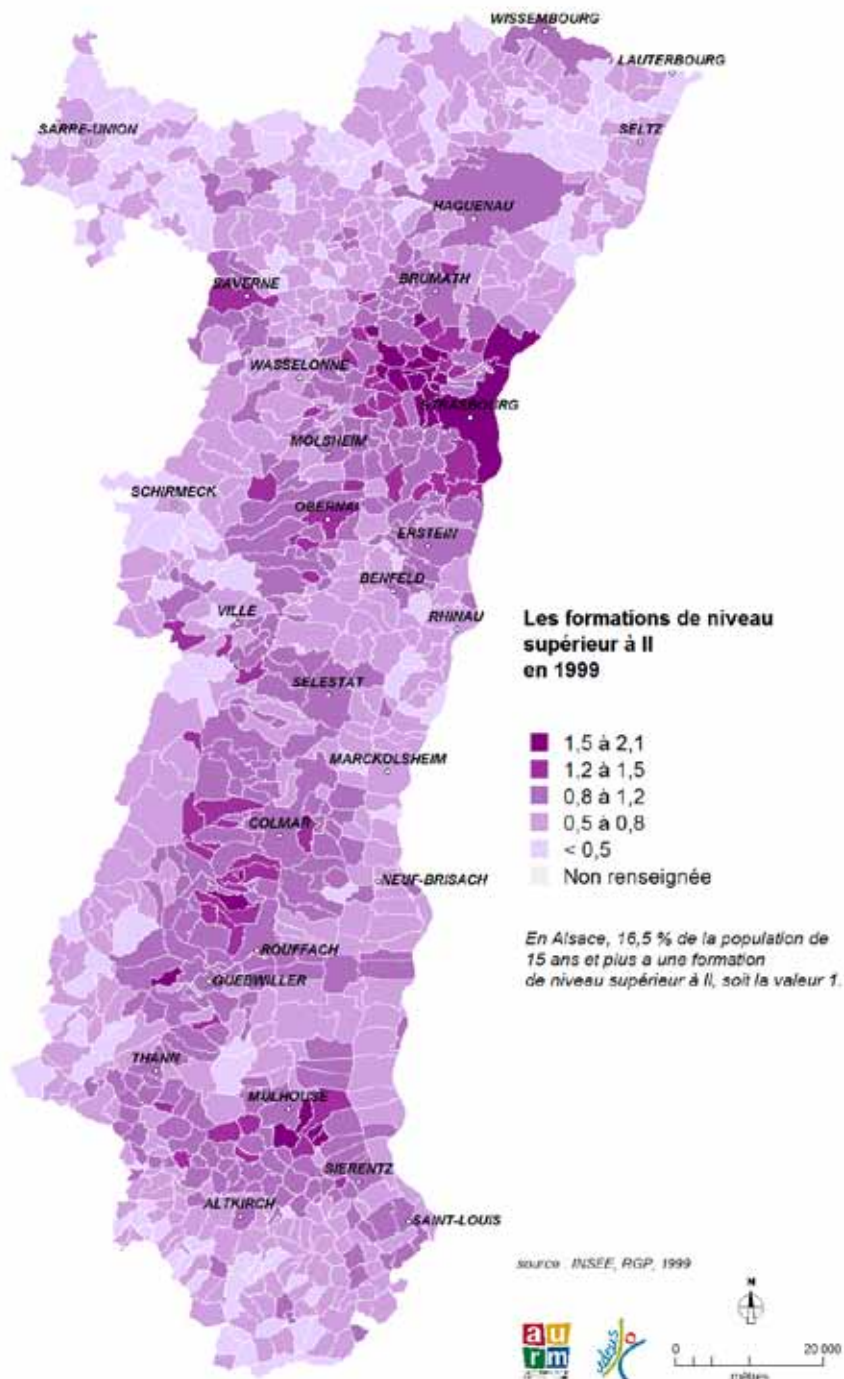
La première correspond à des communes où les populations les moins formées sont sous représentées et les populations les plus formées sont sur-représentées. Il s'agit essentiellement des villes de Colmar et Strasbourg.

Cela s'explique par la corrélation entre le niveau de formation et la localisation des emplois métropolitains supérieurs.

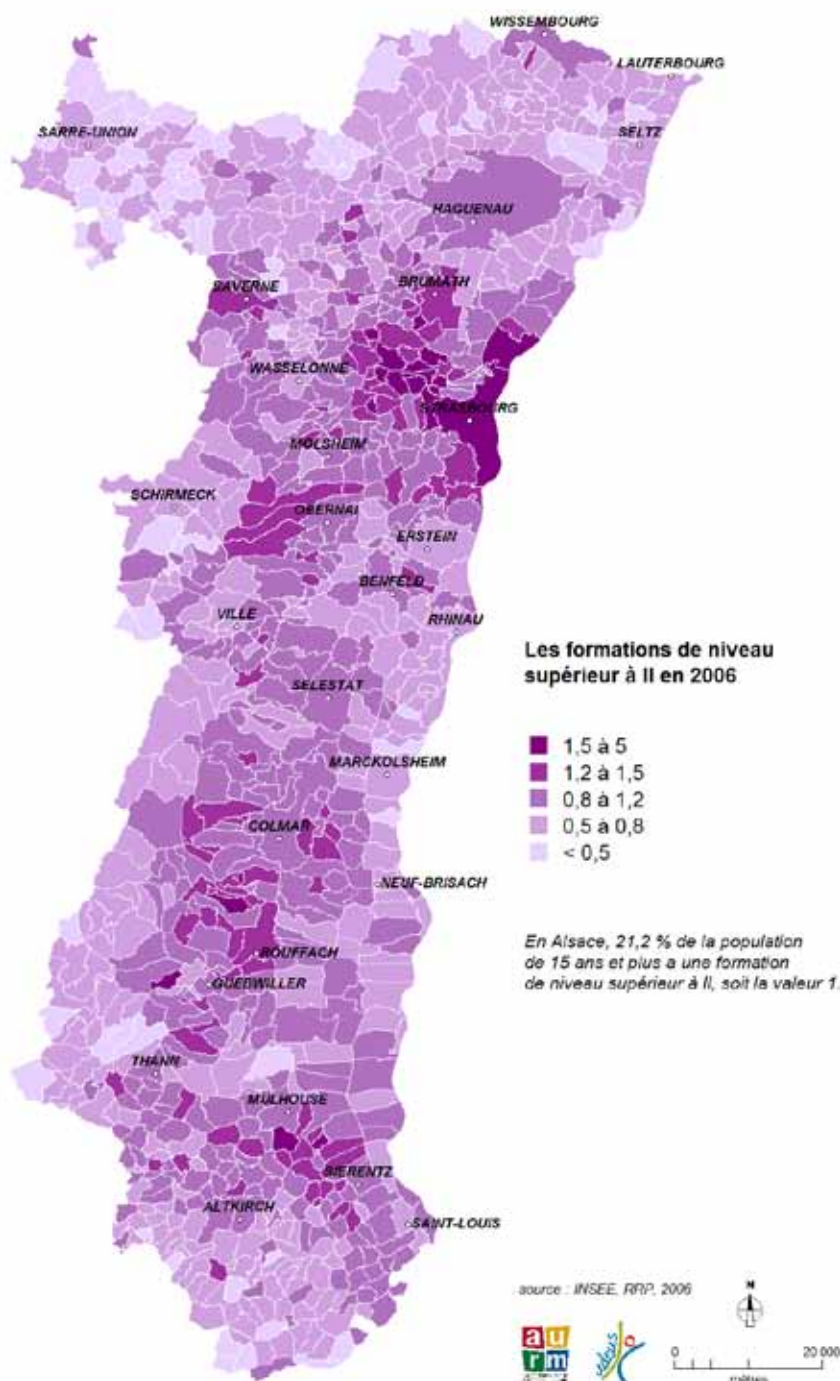
A Strasbourg, la métropolisation s'accompagne d'une élévation du niveau de formation de la population. Les personnes formées y sont largement sur-représentées. Elles représentent 32,4 % de la population pour 21,2 % au niveau régional.

Strasbourg apparaît comme une métropole régionale qui rayonne assez largement sur son environnement. Une grande couronne se forme à l'Ouest de Strasbourg, allant de Haguenau à Obernai où les personnes les plus formées sont sur-représentées.

Un autre pôle se constitue autour de Colmar. La grande aggloméra-



Carte 21 -Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur au niveau II en Alsace en 1999



Carte 22 - Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur au niveau II en Alsace en 2006

tion de Colmar, qui descend au Sud jusqu'à Rouffach témoigne de la capacité de la ville, chef lieu de département, à attirer à elle une population formée. Les populations de niveau II représentent 23,1 % de la population, soit deux points de plus que la moyenne alsacienne. La ville est maintenant presque entourée de communes peu concernées par le faible niveau de formation de leur population.

La seconde logique correspond à la ville de Mulhouse qui se démarque par rapport aux deux autres grandes agglomérations alsaciennes. La ville de Mulhouse, avec 18,2% de population de niveau II se trouve sous la moyenne régionale.

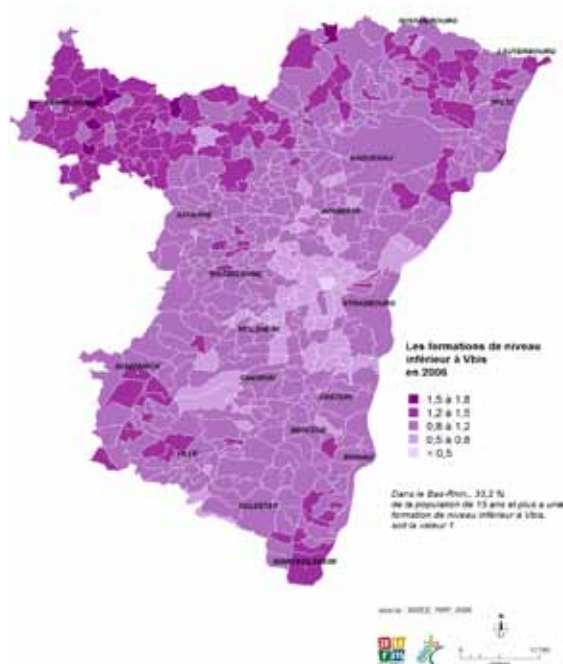
A l'inverse, près de la moitié (45 %) de la population a un niveau de formation inférieur au Vbis (contre 33 % pour Strasbourg).

La situation se dégrade dans la ville de Mulhouse et les communes du Bassin Potassique qui, en 2006, hébergent davantage de populations peu formées qu'en 1999.

Il est possible qu'étant un lieu d'emploi important, la ville attire à elle des populations qui ne trouvent plus à s'employer dans leurs communes d'origine.

Au Sud de Mulhouse, quelques communes concentrent les populations les mieux formées. Même constat à l'Ouest où le piémont vosgien, l'entrée de la vallée de la Thur, attirent des populations formées.

Carte 23 - Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis dans le Bas-Rhin en 2006



	Niveau de formation inférieur au niveau Vbis
Moyenne Bas-Rhin	33,2 %
Moyenne Haut-Rhin	35,5 %
Moyenne Alsace	34,2 %
Moyenne France métropolitaine	38,5 %

Trois agglomérations aux profils différents

A l'échelle départementale les agglomérations de Strasbourg et de Colmar se situent au-dessus de la moyenne de leur département en ce qui concerne les populations de niveau II.

La population de Strasbourg n'est composée qu'à 33,3% de personnes peu formées (33,2% au niveau départemental).

Colmar présente une situation intermédiaire avec 36,3% de personnes peu formées (pour 35,5 dans le Haut-Rhin).

Mulhouse se trouve légèrement en-deçà de la moyenne départementale (18,2% contre 19,2%), ce qui souligne l'originalité de cette ville par rapport aux deux autres grandes villes alsaciennes.

Les données s'inversent en ce qui concerne l'accueil des populations les moins formées. A Mulhouse, 44,8% de la population a un niveau Vbis. La ville est suivie en cela par les communes du Bassin Potassique et Saint Louis.

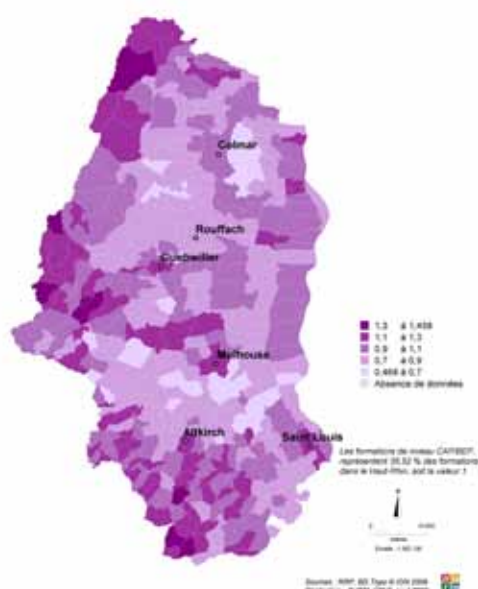
Des bassins dont la population est peu formée

La concentration des publics de niveau Vbis est très nette dans le Nord de l'Alsace, de Seltz à Sarre-Union, en passant par Wissembourg. Cette présence peut s'expliquer par la proximité de l'Allemagne, qui propose des emplois industriels relativement peu qualifiés.

De même, les vallées vosgiennes se distinguent : vallées de la Bruche, de Villé, de Munster, de la Thur et de la Doller. Ce sont des vallées industrielles durement frappées par la perte de compétitivité de leurs secteurs traditionnels, à l'exemple du textile. Plus généralement, ce sont des territoires qui peinent à se reconvertir et à attirer de nouvelles populations porteuses d'autres qualifications.

A l'Est, la bande rhénane concentre également des populations peu formées, d'Erstein à Rumersheim-le-Haut. Enfin, les communes du Sundgau, au Sud d'Altkirch, concentrent elles aussi ce type de population. Une situation qui s'explique sans doute par la proximité des bassins d'emploi allemand, suisse, mulhousien voire franc-comtois.

Carte 24 - Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis dans le Haut-Rhin en 2006



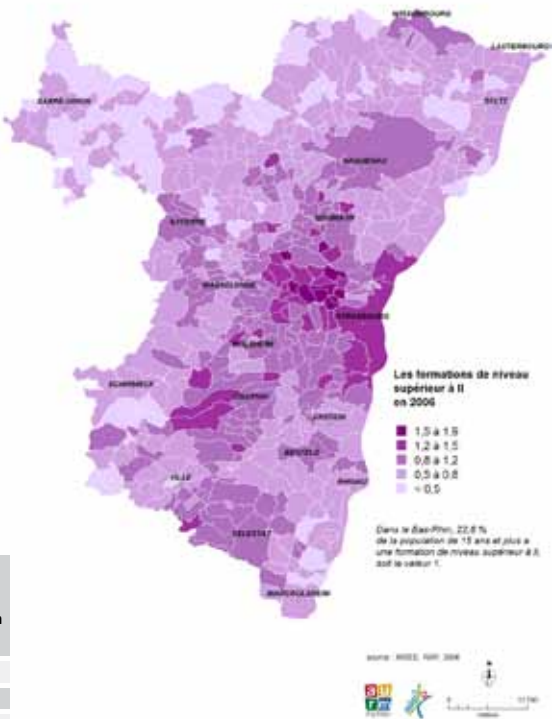
Les indices de spécialisation correspondent au rapport entre la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis, sur l'ensemble de la population non scolarisée de plus de 15 ans et au rapport entre la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur au niveau II, sur l'ensemble de la population non scolarisée de plus de 15 ans.

Tableau 5 - Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau V ou supérieur au niveau II dans les principales villes de la région

Communes	Part de la population non scolarisée de + de 15 ans de niveau Vbis	Indice de spécialisation	Part de la population non scolarisée de + de 15 ans de niveau II	Indice de spécialisation
Benfeld	35,1%	1	19,9%	0,9
Brumath	28%	0,8	25,5%	1,2
Erstein	36,8%	1,1	16,9%	0,8
Haguenau	29,8%	0,9	22,4%	1,1
Lauterbourg	44,7%	1,3	13,1%	0,6
Marckolsheim	41,9%	1,2	13,4%	0,6
Molsheim	31,8%	0,9	20,7%	1
Obernai	30,9%	0,9	25,1%	1,2
Rhinau	37%	1,1	12,2%	0,6
Sarre-Union	46,5%	1,4	12%	0,6
Saverne	34,2%	1	26,2%	1,2
Schirmeck	44%	1,3	15,7%	0,7
Sélestat	36,9%	1,1	22,1%	1
Seltz	36,5%	1,1	14,6%	0,7
Strasbourg	33,3%	1	32,4%	1,5
Villé	39,1%	1,1	16,6%	0,8
Wasselonne	34,4%	1	16,6%	0,8
Wissembourg	35,3%	1	18,5%	0,9
Altkirch	39,1%	1,1	20,9%	1
Colmar	36,3%	1,1	23,1%	1,1
Guebwiller	40%	1,2	20,4%	1
Mulhouse	44,8%	1,3	18,2%	0,9
Rouffach	26,3%	0,8	25,7%	1,2
Saint-Louis	41%	1,2	16,5%	0,8
Sierentz	34,4%	1	21,9%	1
Thann	35,5%	1	21,7%	1
Moyenne Alsace	34,2%	1	21,2%	1

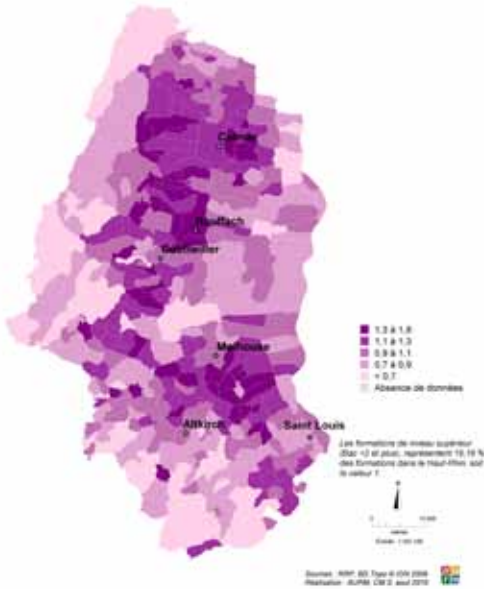
Source : INSEE – Recensement de la population 2006

Carte 25 - Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur au niveau II dans le Bas-Rhin en 2006



	Niveau de formation supérieur au niveau II
Moyenne Bas-Rhin	22,6 %
Moyenne Haut-Rhin	19,2 %
Moyenne Alsace	21,2 %
Moyenne France métropolitaine	22,4 %

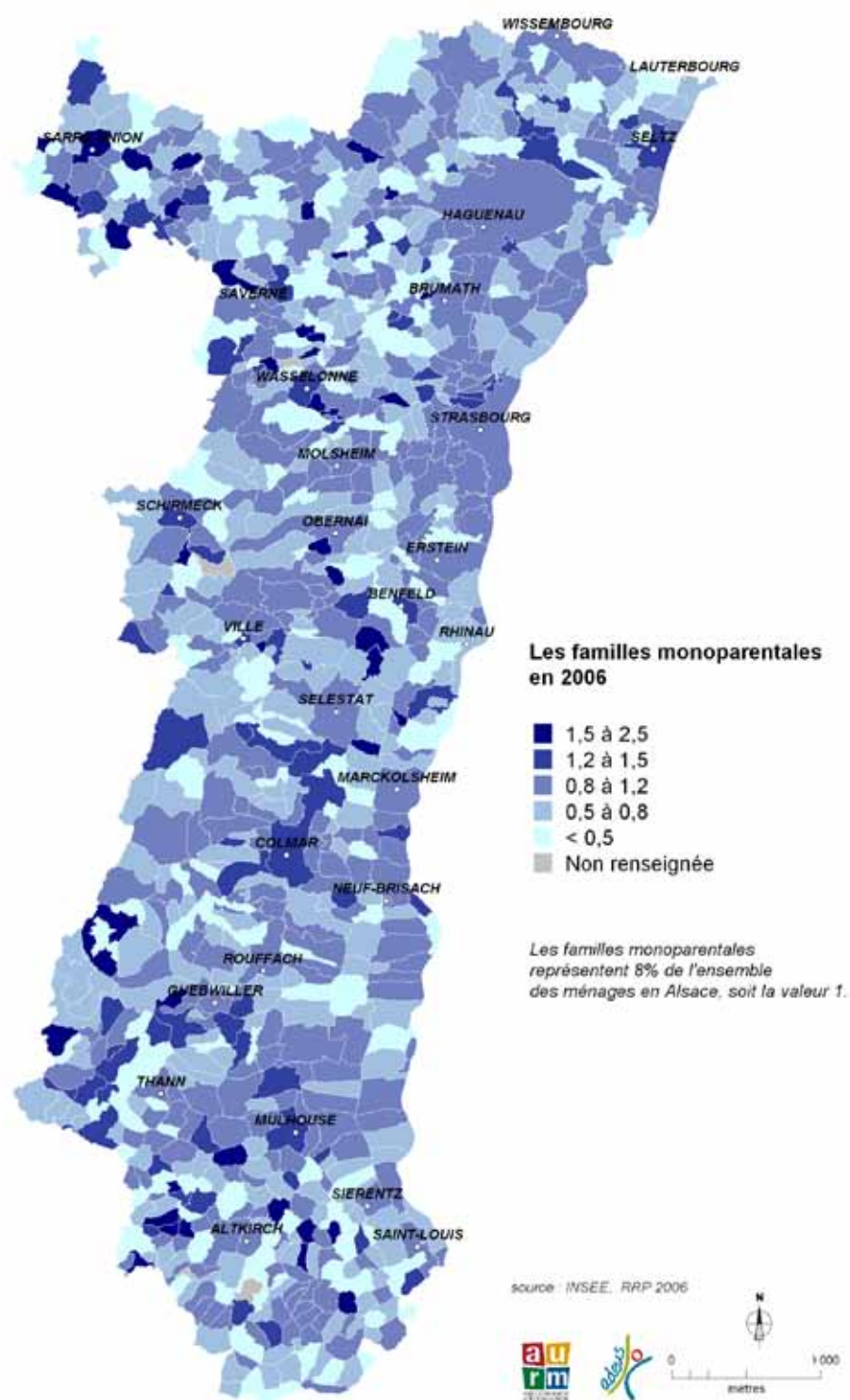
Carte 26 - Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur au niveau II dans le Haut-Rhin en 2006



Familles monoparentales

Grandes familles

Les données sont complétées par une analyse de la composition familiale. Les familles monoparentales ainsi que les grandes familles de plus de quatre enfants ayant moins de 25 ans sont localisées.



Carte 27 - Ménages composés de familles monoparentales en Alsace en 2006

Cet indice de spécialisation est le rapport entre les ménages composés de familles monoparentales et l'ensemble des ménages.

En Alsace, en 2006, les ménages composés de familles monoparentales ne se concentrent pas qu'en milieu urbain.

Certes, ces familles sont présentes dans les plus grandes agglomérations qui ressortent toujours de l'analyse, mais elles sont également présentes dans les entités urbaines de moindre importance : Schirmeck, Sarre-Union, Seltz, Thann, Obernai, Altkirch, Erstein, Guebwiller...

Il y a donc une diffusion de la monoparentalité qui n'est pas propre aux territoires urbains.

Les zones pavillonnaires d'urbanisation récente semblent moins concernées par le phénomène, sans doute parce qu'elles accueillent des familles constituées désireuses d'accéder à la propriété.

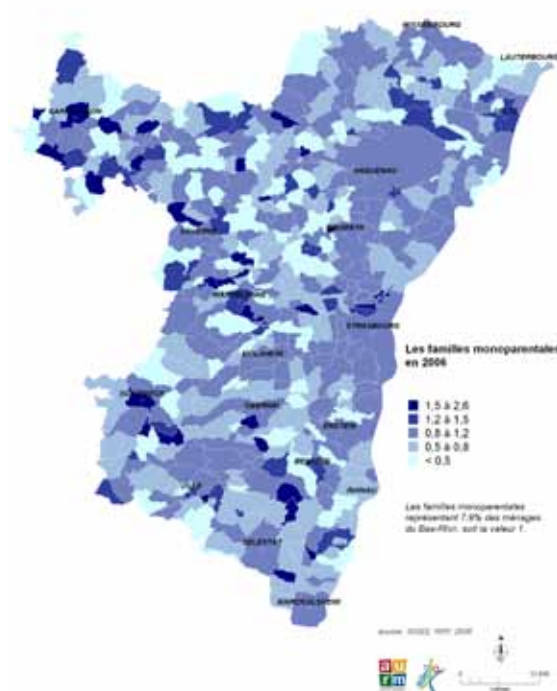
A l'échelle des départements, le phénomène de spécialisation semble plus généralisé à l'échelle du Haut-Rhin, avec une diffusion plus forte des ménages composés de familles monoparentales dans de petites communes. Les familles monoparentales se concentrent donc sans doute plus en milieu urbain dans le Bas-Rhin.

Tableau 6 - Les familles monoparentales dans les principales villes de la région

Communes	Part des ménages composés de familles monoparentales	Indice de spécialisation
Benfeld	10,8%	1,4
Brumath	7,6%	1,0
Erstein	8,9%	1,1
Haguenau	8,8%	1,1
Lauterbourg	6,1%	0,8
Marckolsheim	7,2%	0,9
Molsheim	7,1%	0,9
Obernai	8,8%	1,1
Rhinau	5,3%	0,7
Sarre-Union	12,3%	1,5
Saverne	7,6%	1,0
Schirmeck	11,8%	1,5
Sélestat	9,2%	1,2
Seltz	10,2%	1,3
Strasbourg	9,1%	1,1
Villé	9,7%	1,2
Wasselonne	9,6%	1,2
Wissembourg	8,4%	1,1
Altkirch	9,3%	1,2
Colmar	9,6%	1,2
Guebwiller	8,6%	1,1
Mulhouse	10,8%	1,4
Rouffach	8,5%	1,1
Saint-Louis	9,1%	1,1
Sierentz	8,6%	1,1
Thann	9%	1,1
Moyenne Alsace	8%	1

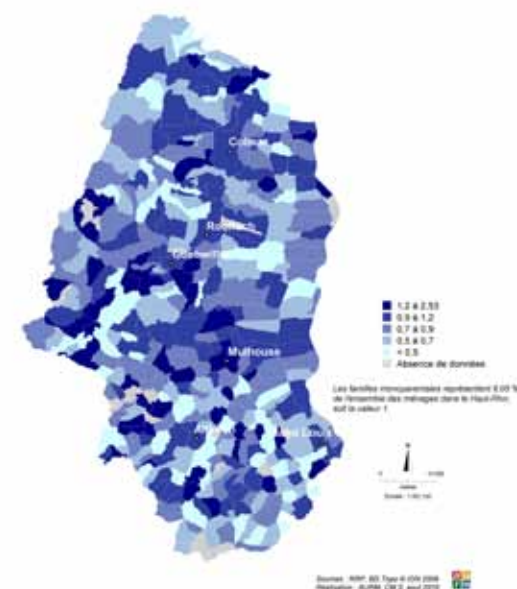
Source : INSEE – Recensement de la population 2006

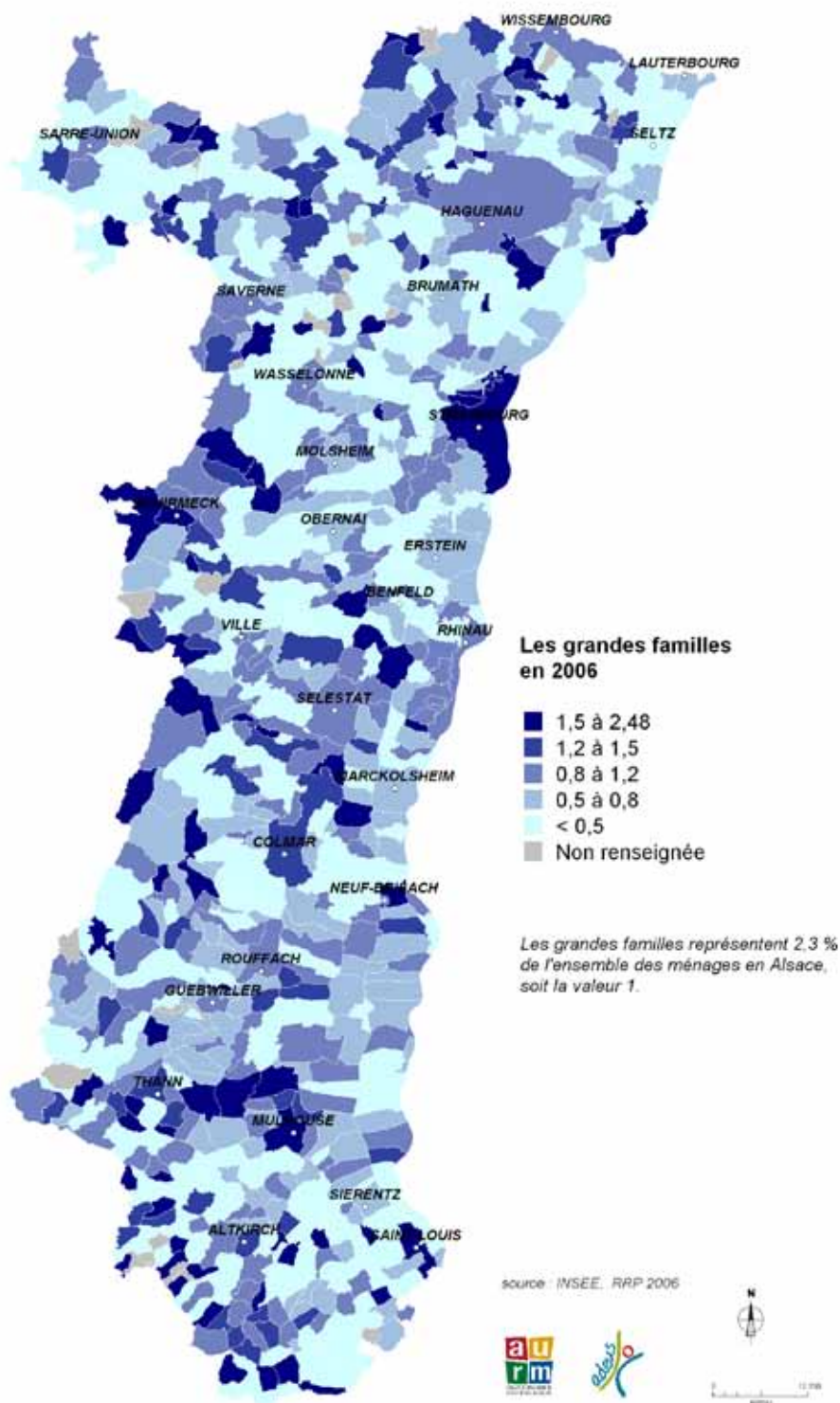
Carte 28 - Familles monoparentales dans le Bas-Rhin en 2006



	Familles monoparentales
Moyenne Bas-Rhin	7,9 %
Moyenne Haut-Rhin	8,1 %
Moyenne Alsace	8 %
Moyenne France métropolitaine	8,3 %

Carte 29 -Familles monoparentales dans le Haut-Rhin en 2006





Carte 30 - Familles d'au moins 4 enfants de moins de 25 ans en Alsace en 2006

Cet indice de spécialisation est le rapport entre les familles ayant 4 enfants et plus et l'ensemble des familles.

Les grandes familles sont assez disséminées sur le territoire alsacien. Toutefois, dans la grande périphérie strasbourgeoise et autour de Colmar, les familles de quatre enfants et plus sont sous-représentées. Il en va de même au Sud-Est de Mulhouse, comme s'il y avait une corrélation entre catégorie socio-professionnelle, niveau de formation et nombre d'enfants.

Les familles les plus favorisées ont en général moins d'enfants que les familles ouvrières.

De fait, les territoires du Sud-Ouest alsacien et les vallées vosgiennes présentent davantage de communes où les familles nombreuses sont sur-représentées. De même, les villes semblent davantage concernées.

Carte 31 - Familles d'au moins quatre enfants de moins de 25 ans dans le Bas-Rhin en 2006

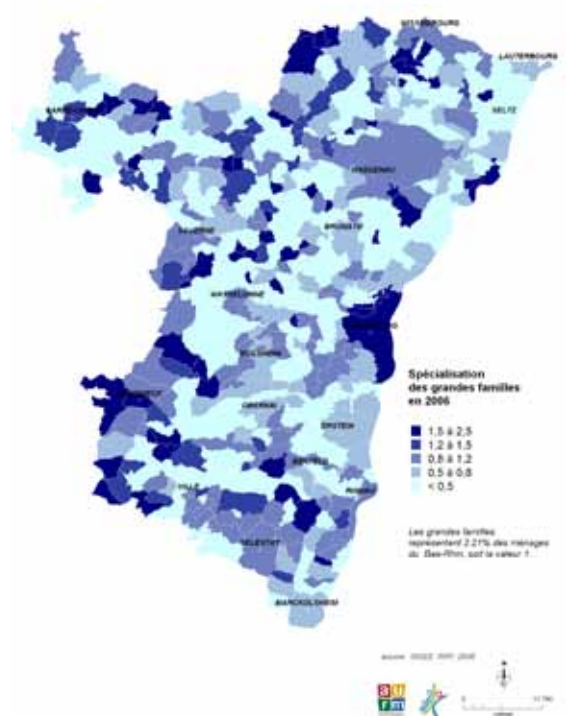


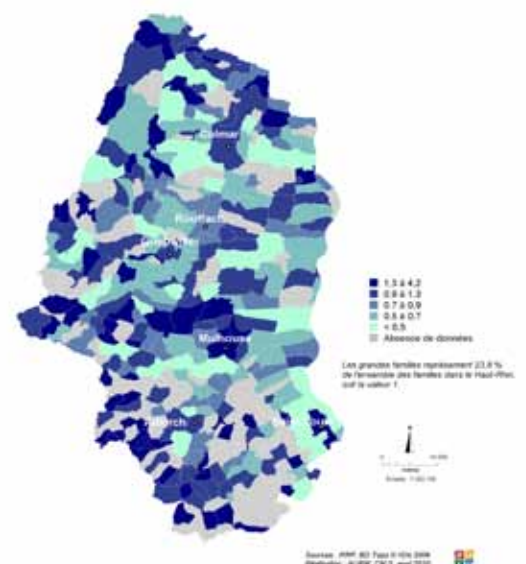
Tableau 7 - Familles d'au moins 4 enfants de moins de 25 ans dans les principales villes de la région

Communes	Part des ménages composés de familles monoparentales	Indice de spécialisation
Benfeld	10,8%	1,4
Brumath	7,6%	1,0
Erstein	8,9%	1,1
Haguenau	8,8%	1,1
Lauterbourg	6,1%	0,8
Marckolsheim	7,2%	0,9
Molsheim	7,1%	0,9
Obernai	8,8%	1,1
Rhinau	5,3%	0,7
Sarre-Union	12,3%	1,5
Saverne	7,6%	1,0
Schirmeck	11,8%	1,5
Sélestat	9,2%	1,2
Seltz	10,2%	1,3
Strasbourg	9,1%	1,1
Villé	9,7%	1,2
Wasselonne	9,6%	1,2
Wissembourg	8,4%	1,1
Altkirch	9,3%	1,2
Colmar	9,6%	1,2
Guebwiller	8,6%	1,1
Mulhouse	10,8%	1,4
Rouffach	8,5%	1,1
Saint-Louis	9,1%	1,1
Sierentz	8,6%	1,1
Thann	9%	1,1
Moyenne Alsace	8%	1

Source : INSEE – Recensement de la population 2006

	Grandes familles
Moyenne Bas-Rhin	2,2 %
Moyenne Haut-Rhin	2,4 %
Moyenne Alsace	2,3 %
Moyenne France métropolitaine	2,4 %

Carte 32 - Familles d'au moins quatre enfants de moins de 25 ans dans le Haut-Rhin en 2006



Synthèse : des réalités territoriales

Un clivage ville / campagne encore marqué entre territoires qualifiés et les autres

Les territoires « ruraux » se distinguent des agglomérations des trois plus grandes villes qui présentent des profils spécifiques. Pour caricaturer, la spécialisation est marquée entre territoires ouvriers au faible niveau de formation et territoires plus urbains, habités par des catégories socio-professionnelles supérieures, davantage formées. Cependant, cette généralisation est trompeuse car les profils de ces territoires urbains sont très différents les uns des autres.

Des campagnes ouvrières aux problématiques spécifiques

Au Nord de la région Alsace, on trouve peu de professions supérieures et a contrario beaucoup d'ouvriers, possédant un niveau de formation faible, ayant un niveau de précarité plus important. Si les villes, comme toutes les autres, concentrent les chômeurs, ce territoire du Nord-Alsace est cependant relativement épargné par le chômage (proche de 7%).

La proximité de l'Allemagne et d'emplois ouvriers est probablement un facteur explicatif. La démographie allemande et le vieillissement de la population constituent un atout pour la population de ce territoire, même si, comme dans l'ensemble des pays industrialisés, les emplois de faible niveau de qualification tendent à se raréfier.

Les vallées vosgiennes et le Sud-Ouest de la région ont un profil proche.

Ces territoires concentrent de nombreux ouvriers, peu de catégories socio-professionnelles supérieures et une population au faible niveau de formation.

Ces territoires diffèrent cependant du précédent sur un point : le chômage y est plus important.

Il témoigne des difficultés de reconversion des vallées industrielles. Ici, les mines ont fermé, là le textile n'existe plus qu'à l'état de trace, partout est mise en avant la quasi-impossibilité de réindustrialiser les hautes vallées, tout en n'ayant pas une démographie suffisante pour générer une économie résidentielle substantielle.

L'avenir est incertain, ce qui n'empêche pas les acteurs locaux d'emprunter des voies classiques de diversification (tourisme, agro-tourisme, résidentialisation), ou des voies plus originales comme dans la vallée de la Doller, entièrement câblée, où les élus misent sur le télé-travail et la mise à disposition de la population et des entreprises locales d'équipements en TIC très ambitieux.

Deux sous-ensembles se distinguent encore : la bande rhénane, (en excluant Strasbourg), et l'extrême Sud-Ouest de la région, qui concentrent beaucoup d'ouvriers, relativement peu formés mais assez peu touchés par le chômage. Dans le cas du Sud de la région, cette forte présence des ouvriers peut s'expliquer par la proximité de pôles d'emplois importants : Belfort, Montbéliard, Mulhouse et la Suisse.

Cependant, le profil des frontaliers travaillant en Suisse évolue nettement. Si le nombre d'emplois d'ouvriers qualifiés et de techniciens se maintient, les emplois ouvriers les moins qualifiés sont en chute libre. Les cadres et ingénieurs sont par contre en forte croissance. Par ailleurs, la concurrence entre travailleurs français et allemands se renforce. La préférence va souvent, pour des raisons de maîtrise de la langue, à des frontaliers allemands. Il y a donc pour ce territoire (et au-delà) un double enjeu : linguistique et d'élévation du niveau de qualification.

Trois grandes villes aux profils différents

Concernant les territoires urbains, les observations réalisées montrent qu'ils concentrent les emplois, donc les chômeurs, de même que les familles monoparentales ou encore des publics en situation plus précaire. Au-delà, trois profils, pour trois entités urbaines très différentes, peuvent être dressés.

Strasbourg est une métropole régionale, ayant un statut particulier du fait de son rôle dans les institutions européennes et internationales.

La ville organise l'espace périphérique et rayonne largement. Se constitue ainsi une agglomération de CSP supérieures, au niveau de formation élevé.

Les catégories ouvrières relativement moins présentes, du fait de la tertiarisation de l'économie, sont soit rejetées du territoire, soit se voient assignées à des territoires spécifiques, n'étant pas toujours en mesure de supporter les coûts de la ville.

Colmar est une petite ville qui présente la caractéristique d'avoir un tissu davantage mixte.

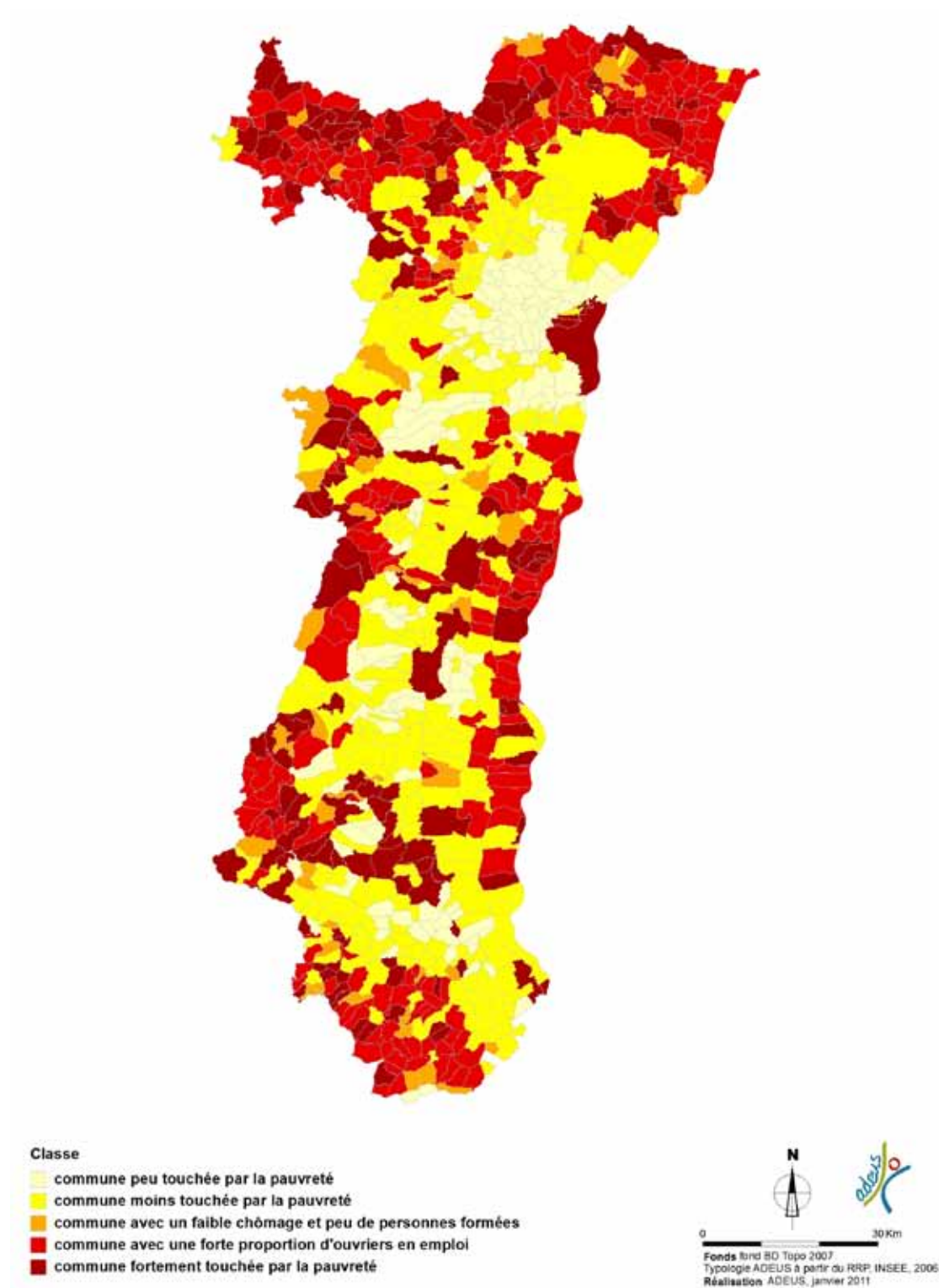
Les ouvriers côtoient les CSP supérieures, qui toutefois peuvent préférer résider dans les communes du vignoble, alors que les ouvriers « choisiront » plutôt la plaine.

L'agglomération mulhousienne est quant à elle composée de deux sous-ensembles.

Dans la partie Sud de l'agglomération, les CSP supérieures, au haut niveau de formation, ne côtoient pas la population ouvrière peu formée, qui se retrouve de préférence dans la ville centre et les communes du Nord, appartenant au Bassin Potassique.

De ce fait, Mulhouse se trouve face à une problématique spécifique : reconquérir son centre, attirer une population plus dotée en ressources.

très différenciées en Alsace



Carte 33 - La précarité en Alsace en 2006

DEUXIEME PARTIE :

Quelles dynamiques dans les trois principales agglomérations alsaciennes?

Pour analyser les agglomérations, les variables utilisées au niveau régional (CSP, niveau de formation, chômage, composition familiale) ont été reprises, en y ajoutant quatre données :

- les revenus fiscaux médians annuels par unité de consommation,*
- le montant du premier décile par unité de consommation,*
- la part des allocataires dont le revenu dépend à 100% des prestations sociales,*
- et la part des bénéficiaires de la CMU-C.*

Données de synthèse

Tableau 8 - Poids des villes dans leur EPCI et dans leur département ; poids de l'EPCI dans le Département

	Strasbourg	Poids de Strasbourg dans la CUSC	CUS	Poids de la CUS dans le département	Bas Rhin	Poids de Strasbourg dans le département
Population	272 123	58%	468 021	43%	1 084 845	25%
Familles	63 442	53%	119 898	40%	302 701	21%
Grandes familles	2 423	69%	3 534	55%	6 470	37%
Résidences principales	127 105	60%	210 777	47%	451 431	28%
Emplois	160 429	65%	245 357	53%	460 653	35%
Actifs	128 012	57%	226 088	42%	535 307	24%
Actifs occupés	108 377	55%	197 235	41%	482 803	22%
Chômeurs	19 636	68%	28 853	55%	52 504	37%
Ouvriers	19 203	57%	33 506	35%	96 178	20%
CSP+	19 280	62%	30 986	57%	54 100	36%

	Mulhouse	Poids de Mulhouse dans la CA sud Alsace	CA Mulsouse Sud Alsace	Poids de la CAMSA dans le département	Haut Rhin	Poids de Mulhouse dans le département
Population	111 394	64%	173 898	23%	742 408	15%
Familles	27 294	59%	45 942	22%	210 754	13%
Grandes familles	1 452	78%	1 850	37%	4 962	29%
Résidences principales	45 926	63%	72 964	24%	305 785	15%
Emplois	61 035	76%	80 086	28%	289 234	21%
Actifs	50 146	62%	80 248	22%	359 704	14%
Actifs occupés	39 056	59%	66 125	21%	319 952	12%
Chômeurs	11 380	81%	14 123	36%	39 752	29%
Ouvriers	18 156	66%	27 471	27%	100 710	18%
CSP+	6 957	62%	11 310	20%	55 572	13%

	Colmar	Poids de Colmar dans la CAC	CAC	Poids de la CAC dans le département	Haut Rhin	Poids de Colmar dans le département
Population	66 560	70%	94 485	13%	742 408	9%
Familles	17 449	68%	25 807	12%	210 754	8%
Grandes familles	487	82%	591	12%	4 962	10%
Résidences principales	29 625	72%	41 289	14%	305 785	10%
Emplois	44 037	80%	54 983	19%	289 234	15%
Actifs	32 524	70%	46 230	13%	359 704	9%
Actifs occupés	28 199	69%	40 973	13%	319 952	9%
Chômeurs	4 301	82%	5 257	13%	39 752	11%
Ouvriers	9 887	75%	13 111	13%	100 710	10%
CSP+	5 158	68%	7 631	14%	55 572	9%

Source : INSEE – Recensement de la population 2007

La Communauté Urbaine de Strasbourg



Carte 34 - L'unité urbaine ne correspond pas parfaitement à la Communauté Urbaine de Strasbourg



Carte 35 - Les couronnes de la Communauté Urbaine de Strasbourg



L'agglomération

Afin de mieux comprendre le fonctionnement de Strasbourg et de sa Communauté Urbaine, il est nécessaire de replacer ces territoires dans le contexte plus large du Bas-Rhin, voire de l'ensemble de la Région Alsace. Ainsi, Strasbourg est la métropole régionale et ne connaît pas de ville concurrente dans le département, ni même au niveau régional. De plus, Strasbourg joue un rôle important au niveau européen : forte de son titre de capitale de l'Europe, la ville abrite de nombreuses institutions internationales.

La CUS, en 2007, rassemble 43 % de la population départementale, (proportion relativement stable depuis 1962) mais concentre encore plus de la moitié des emplois du département (55 %). Ainsi, la CUS en général, et Strasbourg en particulier, jouent un rôle important dans la structuration du département. L'aire d'influence de la CUS dépasse ainsi largement ses limites institutionnelles.

Comme de nombreuses agglomérations, la CUS est organisée en couronnes, autour de la ville-centre. L'analyse des indicateurs de précarité montre que la CUS est un territoire au clivage assez marqué entre les communes de deuxième couronne, celles de première couronne et Strasbourg.

Les habitants les plus favorisés habitent dans la deuxième couronne

Dans les communes de deuxième couronne, les indicateurs de précarité (mesurés par le poids des chômeurs, des ouvriers, des revenus, des niveaux de formations, ou encore des structures familiales), se situent systématiquement à des niveaux inférieurs à la moyenne communautaire. Les communes de deuxième couronne, et à ce titre particulièrement Mittelhausbergen (commune la plus riche de la CUS), accueillent plutôt des populations aux revenus élevés, aux niveaux de formation scolaire élevés, qui ap-

partiennent plutôt aux catégories sociales supérieures.

La première couronne, un territoire contrasté

Les communes de première couronne (Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Eckbolsheim, Lingolsheim, Ostwald et Illkirch-Graffenstaden) présentent des profils de population plus fortement marqués par la précarité. Les différents indicateurs retenus pour l'analyse les situent régulièrement au moins dans la moyenne de la CUS, si ce n'est au-dessus.

Dans ces communes, et particulièrement à Illkirch-Graffenstaden et à Schiltigheim, les quartiers Libermann et du Marais, qui ne sont pas classés en ZUS, mais sont inscrits en priorité 2 au Contrat urbain de cohésion sociale, cumulent des difficultés socio-économiques comparables aux ZUS.

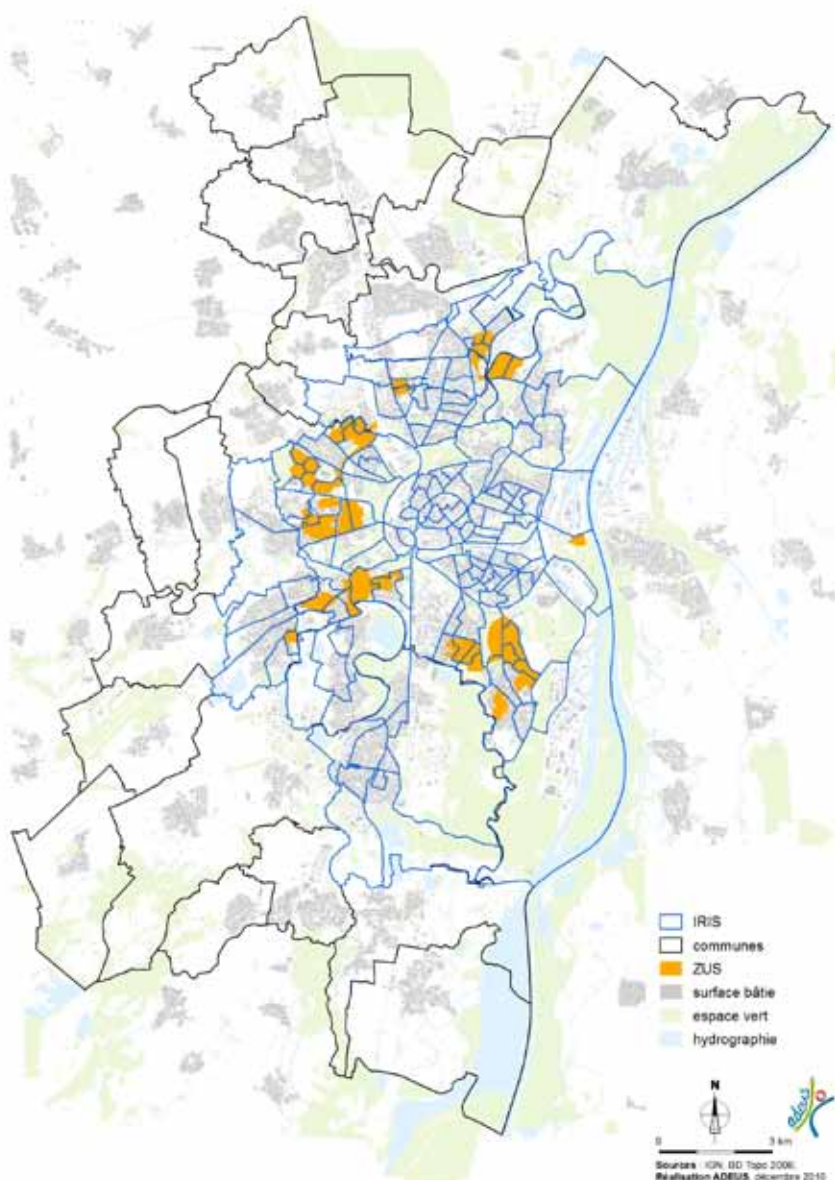
Bischheim, ville à l'héritage industriel et ouvrier particulièrement présent, est symptomatique de ces communes de première couronne d'une.

Cette commune présente non seulement le plus fort taux de logements sociaux de la CUS (au regard de la loi SRU), mais aussi la part la plus importante d'ouvriers et à l'inverse la plus faible proportion de catégories sociales supérieures, les plus faibles revenus fiscaux médians par unité de consommation, la plus forte part de personnes sorties du système scolaire sans diplôme (et le plus faible poids de personnes qui disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur), la plus importante part de familles monoparentales ainsi que la plus forte proportion de grandes familles.

Un fort clivage socio-spatial à Strasbourg

Quant à Strasbourg, il s'agit indéniablement de la commune de la CUS où la ségrégation socio-spatiale est la plus marquée. Outre les institu-

Carte 36 - La Communauté Urbaine de Strasbourg, le découpage en IRIS des communes concernées et les ZUS



tions européennes et les métiers liés aux emplois métropolitains supérieurs, la ville abrite également deux importantes zones d'activités (le port du Rhin et la Plaine des Bouchers, (environ 20 000 emplois au total). C'est ce qui explique la coexistence sur ce territoire à la fois de populations aisées et de populations précaires.

Globalement, les quartiers centraux (dont une partie est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO), et le quartier de la Robertsau accueillent les populations les plus aisées. Les faubourgs les plus anciens, tels que le vieux Cronenbourg et Neudorf accueillent des populations relativement mixtes, même si le renouvellement de

la population est en cours. Enfin, les grands quartiers d'habitat social, pour la plupart classés en ZUS, concentrent tous les indicateurs de fragilité. Le quartier de la gare, comme les quartiers Libermann et du Marais abritent également une population qui présente des signes de fragilité.

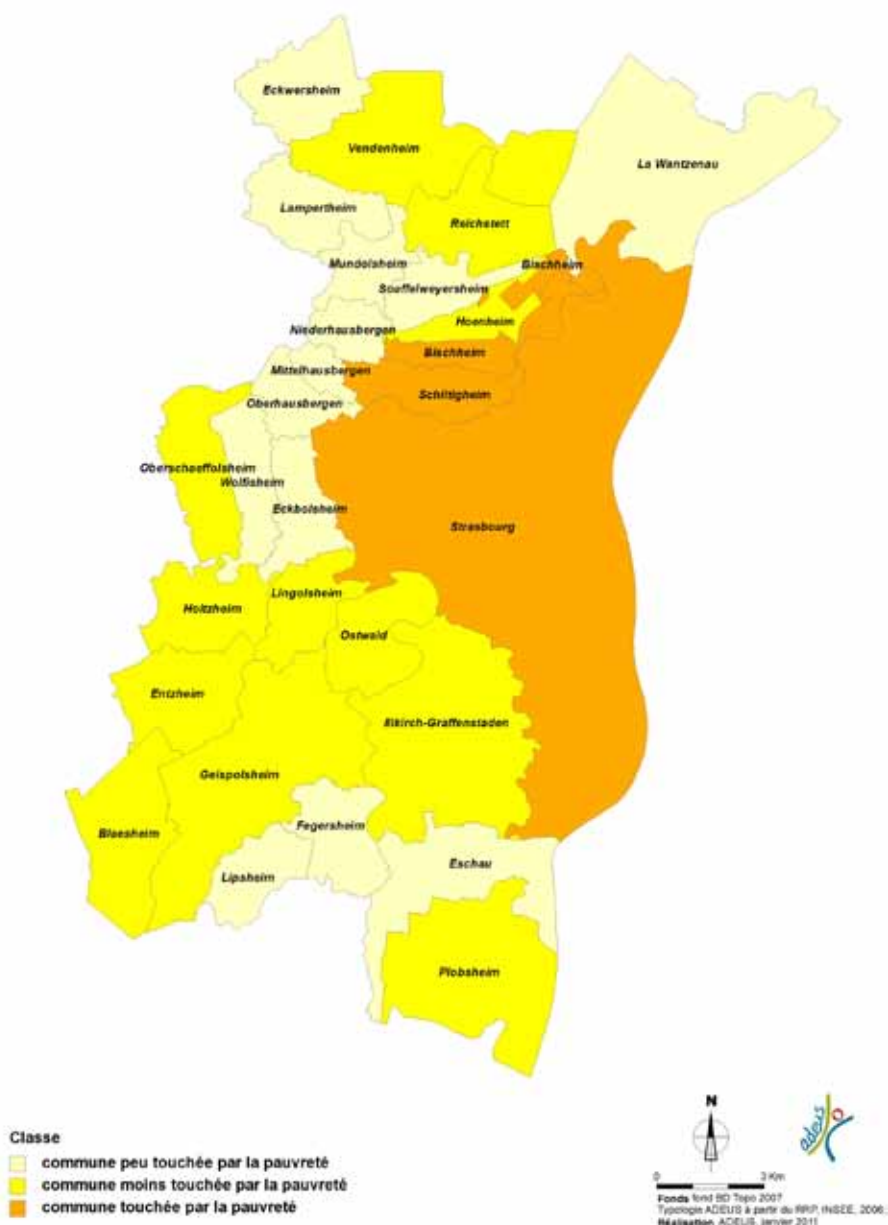
Les ZUS concentrent les populations les plus précaires

La CUS rassemble 10 des 19 ZUS de la région, dont 8 sont localisées pour tout ou partie à Strasbourg. En effet, compte tenu de la concentration du parc social à Strasbourg relativement au département et à la CUS, les grands quartiers d'habitat social sont tous situés dans les faubourgs de la ville, en périphérie du centre élargi, et certains ont une tradition ouvrière de longue date.

Près de 15 ans après leur classement en ZUS (voire reclassement comme la Zone franche de Haute-pierre), il semble que la ségrégation socio-spatiale n'ait guère reculé et que les écarts entre les ZUS et le reste de leur agglomération de référence demeurent importants.

Les programmes de rénovation urbaine, initiés dans la CUS à partir de 2005 (conventions signées avec l'ANRU en 2005 pour le Neuhof, en 2006 pour la Meinau Canardière, en 2007 pour le quartier des Hirondelles à Lingolsheim et en 2009 pour le quartier de Haute-pierre), suite à l'adoption de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, semblent commencer à porter leurs fruits.

Toutefois, le recul temporel n'est pas encore suffisant pour connaître la pérennité des transformations. D'autant que ces programmes interviennent principalement sur le bâti et les aménagements urbains, et comportent des volets économiques et sociaux très variables d'une convention à l'autre.

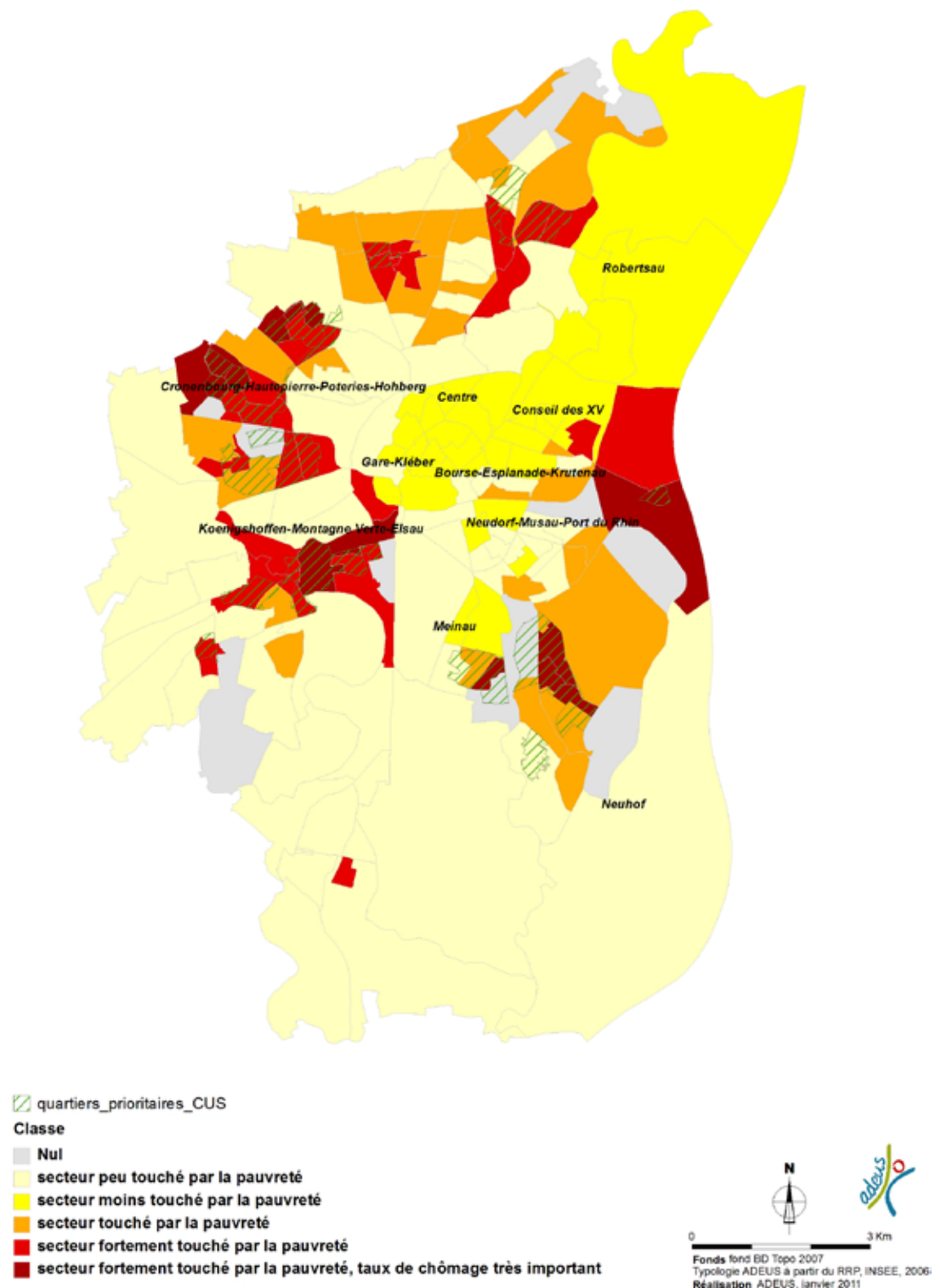


Carte 37 - Pauvreté et précarité dans la Communauté Urbaine de Strasbourg

Ces programmes de rénovation urbaine sont dotés de budgets extrêmement importants, du fait de la nature des travaux qu'ils génèrent, tandis que les moyens financiers alloués aux actions financées dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale sont plus limités.

En outre cela pose également la question de l'intervention pu-

blique, avec l'appui de l'Etat, sur les autres ZUS, et plus largement sur les autres quartiers inscrits au CUCS. Si certains ont pu bénéficier ponctuellement d'investissements au titre des opérations isolées, d'autres demandent, si ce n'est une attention particulière, une intervention forte afin d'enrayer un possible déclin, comme la ZUS de Koenigshoffen par exemple.



Carte 38 - La précarité dans les communes Irisées de Communauté Urbaine de Strasbourg

*Revenus fiscaux médians par UC
en 2006*

- à Strasbourg : 15 467 €
- dans la CUS : 17 401 €
- dans le Bas-Rhin : 18 280 €
- en Alsace : 18 294 €
- en France : 16 910 €

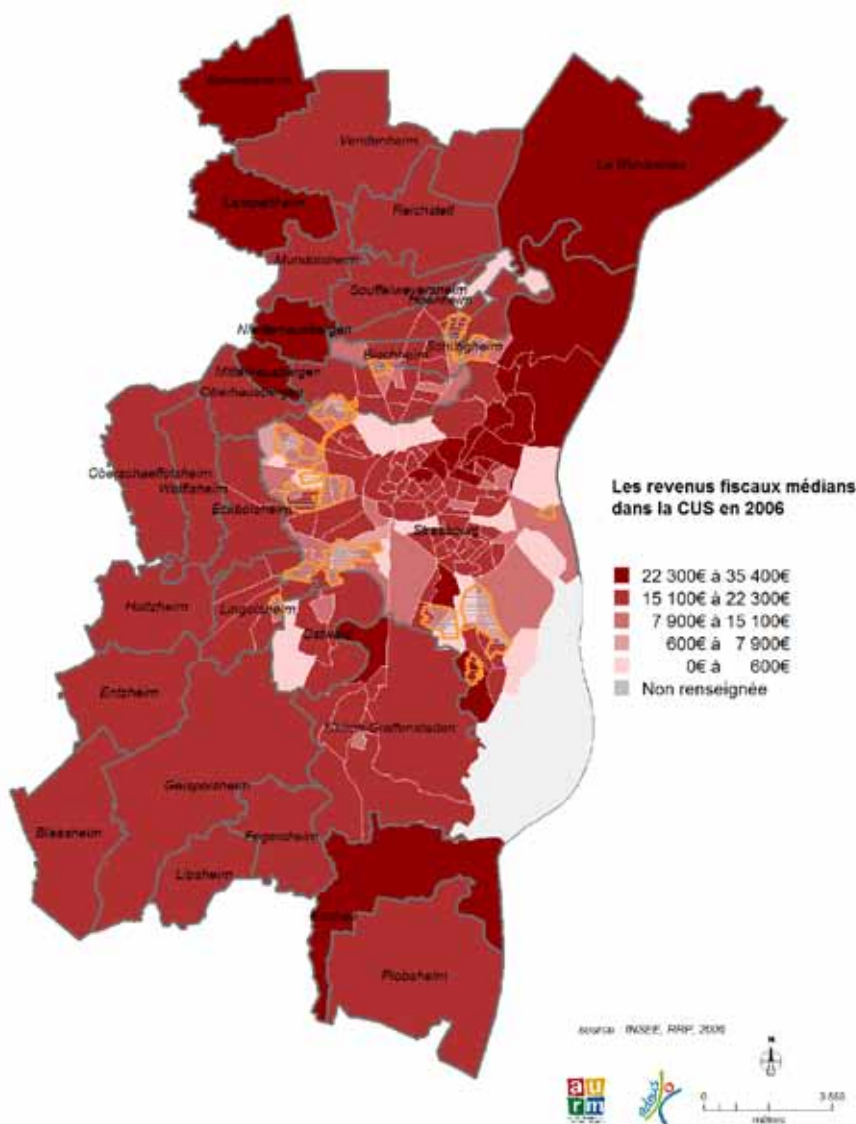
Les revenus fiscaux médians par unité de consommation dans la CUS en 2006 s'élèvent à 17 401 €, la dispersion des revenus allant de 15 032 € à Bischheim à 26 838 € à Mittelhausbergen. Les revenus fiscaux médians à Strasbourg se situent dans le bas de la fourchette, à 15 467 €.

A l'exception de la commune d'Eckbolsheim (21 029 €), les revenus fiscaux médians dans les communes de première couronne sont inférieurs à 20 000 €.

Dans la deuxième couronne, les revenus médians sont plus élevés, avec une dispersion allant de 20 178 € à Entzheim jusqu'à 26 838 € à Mittelhausbergen.

A Strasbourg, dans l'IRIS Polygone Sud, le revenu médian est de 5 538 €. Il ne représente que 15 % des revenus fiscaux médians les plus élevés de l'IRIS Orangerie Est (35 356 €).

Les 10 ZUS de l'agglomération strasbourgeoise présentent des situations contrastées. En règle générale, les revenus médians y sont faibles. Cependant, certains IRIS correspondant aux ZUS Grand Ried et Koenigshoffen sont proches du niveau de revenu médian de l'agglomération.



Carte 39 - Les revenus fiscaux annuels médians par UC en 2006

Le premier décile correspond aux 10 % de la population les moins aisés.

Dans la première couronne, à l'exception d'Eckbolsheim, l'ensemble des communes affiche un revenu médian du premier décile inférieur à 10 000 €.

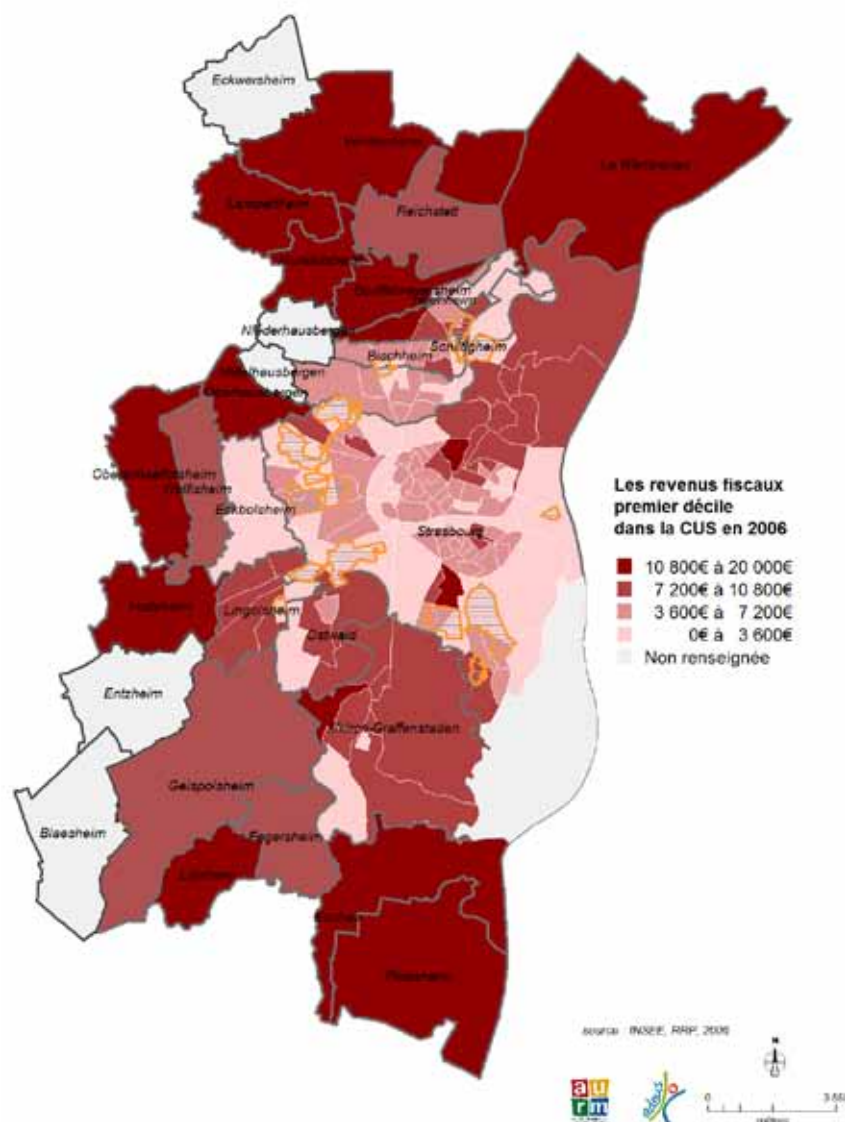
Les communes de deuxième couronne ont des montants du premier décile plus élevés, généralement supérieurs à 10 000 €.

A Strasbourg, le premier décile s'élève à 3 804 €, soit le montant le plus faible de toute la CUS. La dispersion est particulièrement élevée, entre 100 € dans l'IRIS Canardière Est et 12 420 € dans l'IRIS Plaine des Bouchers.

Les faubourgs strasbourgeois (à l'exception de la Robertsau) se situent tous à un niveau inférieur à la médiane de la CUS, et particulièrement les ZUS.

Montant du premier décile par UC en 2006

- à Strasbourg : 3 804 €
- dans la CUS : 5 229 €
- dans le Bas-Rhin : 7 403 €
- en Alsace : 7 385 €
- en France : 6 346 €



Carte 40 - Premier décile des revenus fiscaux annuels médians par UC en 2006

Part des allocataires CAF dont le revenu dépend à 100 % des prestations sociales

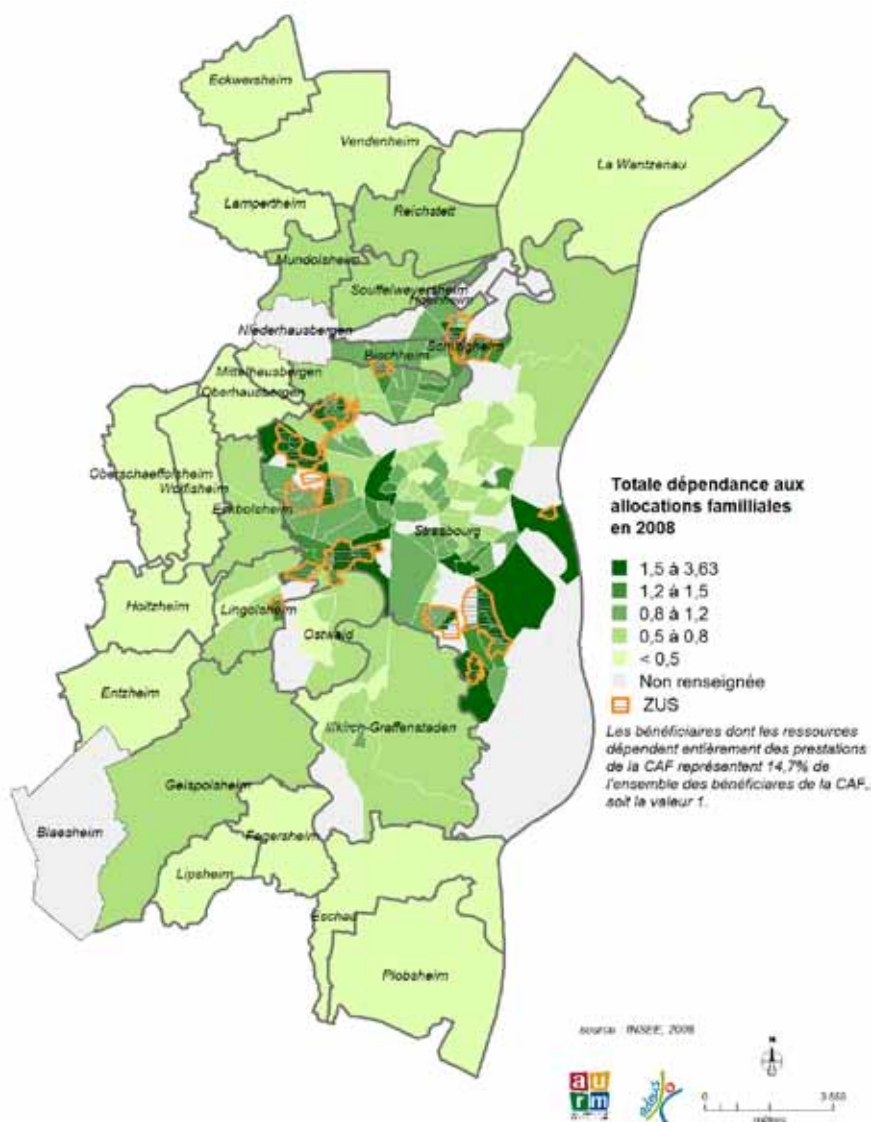
- à Strasbourg : 16,4 %
- dans la CUS : 14,7 %
- dans le Bas-Rhin : 11,6 %
- en Alsace : 12 %
- en France : 12,4 %

La CUS concentre 61 % des allocataires CAF du Bas-Rhin, alors qu'elle ne représente que 43 % de sa population. Cette concentration est également forte à Strasbourg, qui accueille 69 % des allocataires CAF de la CUS.

73 % des allocataires du département dont les ressources dépendent intégralement des transferts sociaux résident dans la CUS, où 14,7 % des ménages dépendent totalement des allocations versées par la CAF.

Toutes les communes de deuxième couronne se situent à un niveau très inférieur à la moyenne communautaire, de 3,1 % à La Wantzenau à 8,2 % à Mundolsheim.

En première couronne, les communes de Hoenheim (14,8 %), Bischheim (14,8 %) et Schiltigheim (15,4 %) se placent au-dessus de la moyenne de la CUS. La commune d'Eckbolsheim, avec un taux d'allocataires dépendants de 7,2 % se situe à un niveau comparable aux communes de deuxième couronne.



Carte 41 - Allocataires de la CAF dont le revenu dépend à 100% des prestations sociales dans les communes de la CUS

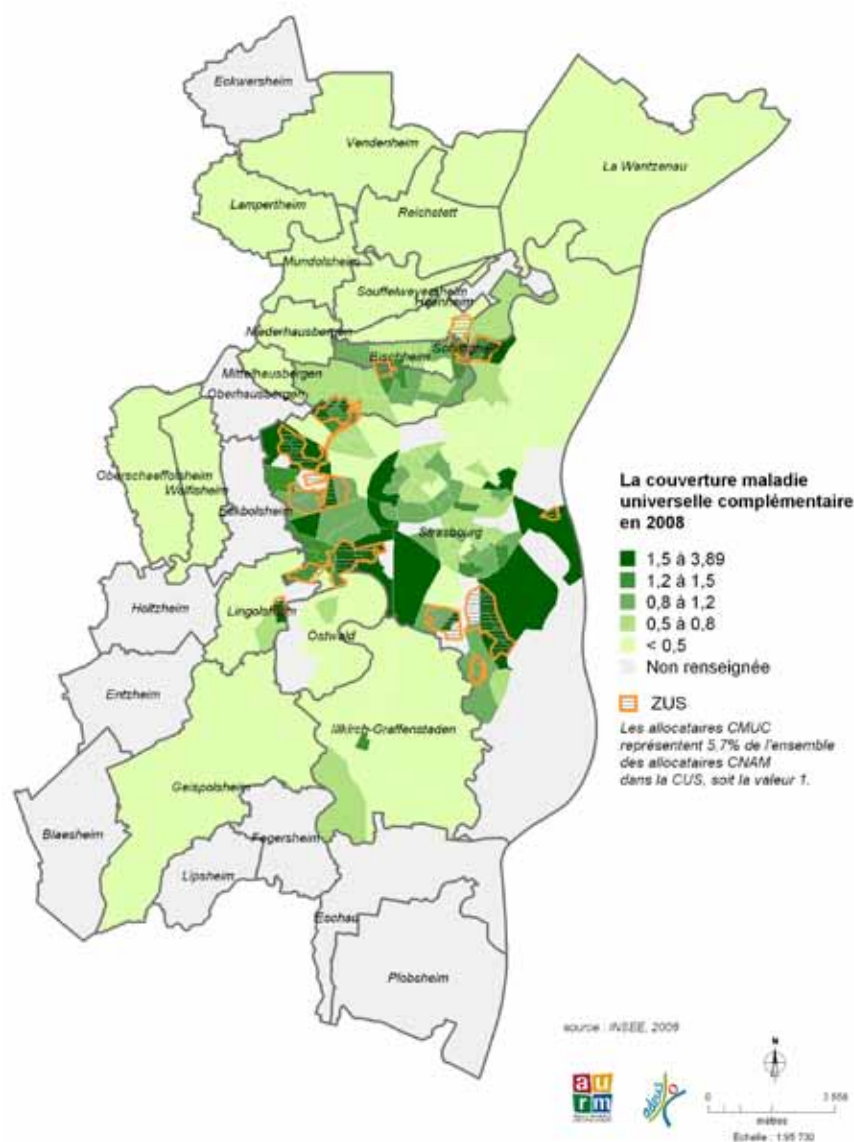
Part des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire parmi la population :

- à Strasbourg : 7,4 %
- dans le Bas Rhin : 4,1%
- en Alsace : 4,2%
- En France : 5,8%

A Strasbourg, la part d'allocataires totalement dépendants des prestations sociales s'établit à 16,5 %, soit le niveau le plus élevé de la CUS. Les situations y sont très contrastées. Les IRIS du Port du Rhin, de HautePierre, de l'Elsau, de la Canardière Est, du Polygone, et même de la gare (non classé en ZUS), s'illustrent par des taux très élevés, se situant entre 20 % et 50 % d'allocataires dépendants.

Avec 10 611 personnes, Strasbourg concentre 80 % des bénéficiaires de la CMU-C. De ce fait, les autres communes sont peu concernées par le phénomène.

64 % de ces bénéficiaires résident en ZUS. Toutefois, certains quartiers non classés en ZUS se trouvent en situation de sur-représentation, comme le quartier de la Gare, à Strasbourg, ou le quartier Libermann à Illkirch-Graffenstaden.



Carte 42 - Bénéficiaires de la CMU-Complémentaire parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'Assurance Maladie dans les communes irisées de la CUS

Part des CSP « ouvriers » :

- à Strasbourg : 12,5 %
- dans la CUS : 12,9 %
- dans le Bas-Rhin : 17,7 %
- en Alsace : 18,2 %
- en France : 14 %

Avec une part d'ouvriers s'élevant à 12,9 % de sa population de 15 ans et plus, la CUS présente un caractère nettement moins ouvrier que l'ensemble de la région.

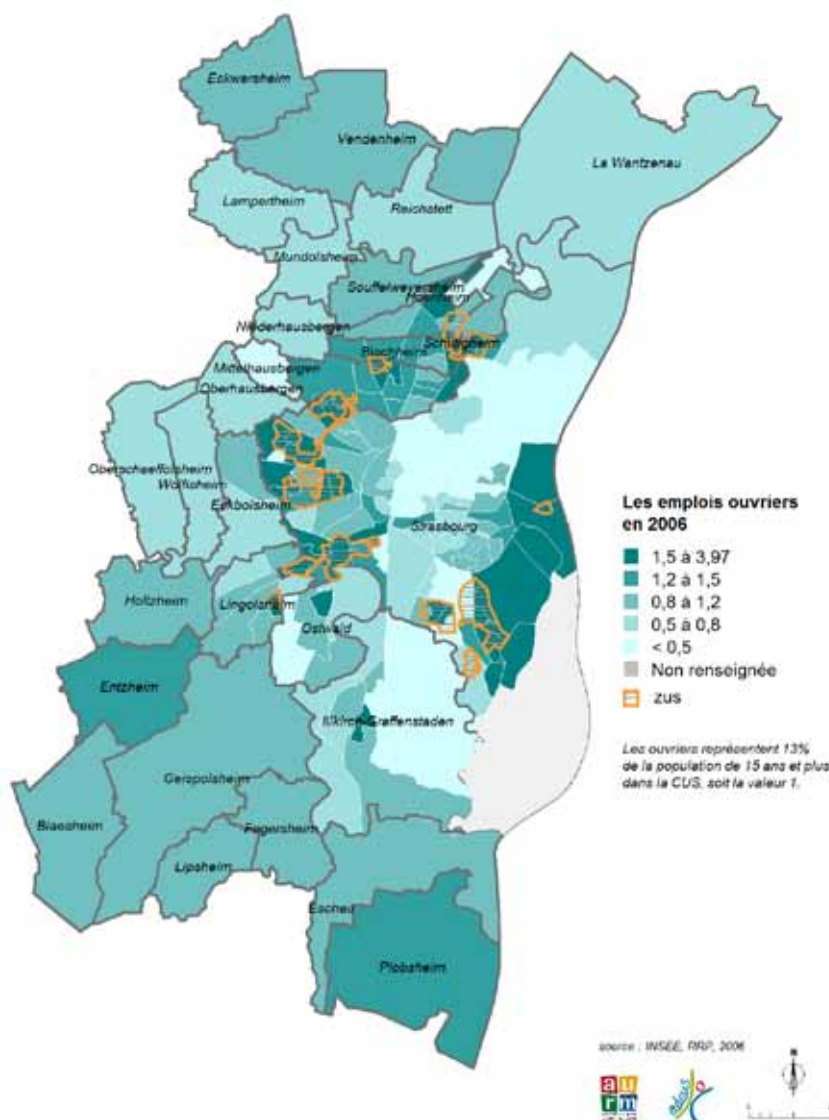
Les communes de deuxième couronne se situent à un niveau inférieur ou égal à la moyenne, à l'exception de Plobsheim et d'Entzheim, dont les indices de spécialisation s'élèvent respectivement à 1,21 et 1,26.

Dans la première couronne, toutes les communes à l'exception d'Illkirch-Graffenstaden, présentent un taux d'ouvriers compris entre 14,2 % et 19,4 %, soit de 12 % à 50 % d'ouvriers de plus que la moyenne de la CUS.

Strasbourg, avec 12,5 % d'ouvriers, se situe dans la moyenne intercommunale. Les quartiers centraux, la Robertsau ou Neudorf présentent un indice de spécialisation des ouvriers inférieur à la moyenne de la CUS, tandis que tous les quartiers périphériques composés de grands ensembles d'habitat social se situent significativement au-dessus.

Dans les quartiers accueillant des ZUS, comme Hautepierre, la Montagne-Verte ou l'Elsau, la part des ouvriers avoisine ou dépasse le quart de la population. Elle représente jusqu'à 50 % dans le quartier du Port du Rhin.

Deux quartiers non classés en ZUS, Libermann à Illkirch-Graffenstaden et Marais à Schiltigheim, se distinguent par des taux d'ouvriers de 30 % et 22 %.



Carte 43 - Population de plus de 15 ans issue de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » en 2006

Part des CSP «supérieures» :

- à Strasbourg : 13,6 %
- dans la CUS : 13,2 %
- dans le Bas-Rhin : 11,1 %
- en Alsace : 10,3 %
- en France : 11,5 %

La CUS présente une légère sur-représentation des CSP «supérieures» par rapport aux moyennes régionale et nationale.

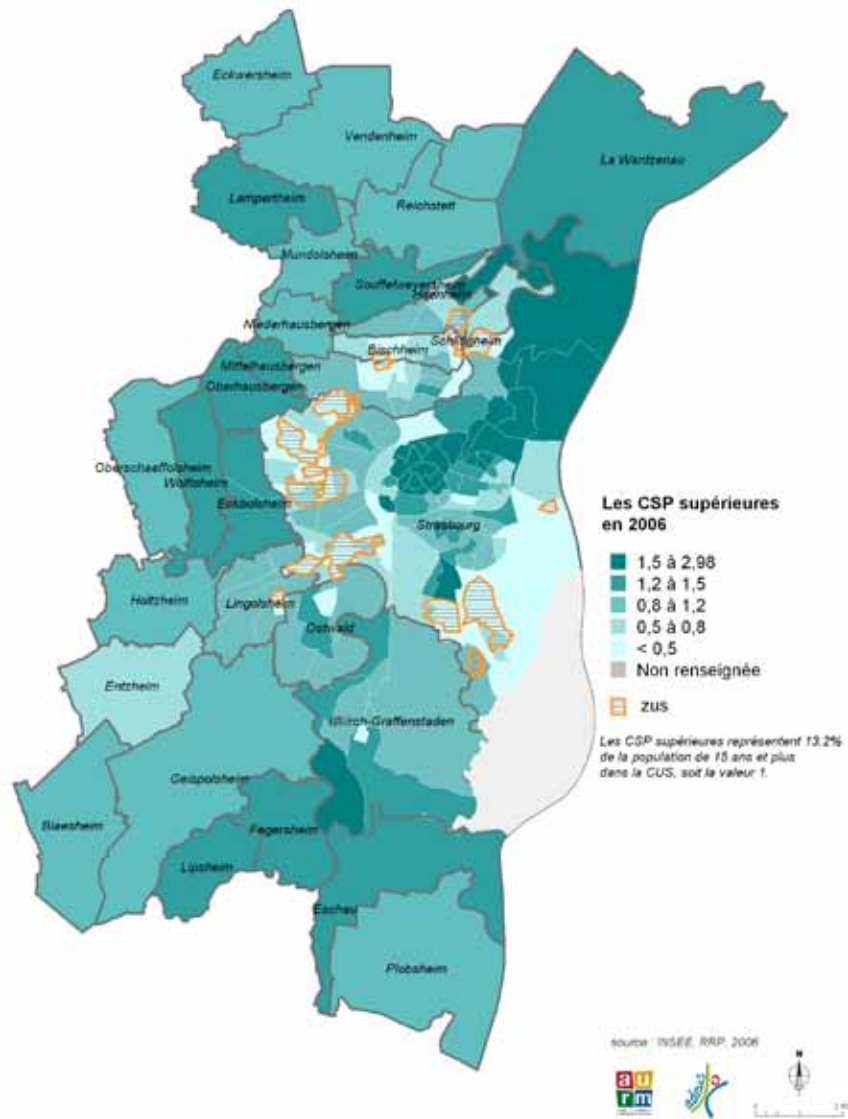
Cette sur-représentation est encore plus marquée dans 14 communes de la deuxième couronne, qui comptent entre 13,8 % et 18,6 % de CSP «supérieures». Seule Entzheim se situe à un niveau inférieur à 10 % de CSP «supérieures».

En première couronne, une césure s'observe entre les communes du Nord (Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim) qui présentent un profil plus ouvrier que les communes du Sud-Ouest (Illkirch-Graffenstaden, Ostwald et Lingolsheim).

A Strasbourg, les catégories «supérieures» représentent 13,6 % de la population. Le clivage est net entre les quartiers centraux, le Wacken, le Contades et la Robertsau, où les cadres et chefs d'entreprises sont sur-représentés, et les quartiers périphériques de grands ensembles, particulièrement les ZUS où ils peuvent être totalement absents.

La dispersion est grande entre l'IRIS Forêt-Noire qui comporte 39,1 % de chefs d'entreprises et cadres et la Cité de l'Ill Ouest qui n'en compte que 1,2 %.

Parmi les quartiers non classés en ZUS, une nouvelle fois Libermann et Marais se démarquent, avec des taux de CSP «supérieures» inférieurs à 2 %.



Carte 44 - Population de plus de 15 ans issue des catégories socio-professionnelles « supérieures » en 2006

Part de la population active se déclarant au chômage

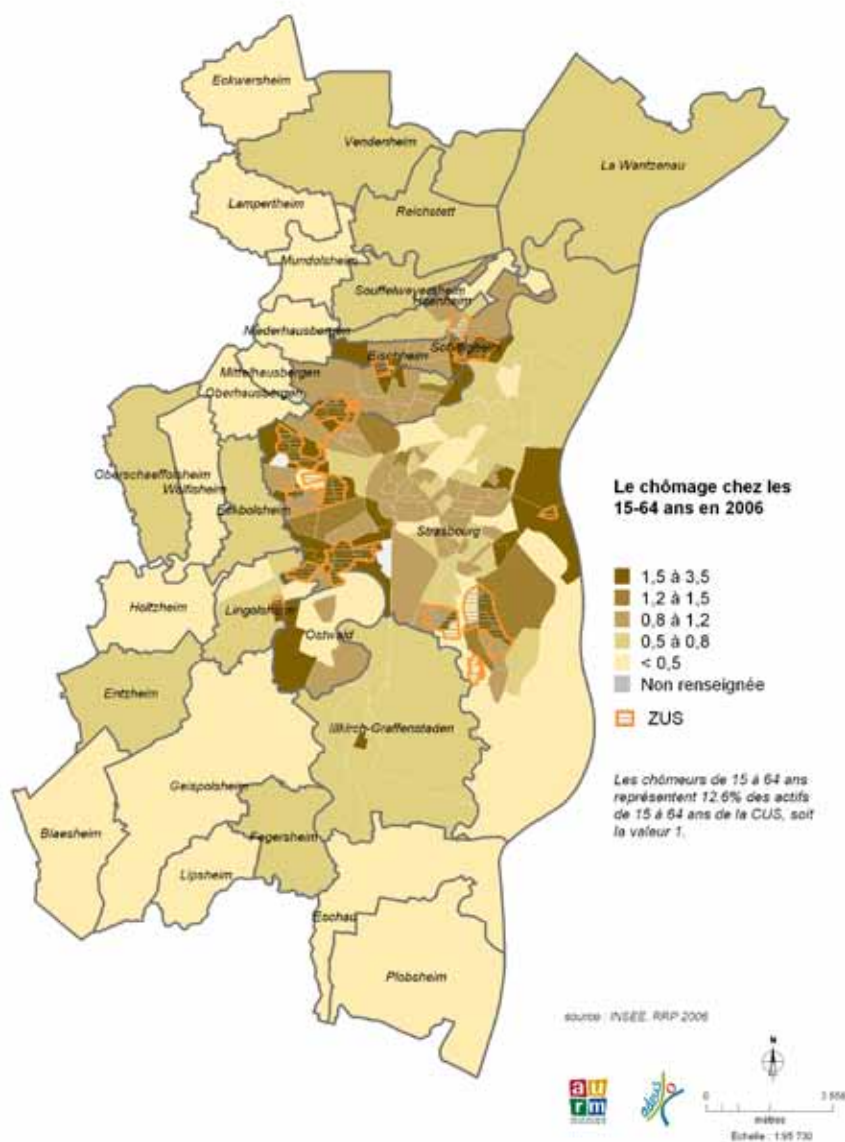
- à Strasbourg : 15,2 %
- dans la CUS : 12,6 %
- dans le Bas-Rhin : 9,8 %
- en Alsace : 10,2 %
- en France : 11,1 %

Toutes les communes de la deuxième couronne se situent à un niveau de chômage très nettement inférieur à la moyenne communautaire, allant de 3,7 % à Niederhausbergen à 6,5 % à Oberschaeffolsheim et Entzheim.

Dans la première couronne, le chômage varie de 6,4 % à Eckbolsheim à 15,3 % à Bischheim.

A Strasbourg, le niveau de chômage atteint 15,2 %. L'analyse infra-communale montre de fortes disparités entre les quartiers du Wacken ou de la Robertsau, qui se situent aux alentours de 6 %, et les quartiers périphériques de grands ensembles, comme les IRIS Polygone, dans le quartier du Neuhof, qui atteignent jusqu'à 43 % de chômeurs.

Certains quartiers de Schiltigheim (Marais) et d'Illkirch-Graffenstaden (Libermann), non classés en ZUS, présentent un taux de chômage parfois supérieur à certaines ZUS. Ces deux quartiers sont cependant classés en priorité 2 au Contrat urbain de cohésion sociale de la CUS.



Carte 45 - Population active âgée de 15 à 64 ans se déclarant au chômage en 2006

Le niveau de chômage des jeunes est toujours plus important que le chômage dans la population active de 15 à 64 ans.

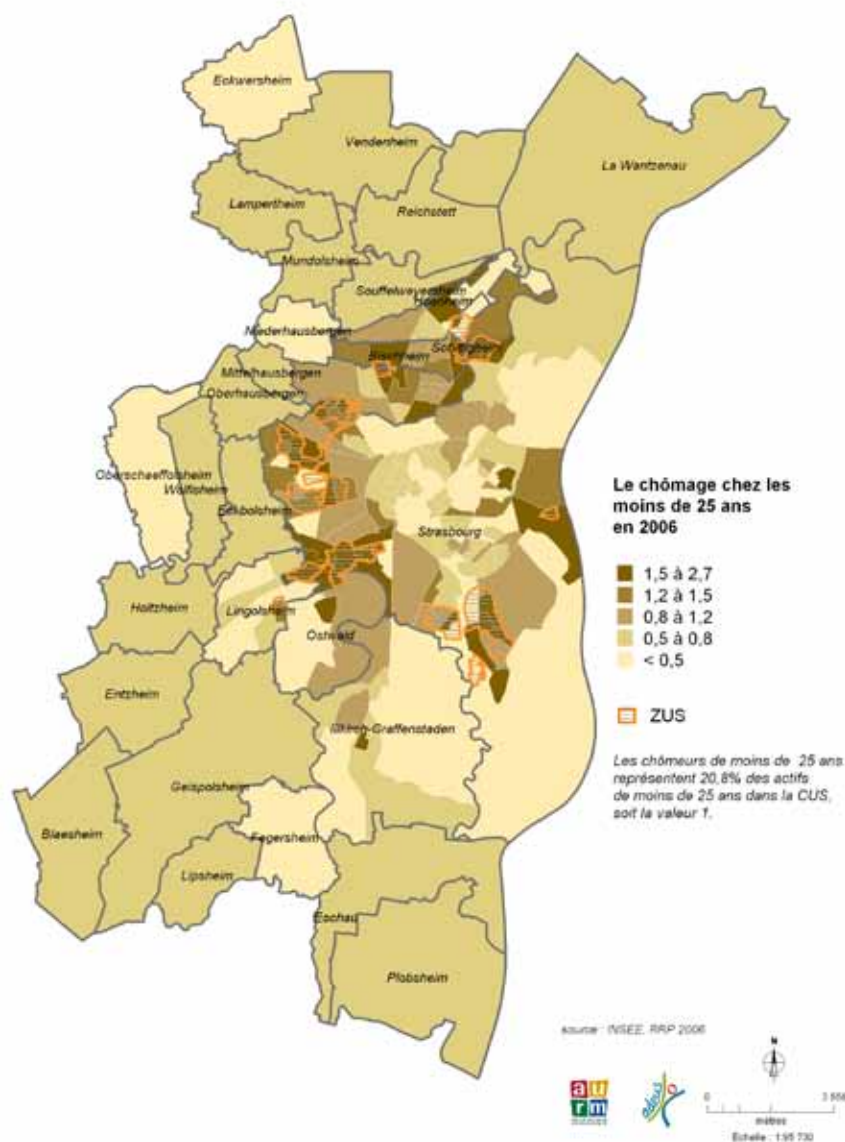
Le taux de chômage des jeunes dans les communes de deuxième couronne est systématiquement inférieur à la moyenne communautaire, allant de 8,5 % à Niederhausbergen à 16,5 % à Lipsheim.

Dans les communes de première couronne, Eckbolsheim, Illkirch-Grafenstaden et Lingolsheim présentent un taux de chômage des jeunes inférieur à 15 %. En revanche, Ostwald, Bischheim et Schiltigheim se situent à des niveaux compris entre 23,2 % et 27,6 %. Hoenheim se situe dans la moyenne communautaire.

A Strasbourg, le taux de chômage des jeunes s'établit à 22,2 %, mais peut toucher jusqu'à la moitié des jeunes actifs dans certains quartiers, notamment à Cronenbourg Ouest, HautePierre et au Neuhof.

Part de la population active de 15 à 25 ans se déclarant au chômage

- à Strasbourg : 22,2 %
- dans la CUS : 20,8 %
- dans le Bas-Rhin : 17,9 %
- en Alsace : 19,2 %
- en France : 20,9 %



Carte 46 - Population active âgée de 15 à 25 ans se déclarant au chômage en 2006

Part de la population non scolarisée dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis :

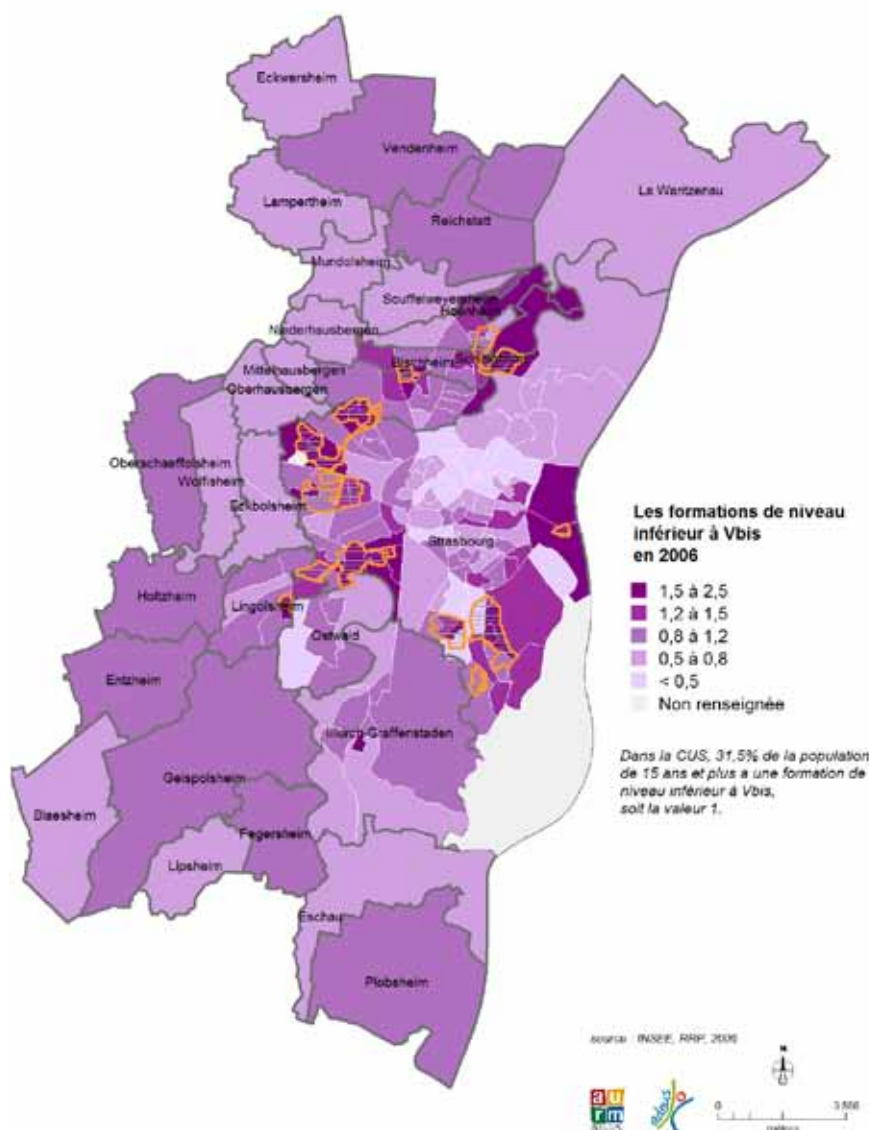
- à Strasbourg : 33,3 %
- dans la CUS : 31,5 %
- dans le Bas-Rhin : 33,2 %
- en Alsace : 34,2 %
- en France : 38,5 %

Toutes les communes de la deuxième couronne se situent à un niveau inférieur à la moyenne communautaire, allant de 16,6 % à Lampertheim à 30,6 % à Entzheim.

En première couronne, Schiltigheim et Bischheim se distinguent par des taux de 37,6 % et 39,9 %.

Les quartiers centraux de Strasbourg sont ceux qui présentent les taux de population peu formée les plus faibles (inférieurs à 15 %), tandis que dans les faubourgs, et particulièrement dans les ZUS, cette part peut atteindre près de 80 %.

Les communes de la deuxième couronne se situent toutes à un niveau supérieur ou égal à la moyenne communautaire. La dispersion va de 21,1 % à Reichstett à 41,2 % à Mittelhausbergen, où la population est la plus aisée de la CUS.



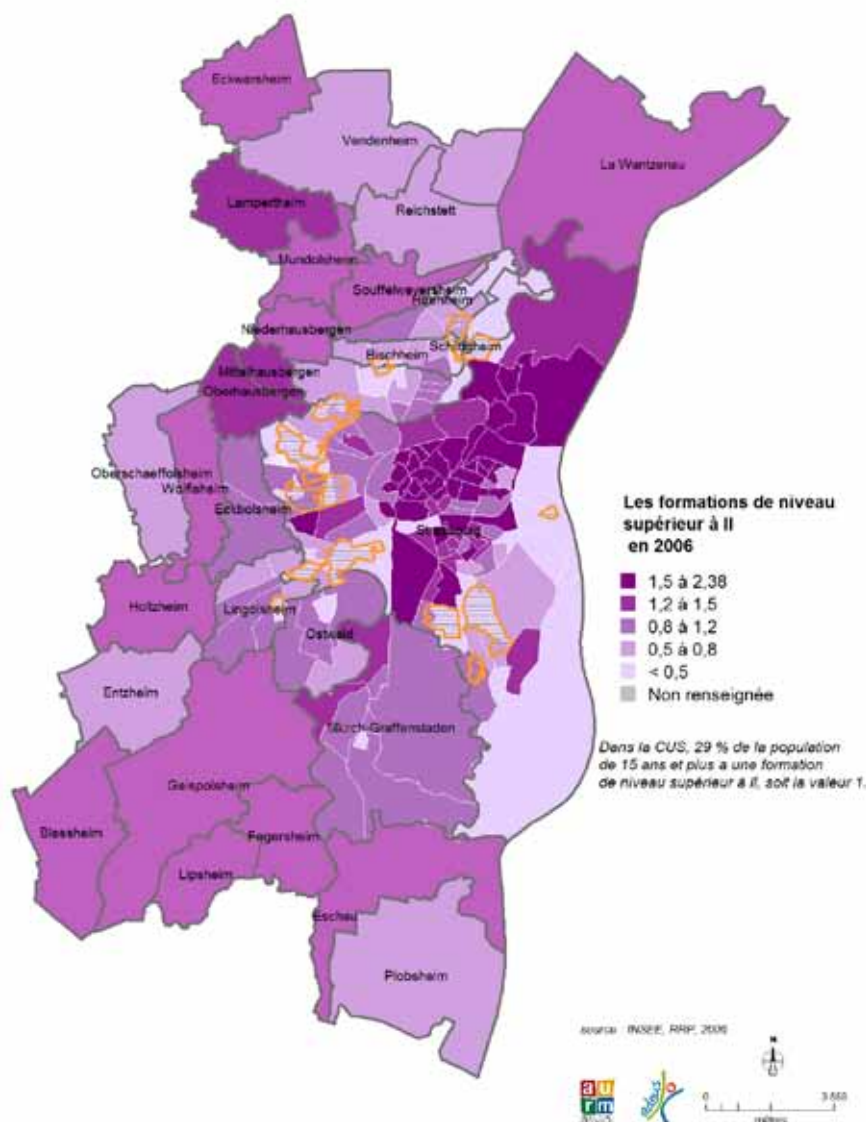
Carte 47 - Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis en 2006

En première couronne, seules les communes d'Illkirch-Grafenstaden (29,4 %) et d'Eckbolsheim (32,6 %), présentent une proportion de personnes formées au niveau II supérieure à la moyenne communautaire. Avec 17,9 % de sa population titulaire d'un diplôme supérieur à Bac+2, Bischheim est la commune de la CUS qui affiche le plus faible taux.

La ville de Strasbourg (32,4 %) se situe à un niveau sensiblement supérieur à la moyenne de la CUS. Les quartiers centraux et du Nord de la ville sont ceux qui présentent les plus fortes proportions (de 66 % à 68 %), tandis que les quartiers périphériques des grands ensembles, incluant les ZUS, se situent à des niveaux inférieurs à 10 %, voire à 5 % comme au Polygone, au Port du Rhin ou à l'Elsau.

Part de la population non scolarisée dont le niveau de formation est supérieur au niveau II :

- à Strasbourg : 32,4 %
- dans la CUS : 29 %
- dans le Bas-Rhin : 22,6 %
- en Alsace : 21,2 %
- en France : 22,4 %



Carte 48 - Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur ou égal au niveau II en 2006

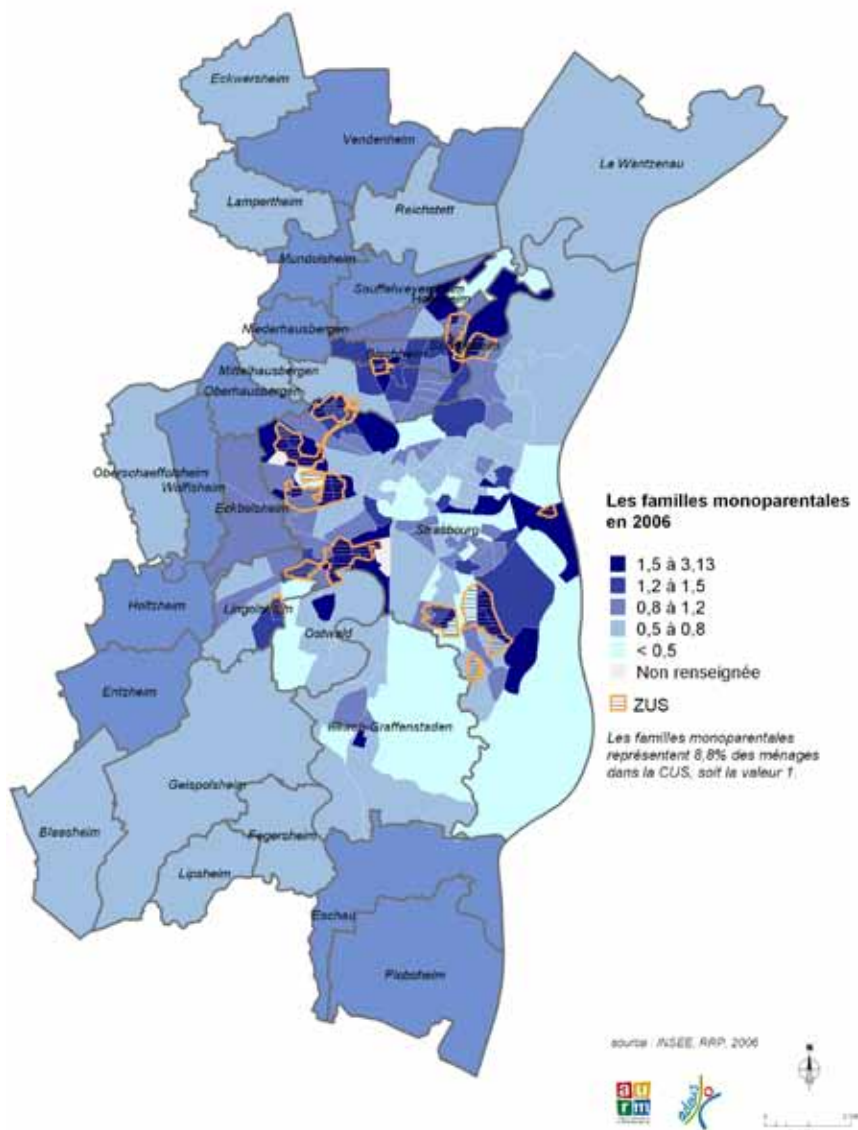
Part des familles monoparentales :

- à Strasbourg : 9,1 %
- dans la CUS: 8,9 %
- dans le Bas-Rhin : 8,1 %
- en Alsace : 8 %
- en France : 8,3 %

La part des ménages composés de familles monoparentales va de 5 % à 9 % dans les communes de deuxième couronne (4,9 % à Blaesheim et 8,8 % à Wolfisheim). Toutes les communes se situent ainsi à un niveau inférieur ou égal à la moyenne communautaire.

En première couronne, la part des familles monoparentales s'établit entre 6,9 % à Illkirch-Graffenstaden et 11,8 % à Bischheim.

A Strasbourg, la part des familles monoparentales s'élève à 9,1 %. Dans certains IRIS de Cronenbourg, de l'Elsau ou du Polygone et du Neuhof, les familles monoparentales peuvent représenter 1 ménage sur 5, voire 1 ménage sur 4. Les ZUS se situent toutes parmi les territoires les plus concernés par la monoparentalité.



Carte 49 - Ménages composés de familles monoparentales en 2006

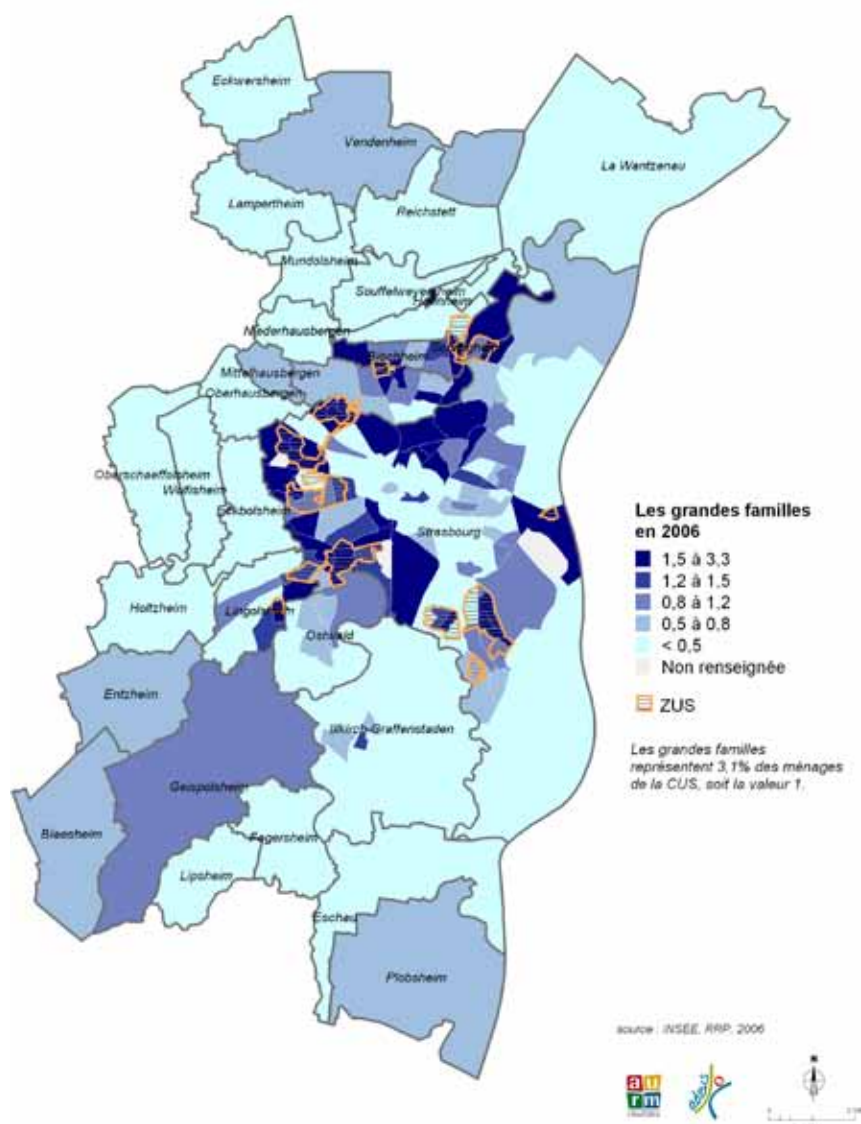
Part des grandes familles :

- à Strasbourg : 4,1 %
- dans la CUS : 3,1 %
- dans le Bas-Rhin : 2,2 %
- en Alsace : 2,3 %
- en France : 2,4 %

A l'exception des communes d'Entzheim (2,2 %), de Mittelhausbergen (2,3 %) et de Geispolsheim (2,6 %), toutes les communes de la deuxième couronne de la CUS ont un taux de grandes familles inférieur à 2 %.

Bischheim est la commune de la CUS (et de première couronne), dont la part de grandes familles est la plus importante, puisqu'elle s'élève à 4,1 %.

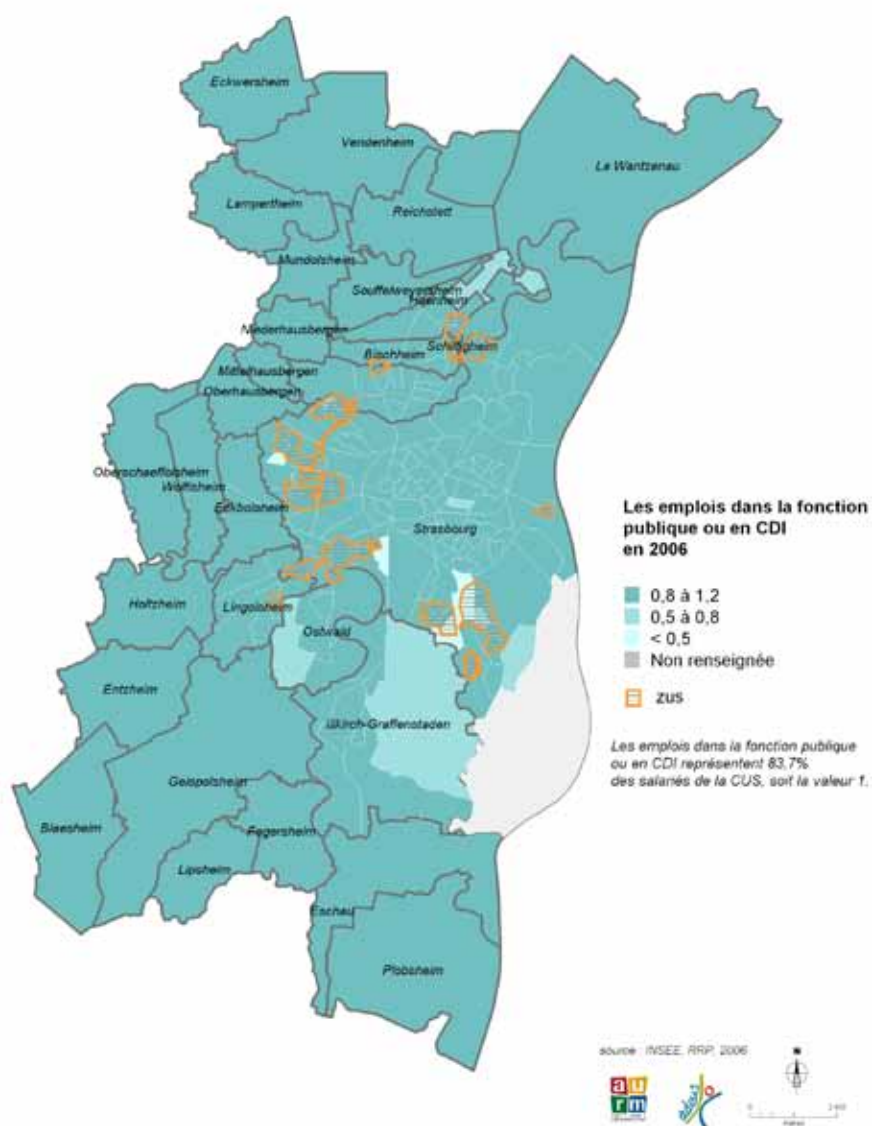
A Strasbourg, la part des grandes familles s'élève à 4,1 %. La spécialisation du territoire selon l'âge de la population joue un rôle extrêmement important. En effet, alors que les quartiers centraux, qui abritent aussi bien des étudiants que des personnes âgées (groupes qui a priori n'ont pas encore ou plus d'enfants à charge), se caractérisent par la faible importance de familles nombreuses, les quartiers périphériques se distinguent en revanche par une forte proportion de ce type de ménages. Dans les IRIS des ZUS de la Meinau, de Cronenbourg, de Koenigshoffen, de l'Elsau ou du Neuhof, la part des familles nombreuses dépasse les 10 % et atteint 18,4 % au Polygone.



Carte 50 - Ménages composés de grandes familles (4 enfants et plus, de moins de 25 ans) en 2006

Part des titulaires d'un CDI ou travaillant dans la fonction publique

- à Strasbourg : 80,3 %
- dans la CUS : 83,7 %
- dans le Bas-Rhin : 86,2 %
- en Alsace : 86,8 %
- en France : 85 %



Carte 51 - Population salariée de plus de 15 ans titulaire d'un CDI ou travaillant dans la fonction publique en 2006

Cet indicateur est peu pertinent pour la CUS : aucun effet de sur ou de sous-représentation fort ne se remarque.

La Communauté d'Agglomération de Colmar



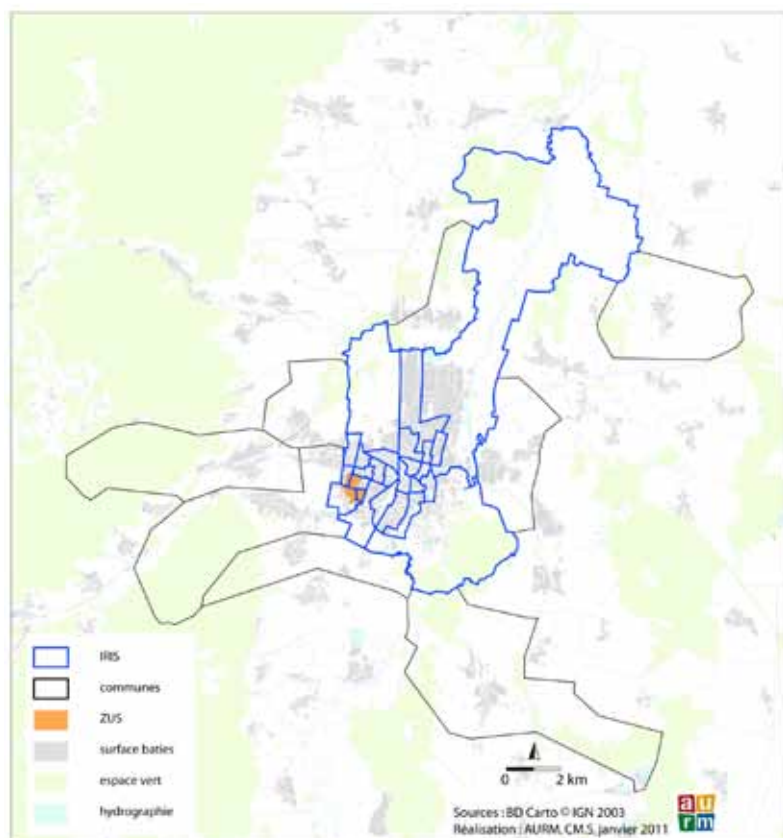
Sources : BD Ortho ©IGN 2007
Réalisation : AURM, CM.S, février 2011



Carte 52 - L'unité urbaine ne correspond pas parfaitement à la Communauté d'Agglomération de Colmar



Carte 53 - La Communauté d'Agglomération de Colmar, le découpage en IRIS des communes concernées et la ZUS



L'agglomération

Parmi les trois grandes agglomérations alsaciennes, l'agglomération de Colmar est celle qui présente a priori le moins de spécialisation territoriale. Cela s'explique par la concentration des publics défavorisés dans la ville-centre.

Colmar est une ville dont le tissu industriel est encore très présent et actif. Au Nord se trouvent de grandes entreprises industrielles, comme l'entreprise allemande Liebherr (engins de chantier, 1450 salariés) ou l'américaine Timken (roulements, 800 salariés). La population ouvrière est par conséquent encore présente. C'est une ville duale car, en tant que chef-lieu de département, elle accueille également des populations plus aisées, qualifiées et formées.

Trois sous-ensembles sont observables à Colmar :

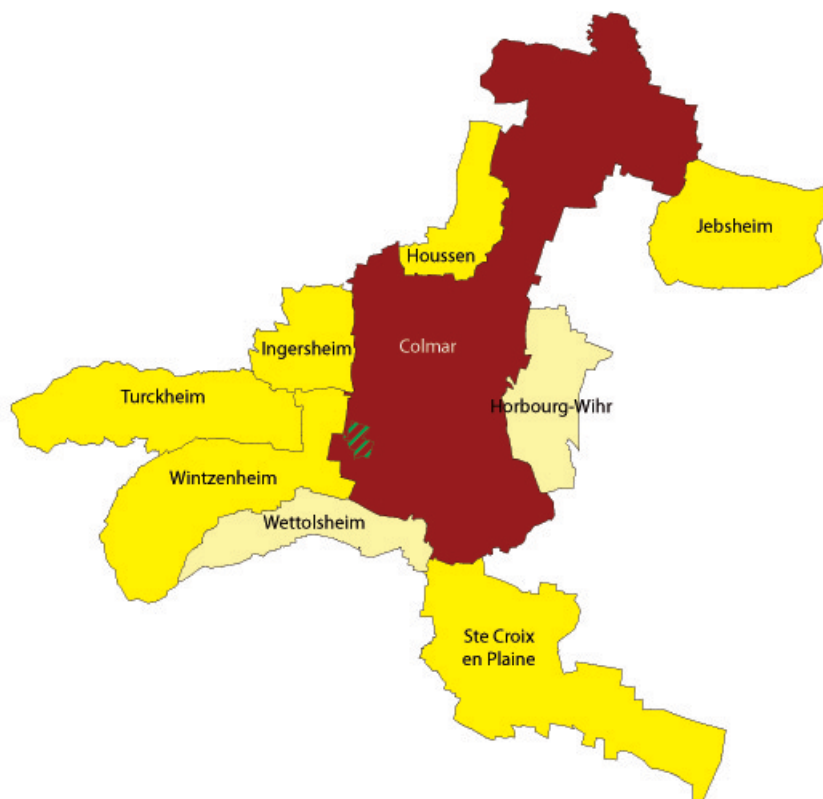
- **Un premier, du centre-ville vers le Sud**, avec une concentration croissante des ménages aisés, bien formés et qualifiés. Les quartiers Sud et le quartier des Maraîchers demeurent en effet des quartiers attractifs, caractérisés par un urbanisme très aéré, avec de grandes parcelles accueillant des maisons de maître.

- **Un deuxième, du centre-ville vers l'Ouest**, avec une concentration croissante des ménages pauvres, peu formés et peu qualifiés.

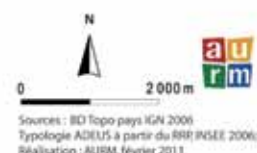
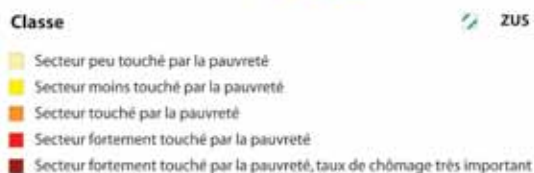
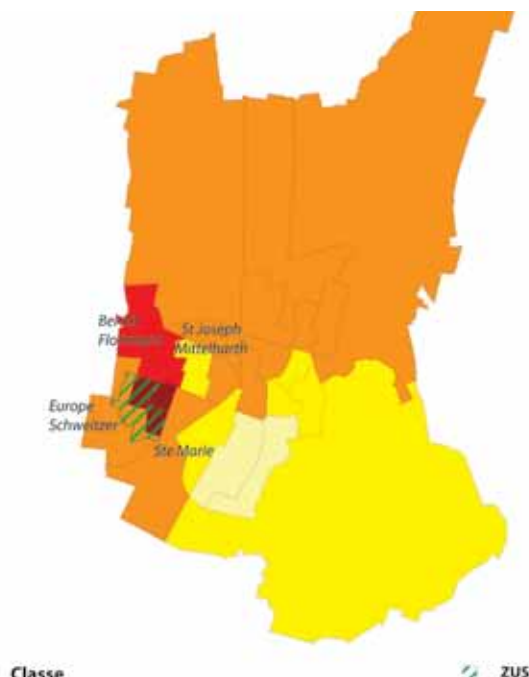
Il s'agit de quartiers de faubourg (Sainte-Marie, Saint-Joseph) qui demeurent cependant des zones relativement mixtes et attractives. Cette mixité se désagrège progressivement en allant vers l'extrême Ouest de Colmar. Elle fait place à une spécialisation accrue des quartiers en termes d'accueil des populations pauvres, peu qualifiées et dépendantes des prestations sociales. La ZUS Europe se trouve parmi ces quartiers.

L'IRIS de la place Saint-Joseph se distingue du reste de la zone par une spécialisation assez marquée en termes d'accueil de classes moyennes. S'agit-il d'un « vestige » d'une mixité passée, ou au contraire d'un témoin de la reconquête du quartier Saint-Joseph par les classes moyennes et supérieures ?

- Enfin, un **troisième sous-ensemble, du centre-ville vers le Nord**, avec les quartiers de Saint-Léon, de Saint-Antoine, du Ladhof et de la Mittelhardt. La part de logements sociaux y est relativement importante, mais la part de propriétaires occupants l'est aussi. Ces quartiers sont sans doute occupés par des ouvriers retraités, mais aussi par des CSP moyennes et supérieures attirées par les secteurs pavillonnaires présents.



Carte 55 - La précarité à Colmar, zoom sur le centre de la ville



*Revenus fiscaux médians par UC
en 2006*

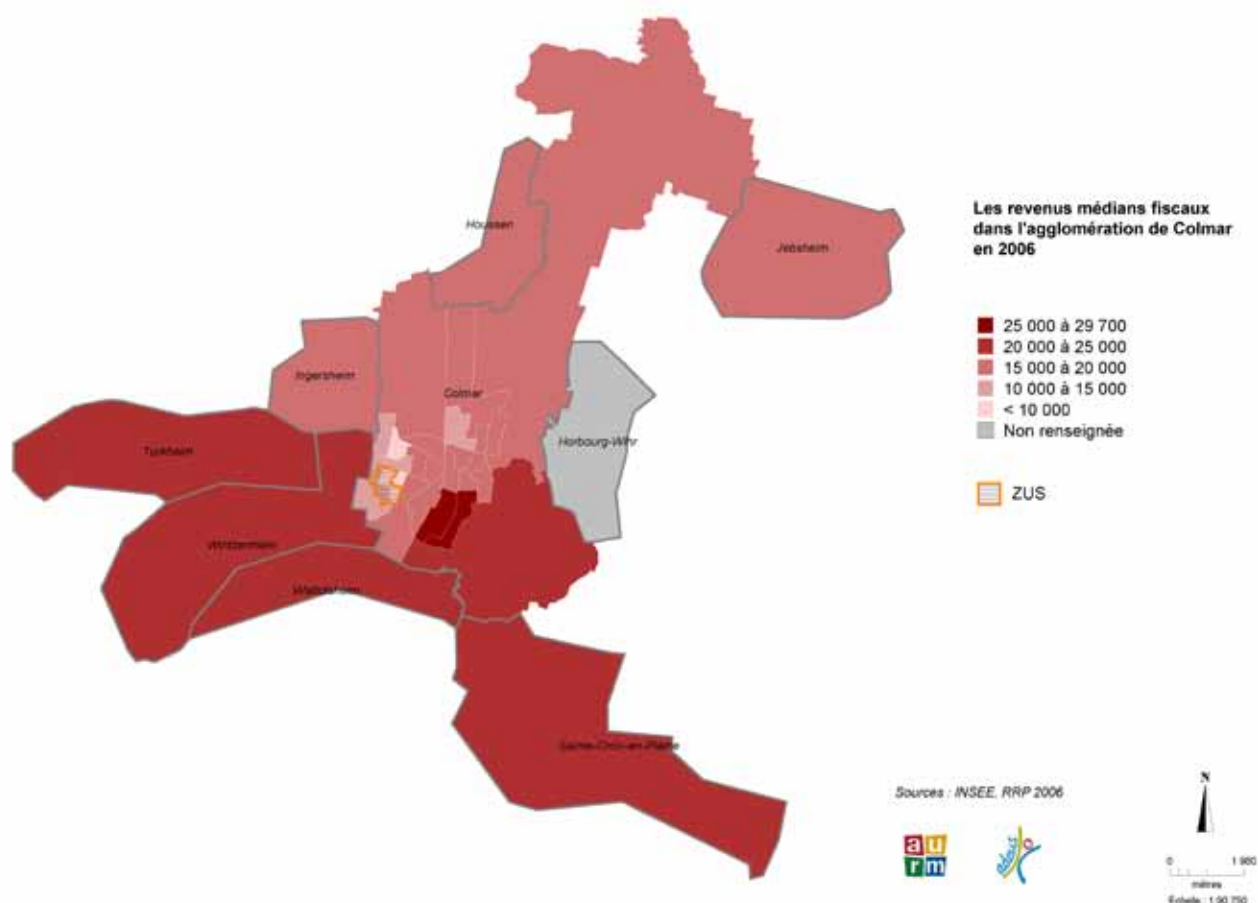
- à Colmar : 16 312 €
- dans la CAC : 17 588 €
- dans le Haut-Rhin : 18 313 €
- en Alsace : 18 294 €
- en France : 16 910 €

L'analyse des revenus médians et du montant des premiers déciles par unité de consommation en 2006 dans la Communauté d'Agglomération de Colmar montre un écart peu élevé entre les communes qui la composent. Il est de 5 200€ entre Colmar (16 312€) et Wettolsheim (21 653€). L'ensemble des communes de la CAC se situent donc à proximité immédiate de la médiane régionale, et la CAC ne montre pas de spécialisation territoriale très marquée en termes de revenus.

- Au Nord sont des communes dont les revenus fiscaux médians sont compris entre 16 312€ pour Colmar, et 19 954€ à Houssem.

- Au Sud se situent les communes plus riches, où les revenus s'échelonnent entre 20 018€ à Wintzenheim, et 21 563€ à Wettolsheim.

A l'échelle des IRIS de la ville de Colmar, la même césure traverse la ville du Nord au Sud. L'écart en termes de revenus médians est cette



Carte 56 - Les revenus fiscaux annuels médians par unité de consommation en 2006

La ZUS Europe est le secteur au plus faible revenu médian de Colmar. D'autres territoires, comme le quartier de Saint Vincent de Paul (en catégorie 1 du CUCS), affiche un revenu fiscal médian annuel faible.

Montant du premier décile
par UC en 2006

- à Colmar : 5 627€
- dans la CAC : 6 727 €
- dans le Haut-Rhin : 7 363 €
- en Alsace : 7 385 €
- en France : 6 346 €



Part des allocataires CAF dont le revenu dépend à 100 % des prestations sociales

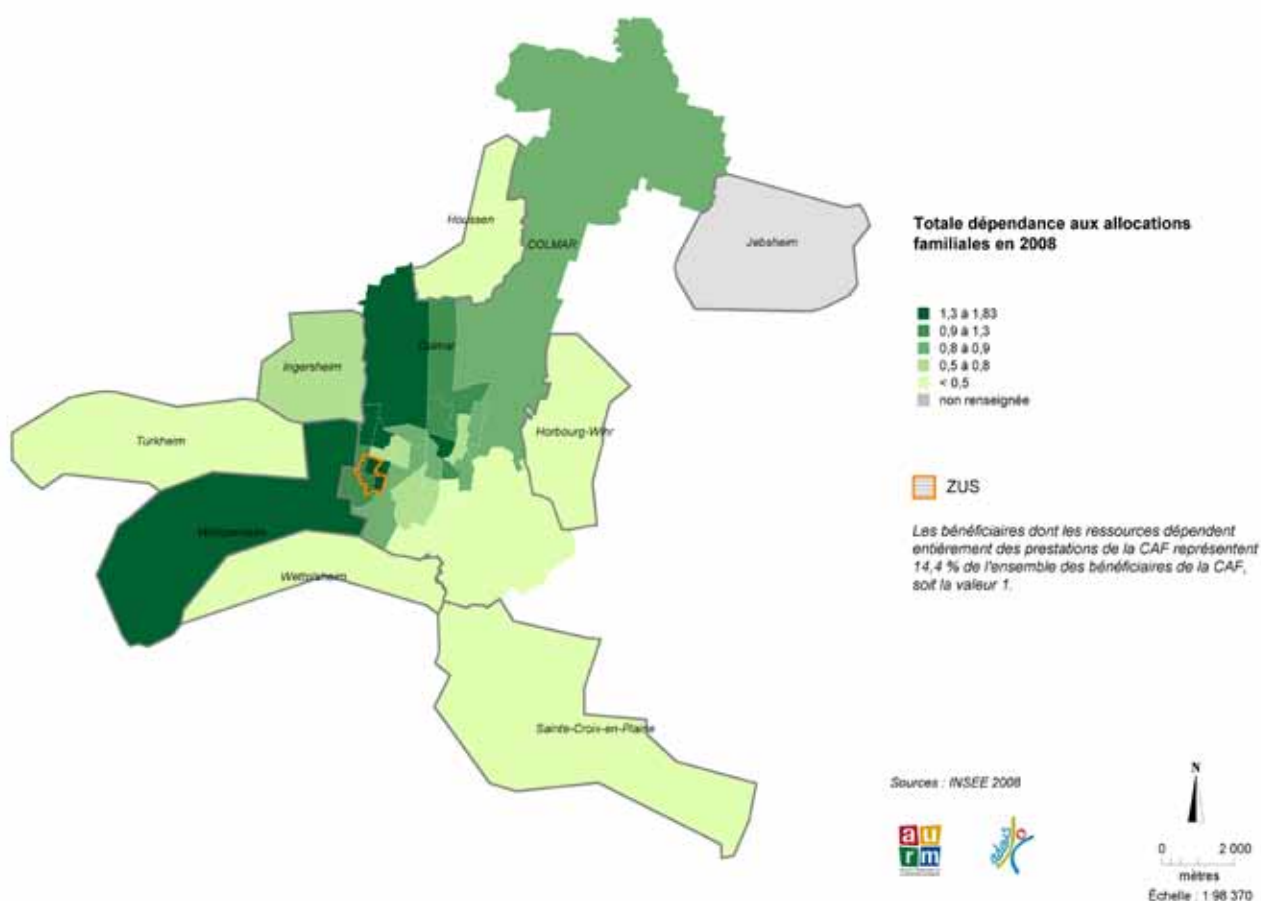
- à Colmar : 14,4 %
- dans la CAC (sans Jepsheim) : 14,1 %
- dans le Haut-Rhin : 12,5 %
- en Alsace : 12 %
- en France : 12,4 %

Parmi les 8 communes de la CAC, seules Wintzenheim (25,6%) et Colmar (14,4%) affichent des taux supérieurs à 10%.

La ville de Colmar accueille à elle seule plus de 80 % des allocataires dépendants de la CAF dont les revenus dépendent à totalement des prestations sociales de la CAC.

Les Quartiers Ouest de la ville concentrent les bénéficiaires totalement dépendants des prestations CAF :

- le quartier de la Mittelhardt avec 23,5% des allocataires dépendants ;
- le quartier Saint Vincent de Paul avec 24% de ce public ;
- la ZUS Europe pour laquelle le taux oscille entre 17,4% et 21,1% suivant les IRIS.



Carte 58 -Allocataires de la CAF dont le revenu dépend à 100% des prestations sociales en 2006

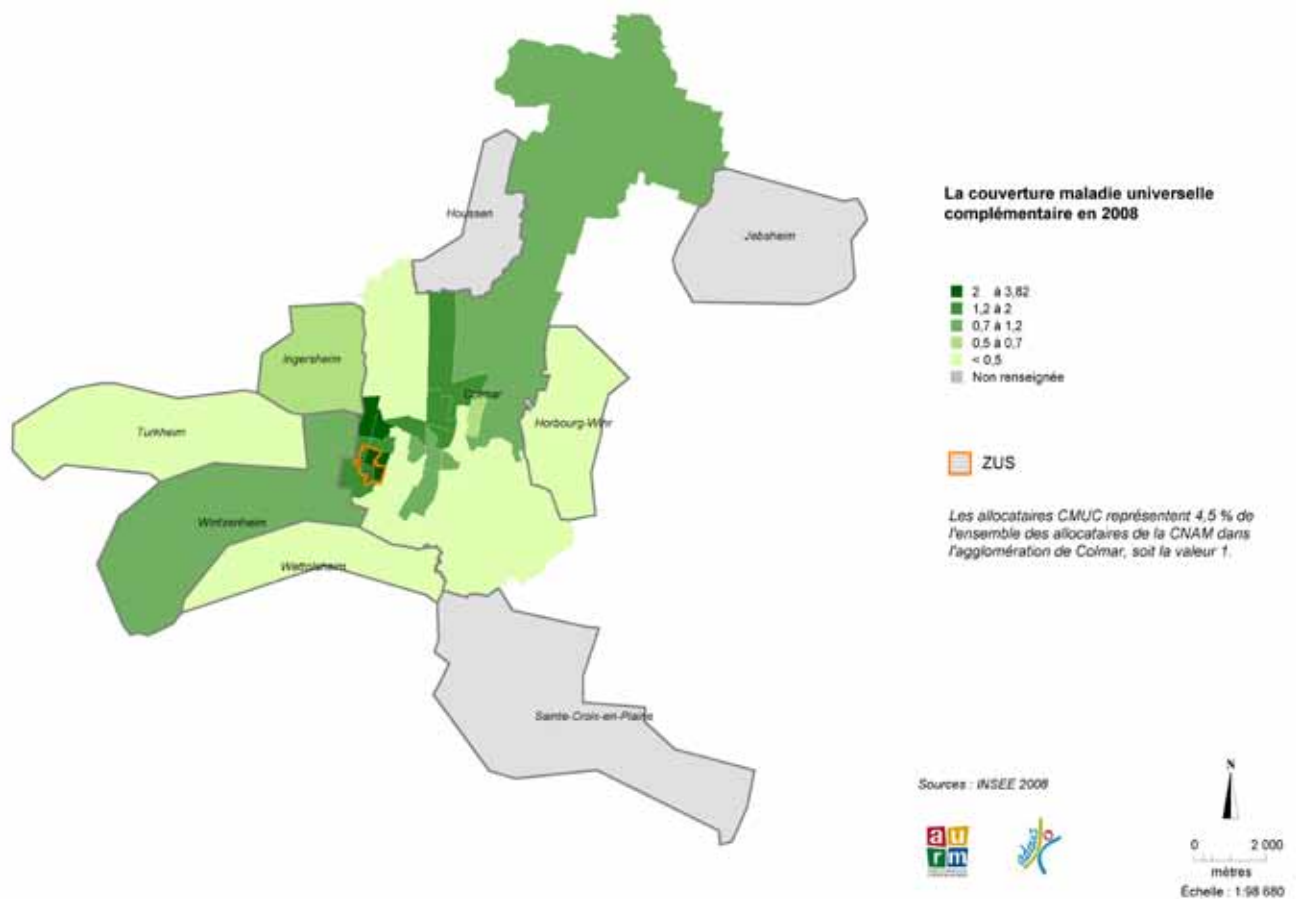
Part des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire parmi la population :

- à Colmar : 5,4 %
- dans le Haut Rhin : 4,4%
- en Alsace : 4,2%
- En France : 5,8%

Un IRIS du Nord du centre-ville affiche un taux de 20,7% d'allocataires dépendants. Il recouvre un quartier d'habitat social, la Cité Fleischauer.

Deux communes de la CAC, Colmar et Wintzenheim, hébergent à elles seules 95 % des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire.

A Colmar, ce public réside surtout à l'Ouest, dans 3 IRIS (concernés par le CUCS) qui accueillent à eux seuls près de 30 % des bénéficiaires de la CMU-C. Les IRIS Saint Vincent de Paul, Europe Sud Est et Europe Centre comptent entre 16% et 17,4% d'allocataires de la CMU-C. La ZUS Europe recouvre en partie les deux derniers IRIS.



Carte 59 - Bénéficiaires de la CMU-Complémentaire parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'Assurance Maladie en 2006

Part des CSP « ouvriers » :

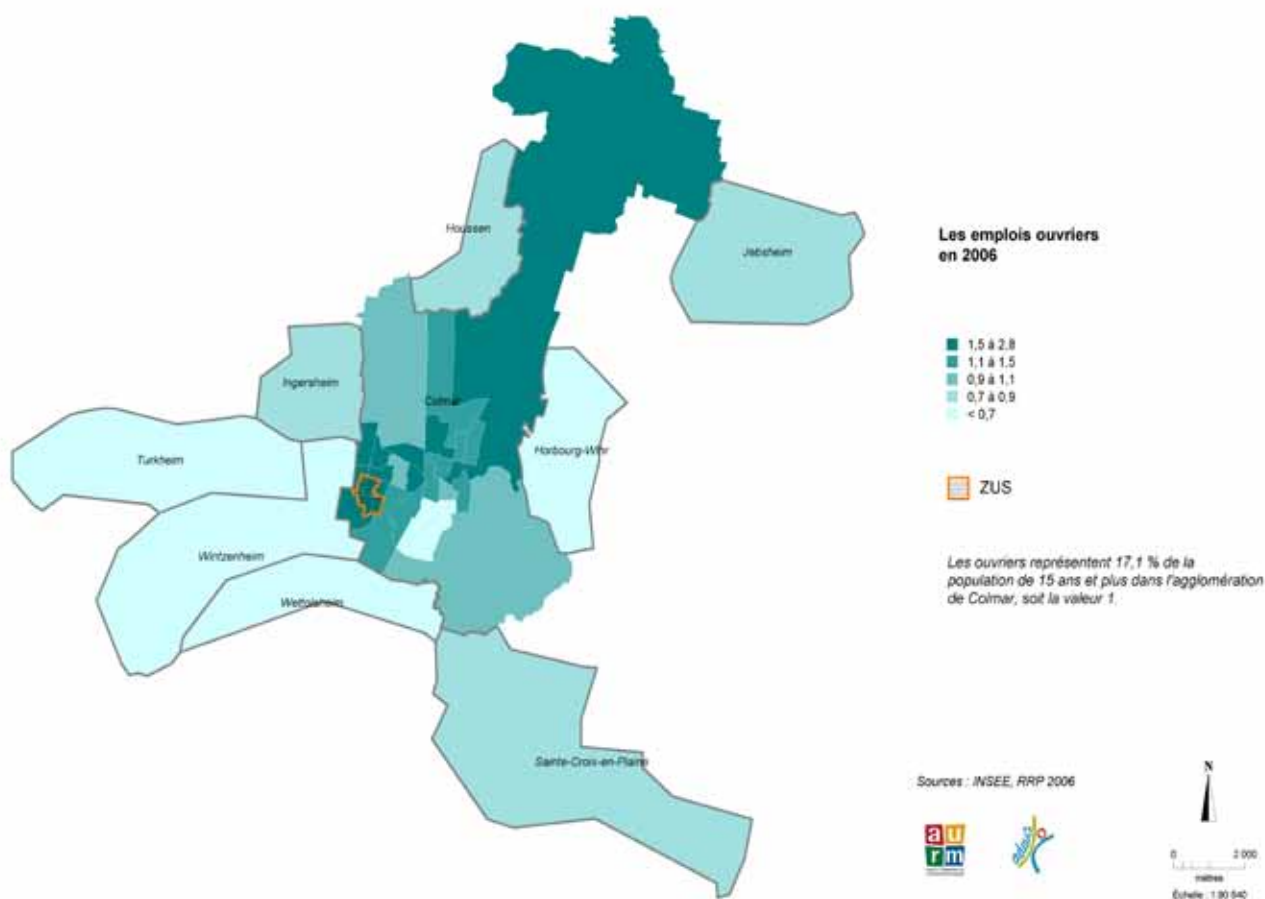
- à Colmar : 18,3 %
- dans la CAC : 17,1 %
- dans le Haut-Rhin : 19,1 %
- en Alsace : 18,2 %
- en France : 14 %

Colmar concentre 75,1 % de la population issue des CSP «ouvriers » de la CAC. C'est de ce fait la seule commune où ce public est sur-représenté.

Les ouvriers habitent en majorité dans l'Ouest de Colmar. Le quartier Europe accueille 28,1 % de la population ouvrière de la ville.

D'autres secteurs de la ville affichent une sur-représentation des CSP « ouvriers ». Il s'agit des quartiers Saint Vincent de Paul (24 %) et Saint Joseph (20,4 %) à l'Ouest ; Saint Léon (22,9 %) et Centre Nord-Est (18,9 %) à l'Est.

Les quartiers du centre-ville (3,5 %) et du Sud (5,3 %) de Colmar affichent en revanche des taux de CSP « ouvriers » très faibles et largement inférieurs à la moyenne.

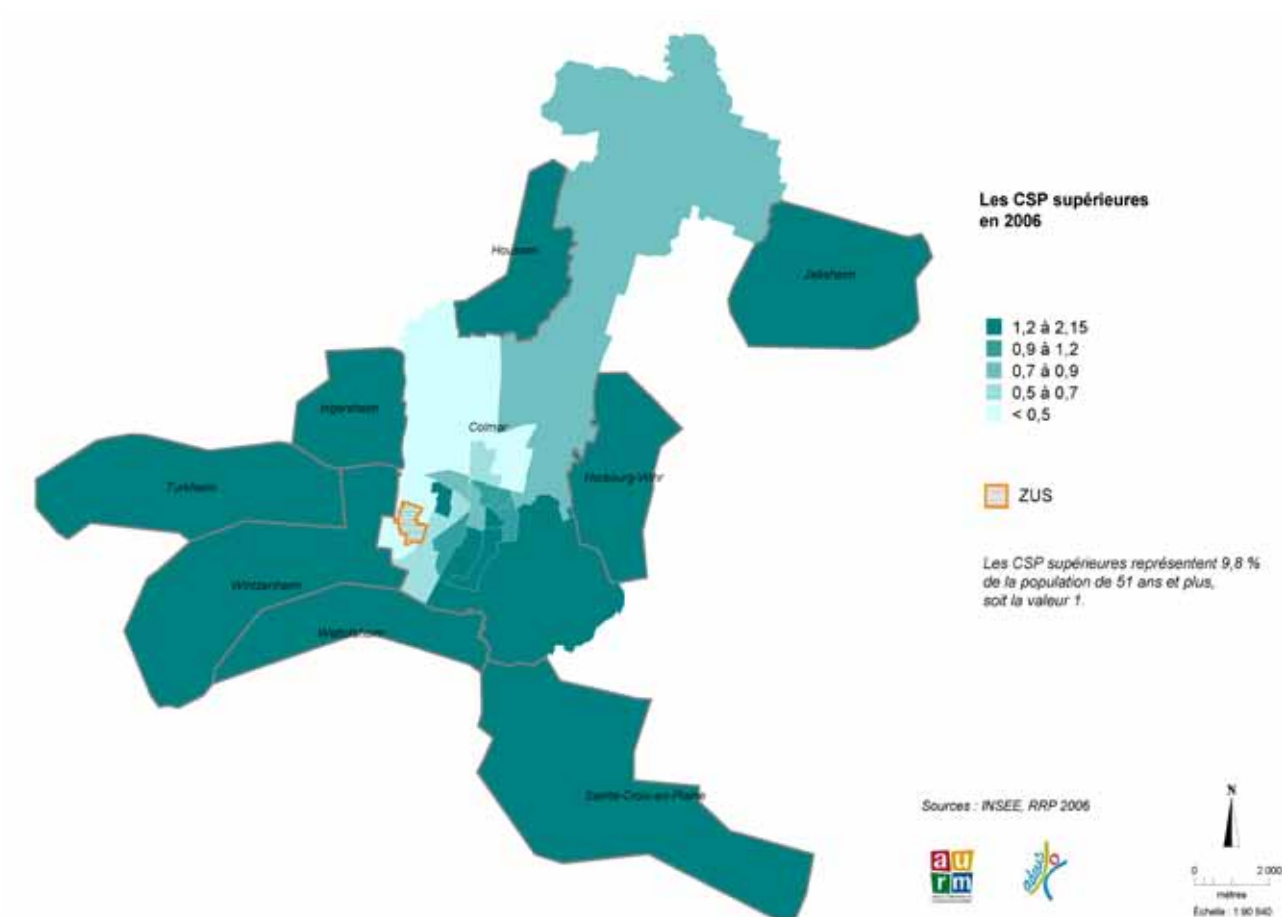


Carte 60 -Population de 15 ans et plus issue de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » en 2006

- à Colmar : 9,5 %
- dans la CAC : 9,9 %
- dans le Haut-Rhin : 9,1 %
- en Alsace : 10,3 %
- en France : 11,5 %

Toutefois, la ville-centre accueille 70 % des CSP «supérieures». La répartition de cette population est très inégale puisqu'elle se concentre essentiellement dans les quartiers Sud et des Maraîchers.

L'Ouest de Colmar se caractérise par une sous-représentation des CSP «supérieures», à l'exception du quartier Saint Joseph, qui affiche un taux élevé (15,4 %) de CSP «supérieures».



Carte 61 - Population de 15 ans et plus issue des catégories socio-professionnelles « supérieures » en 2006

Part de la population active se déclarant au chômage

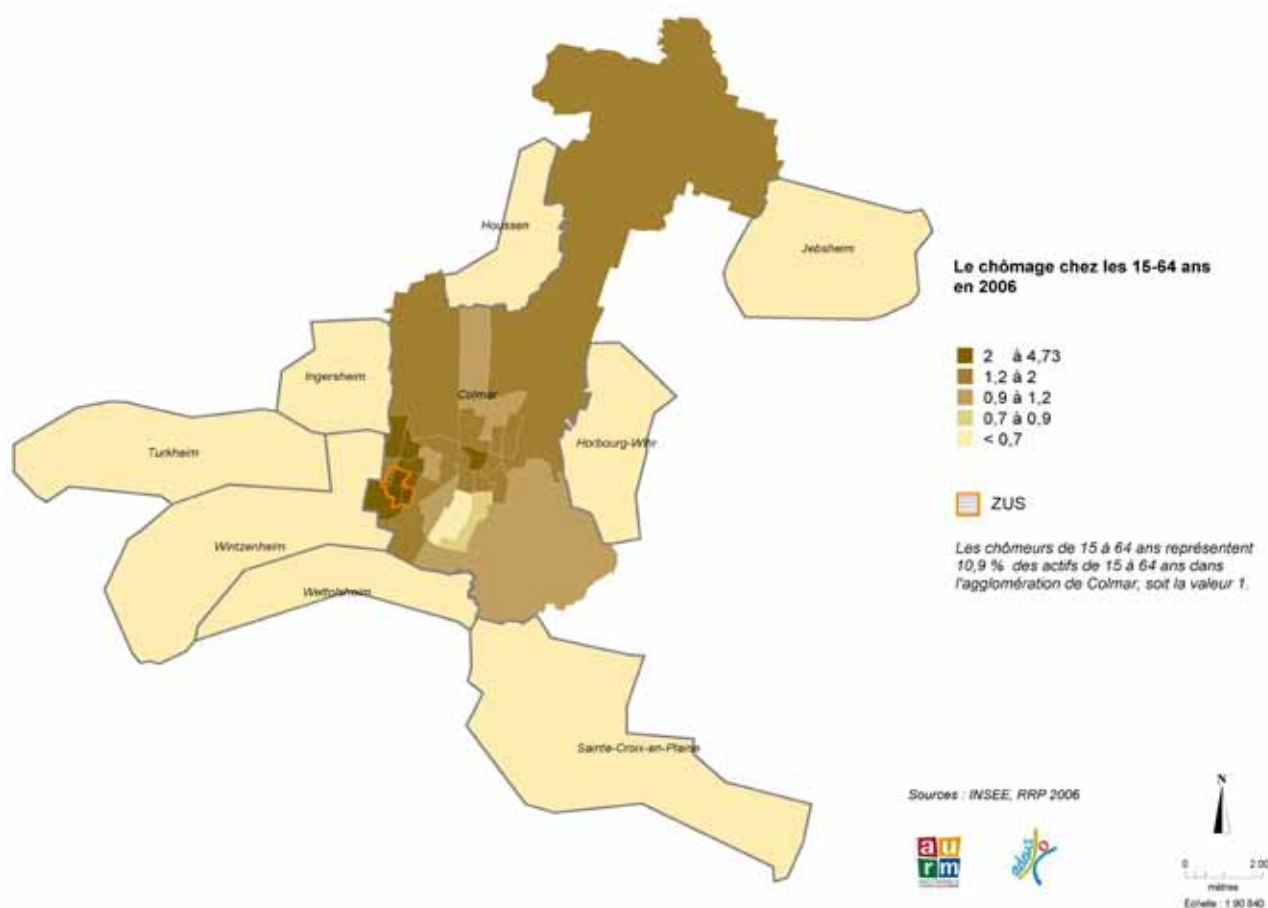
- à Colmar : 12,7 %
- dans la CAC : 10,9 %
- dans le Haut-Rhin : 10,8 %
- en Alsace : 10,2 %
- en France : 11,1 %

Le taux de chômage reste faible dans les communes périphériques de la CAC. Il s'échelonne entre 4,3 % à Wettolsheim et 7,8 % à Wintzenheim, ce qui place toutes ces communes sous la moyenne régionale.

Le taux de chômage est plus fort à Colmar (12,7 %), qui représente 81,6 % des chômeurs de la CAC.

Dans Colmar, les chômeurs se concentrent plus nettement à l'Ouest. Les IRIS constituant le coeur de la ZUS affichent respectivement des taux de chômage de 33 % et 31,6 %. Le quartier de Saint Vincent de Paul affiche lui aussi un taux de chômage élevé : 25,6 %.

A l'opposé, le Sud de Colmar affiche un taux de chômage très faible.



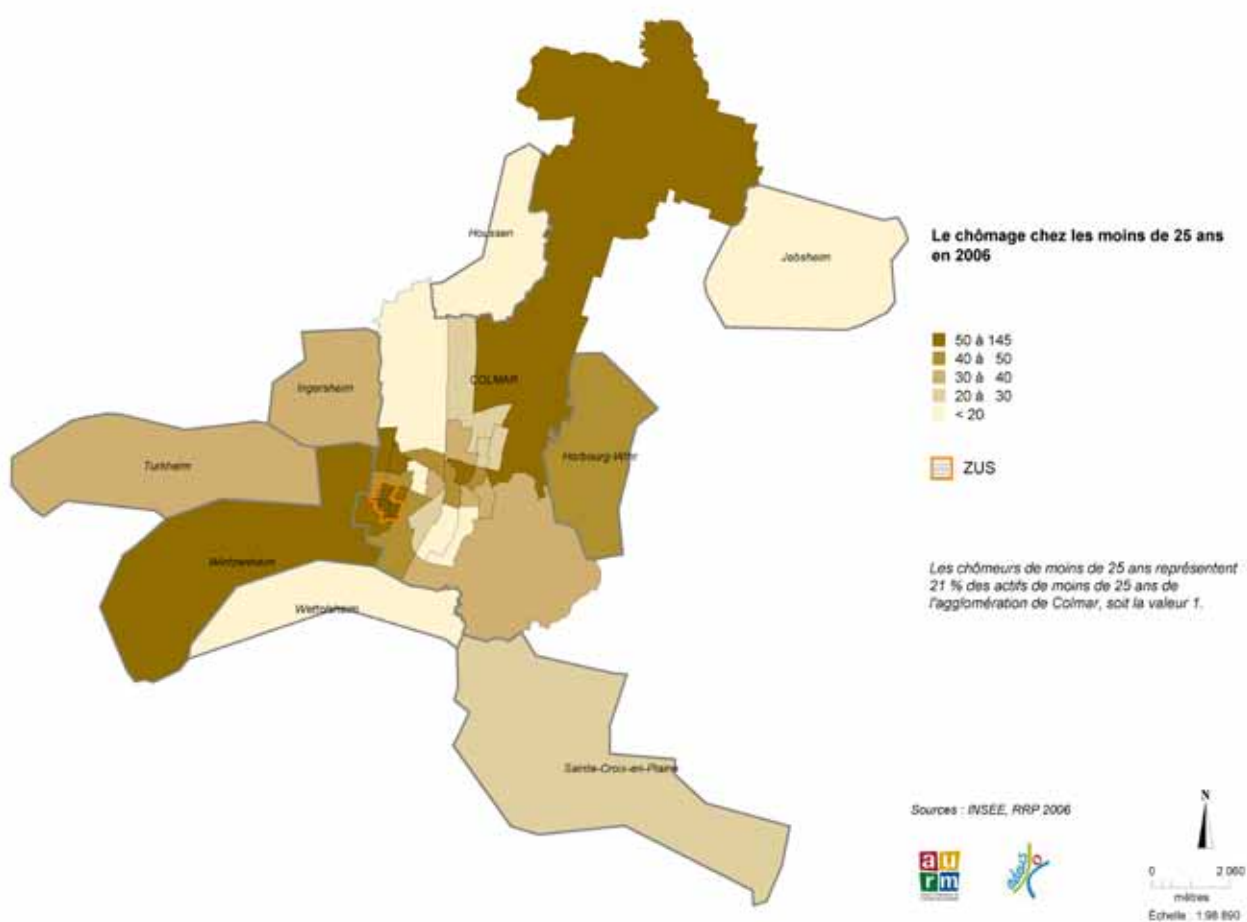
Carte 62 - Population active âgée de 15 ans à 64 ans se déclarant au chômage en 2006

Deux communes de la CAC, Wintzenheim et Colmar, affichent une nette sur-représentation des chômeurs de moins de 25 ans.

81,5 % des chômeurs âgés de 15 à 25 ans de la CAC résident à Colmar et principalement à l'Ouest de la ville, dans la ZUS Europe et le quartier de Saint Vincent de Paul.

Part de la population active de 15 à 25 ans se déclarant au chômage

- à Colmar : 21,7 %
- dans la CAC : 20,7 %
- dans le Haut-Rhin : 21,2 %
- en Alsace : 19,2 %
- en France : 20,9 %



Carte 63 - Population active âgée de 15 ans à 25 ans se déclarant au chômage en 2006

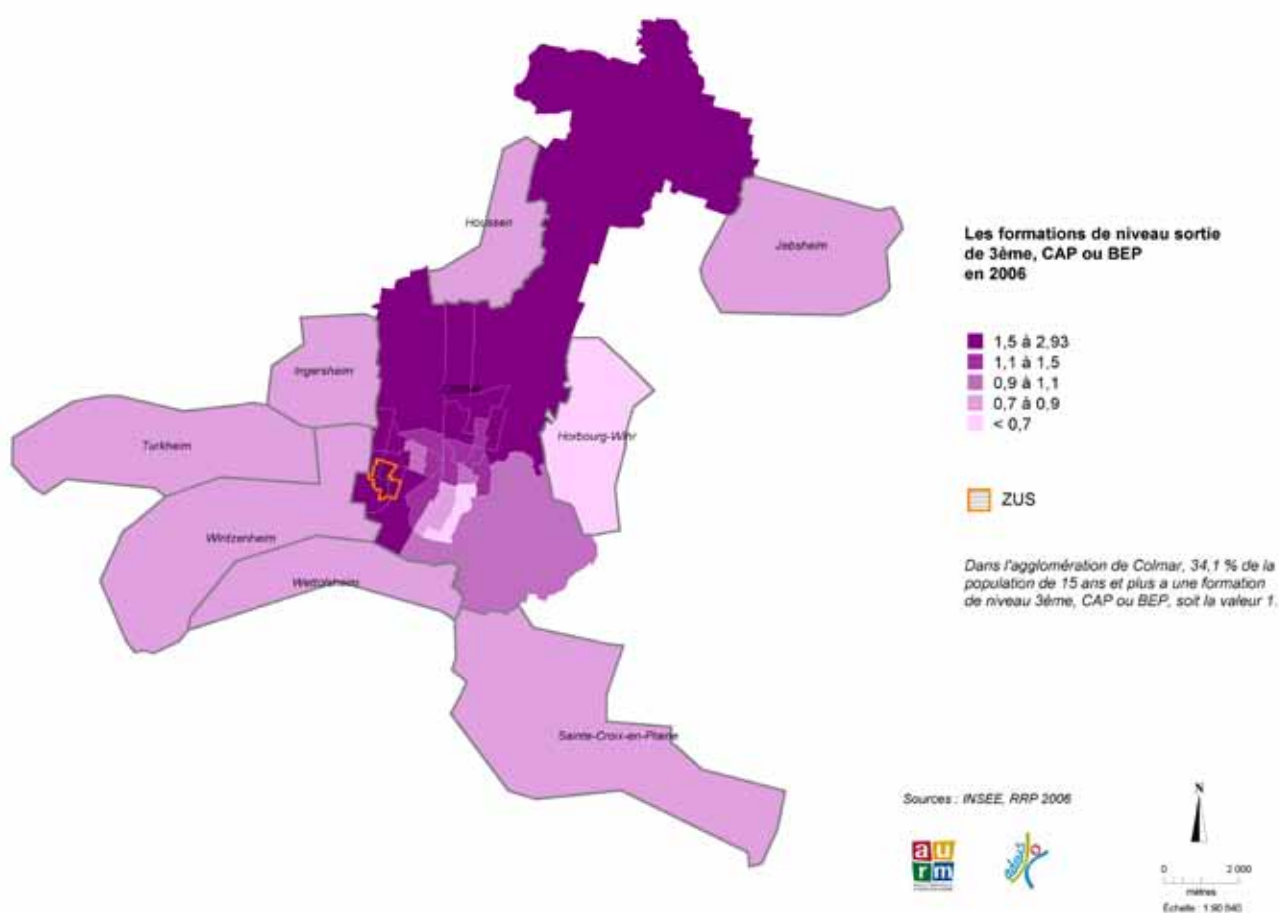
Part de la population non scolarisée dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis :

- à Colmar : 36,3 %
- dans la CAC : 34,1 %
- dans le Haut-Rhin : 35,5 %
- en Alsace : 34,2 %
- en France : 38,5 %

Dans toutes les communes de la CAC, exceptée Colmar, les publics peu formés sont sous représentés.

Colmar concentre en effet 74,3 % des populations ayant un faible niveau de formation de la CAC.

Le Nord et l'Ouest de Colmar affichent une sur-représentation des publics peu formés, au contraire du centre-ville et des quartiers Sud et des Maraîchers.



Carte 64 - Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis en 2006

La partie Ouest de la ville se caractérise par une nette sous représentation de ce public. Un seul IRIS de ce secteur se distingue : le quartier Saint Joseph.

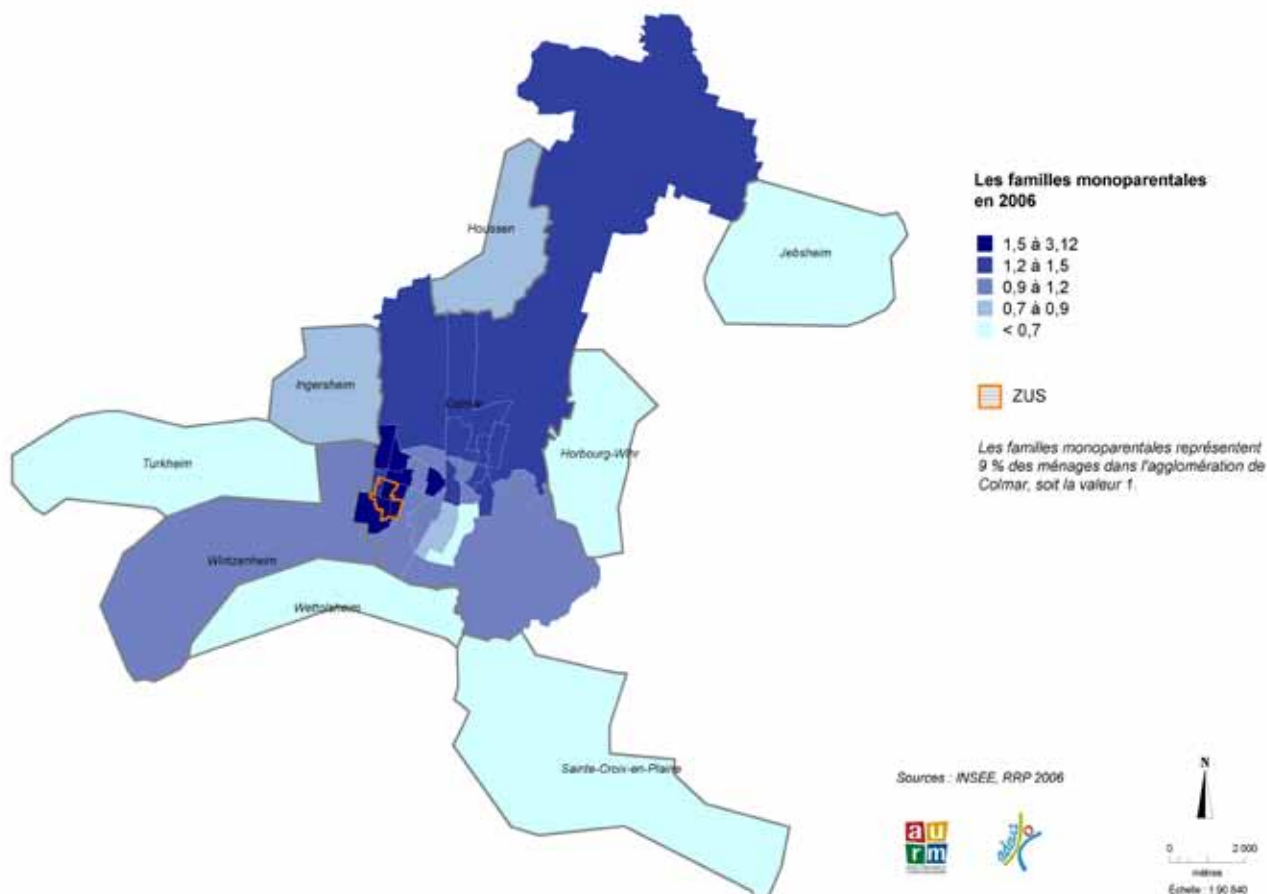
- à Colmar : 23,1 %
- dans la CAC : 23,2 %
- dans le Haut-Rhin : 19,2 %
- en Alsace : 21,2 %
- en France : 22,4 %



Part des ménages composés de familles monoparentales :

- à Colmar : 9,6 %
- dans la CAC : 8,9 %
- dans le Haut-Rhin : 8,1 %
- en Alsace : 8 %
- en France : 8,3 %

77 % des ménages composés de familles monoparentales de la CAC résident à Colmar et plus précisément dans le secteur Europe et le quartier Saint Vincent de Paul où les familles monoparentales sont donc nettement sur-représentées. A l'opposé, les quartiers Sud de Colmar affichent des taux très faibles.



Carte 66 - Ménages composés de familles monoparentales en 2006

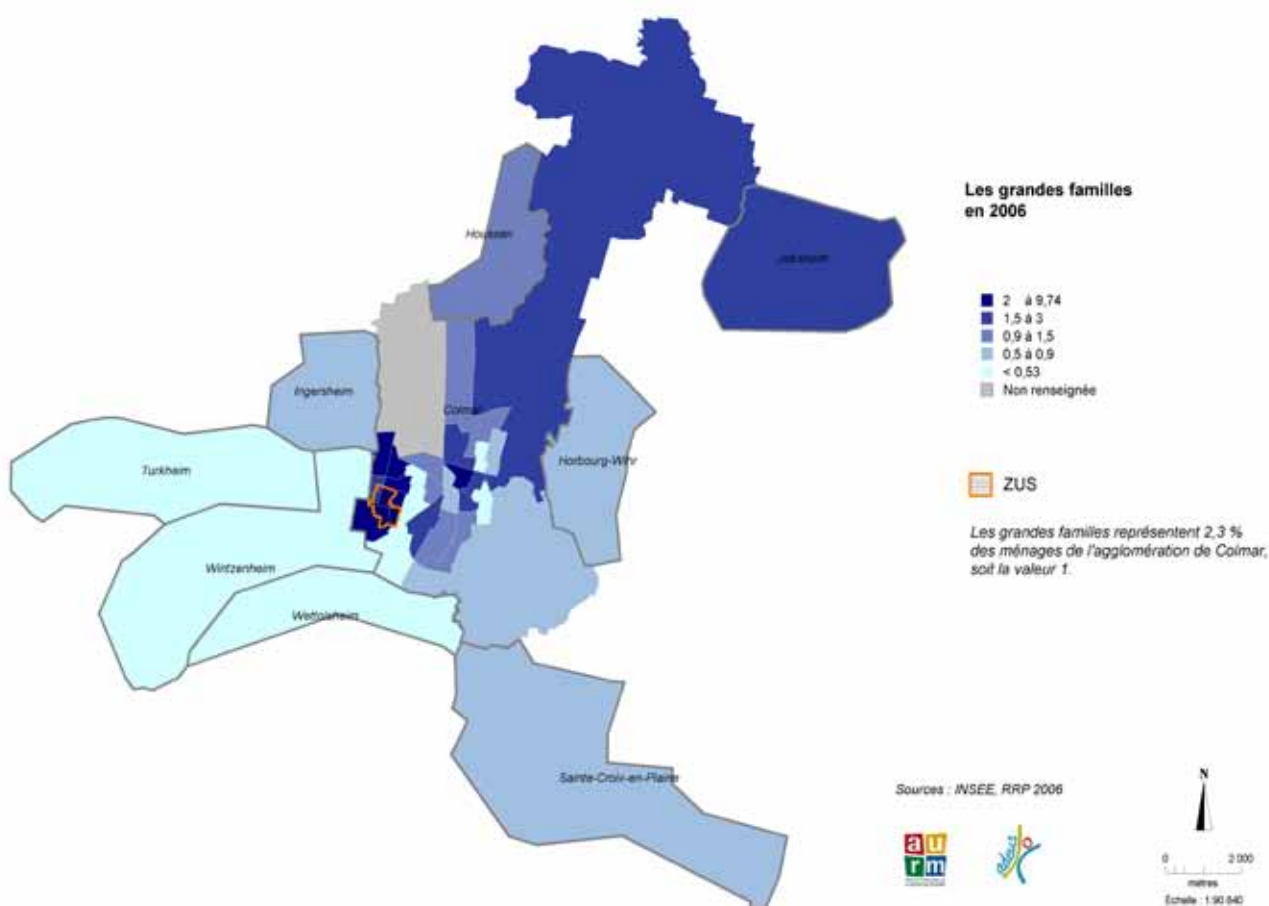
Les grandes familles sont nettement sous-représentées à Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim.

Ingersheim, Horbourg-Wihr et Sainte Croix en Plaine se rapprochent de la moyenne, tandis que Colmar et Jebbsheim se situent au-dessus de la moyenne. Colmar concentre à elle seule 80,8 % de ce public.

La ZUS Europe se singularise par une part de grandes familles supérieure à la moyenne colmarienne.

Part des grandes familles :

- à Colmar : 2,8 %
- dans la CAC : 2,3 %
- dans le Haut-Rhin : 2,4 %
- en Alsace : 2,3 %
- en France : 2,4 %



Carte 67 - Grandes familles (4 enfants et plus de moins de 25 ans) en 2006

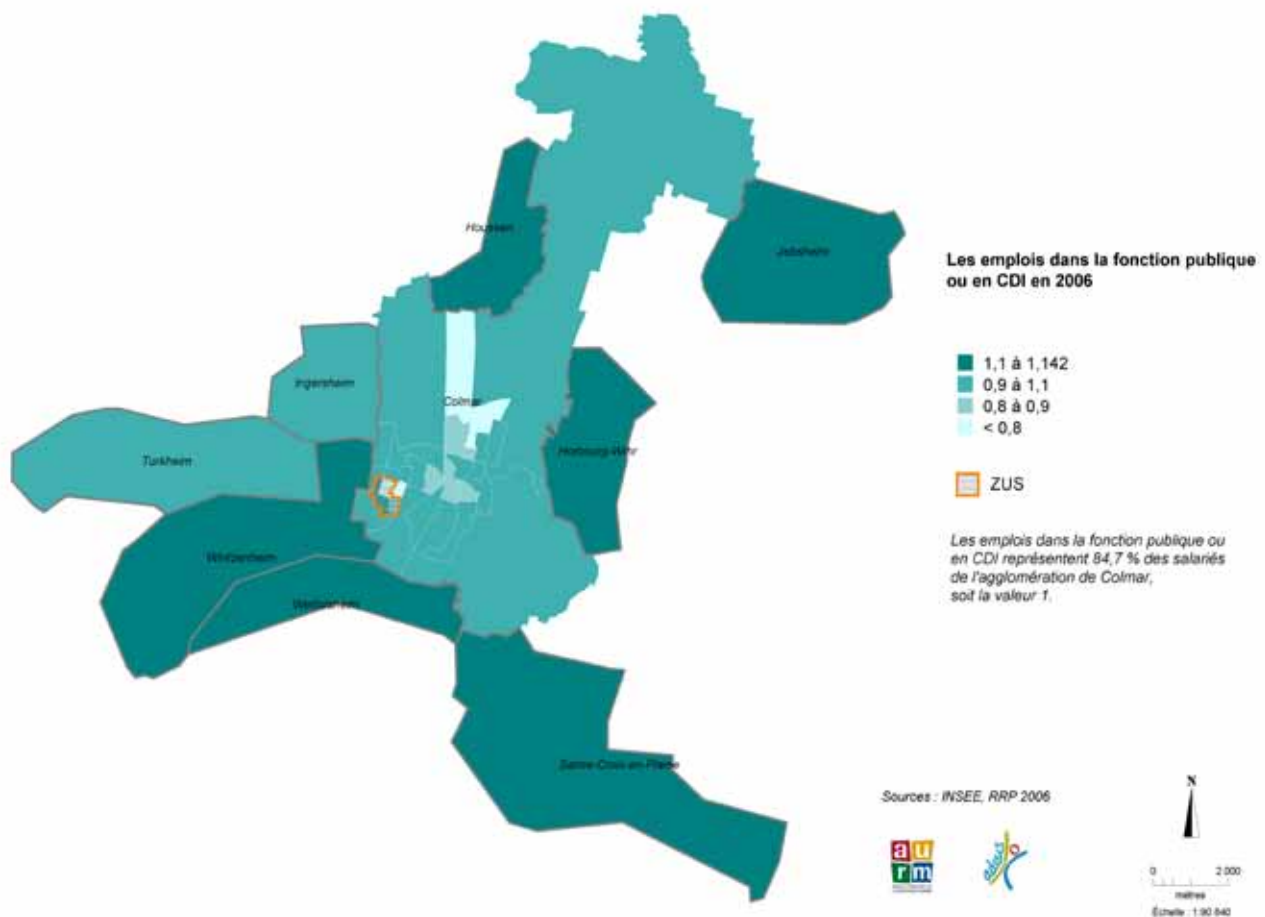
Part des titulaires d'un CDI ou travaillant dans la fonction publique

- à Colmar : 82,7 %
- dans la CAC : 84,7 %
- dans le Haut-Rhin : 87,7 %
- en Alsace : 86,8 %
- en France : 85 %

Seule la ville de Colmar se situe sous la moyenne de la CAC. Toutes les autres communes affichent un taux qui oscille entre 87,8 % (Ingersheim) et 91,5 % (Wettolsheim).

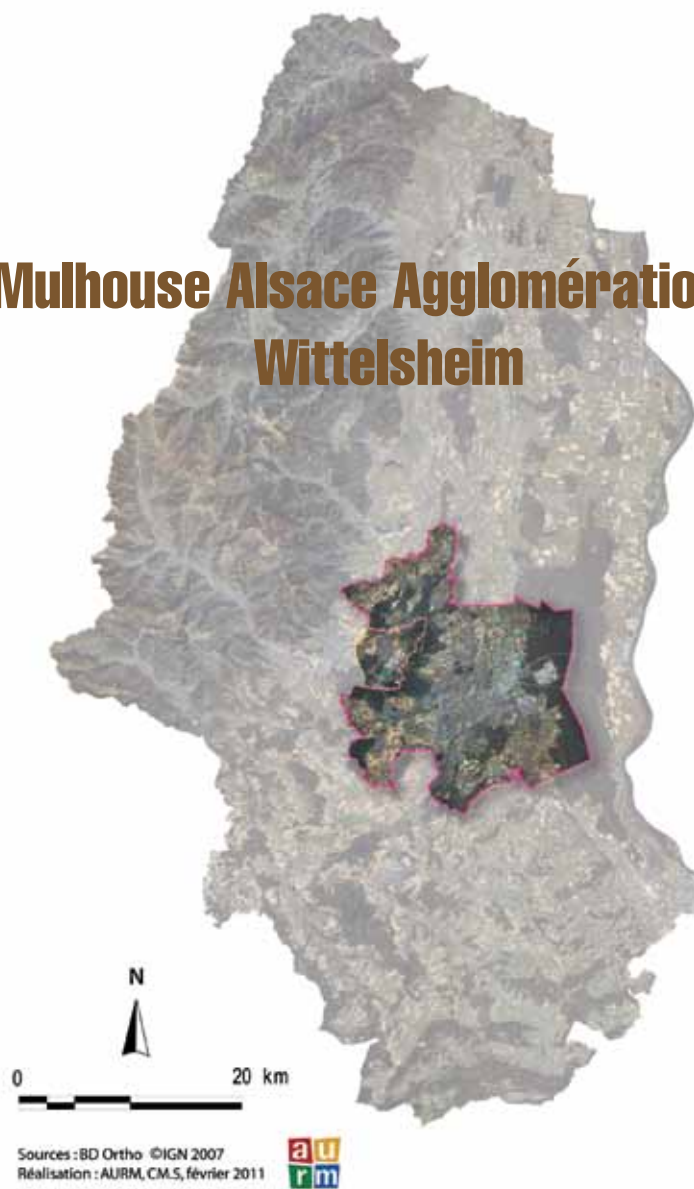
Dans la ville-centre, seuls deux secteurs présentent des taux nettement inférieurs à la moyenne :

- le Nord du quartier Saint Léon se distingue nettement des autres avec un taux de 52 % ;
- les 2 IRIS qui composent la ZUS Europe, avec des taux de 73,1 % et 71,9 %.



Carte 68 - Population salariée de plus de 15 ans titulaire d'un CDI ou travaillant dans la fonction publique en 2006

Mulhouse Alsace Agglomération et Wittelsheim



La ville de Wittelsheim n'est incluse dans aucun Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Le choix de la faire apparaître aux côtés de l'agglomération de Mulhouse (m2A) est lié au fait qu'un de ses quartiers est inscrit en ZUS.

Carte69-L'unité urbainedeMulhouse necorrespond pas parfaitement à la Communauté d'Agglomération de Mulhouse et Wittelsheim

L'agglomération

L'occupation sociale du territoire est très différenciée dans l'agglomération mulhousienne.

La ville-centre, Mulhouse, présente la caractéristique de concentrer des populations peu formées, occupant des postes peu qualifiés aux faibles revenus

Elle est rejointe en cela au Nord, par les communes du Bassin Potassique et notamment Wittenheim et Wittelsheim, qui connaissent des situations proches. De même, pour les communes de l'Est de l'agglomération, comme Rixheim et Illzach.

Au Sud par contre, dans un croissant allant de Reiningue à Eschentzwiller, se trouvent de façon privilégiée des populations formées, qualifiées, occupant de meilleurs postes et aux revenus beaucoup plus élevés.

Enfin, les communes de la seconde couronne, plus villageoises, connaissent une mixité sociale beaucoup plus forte.

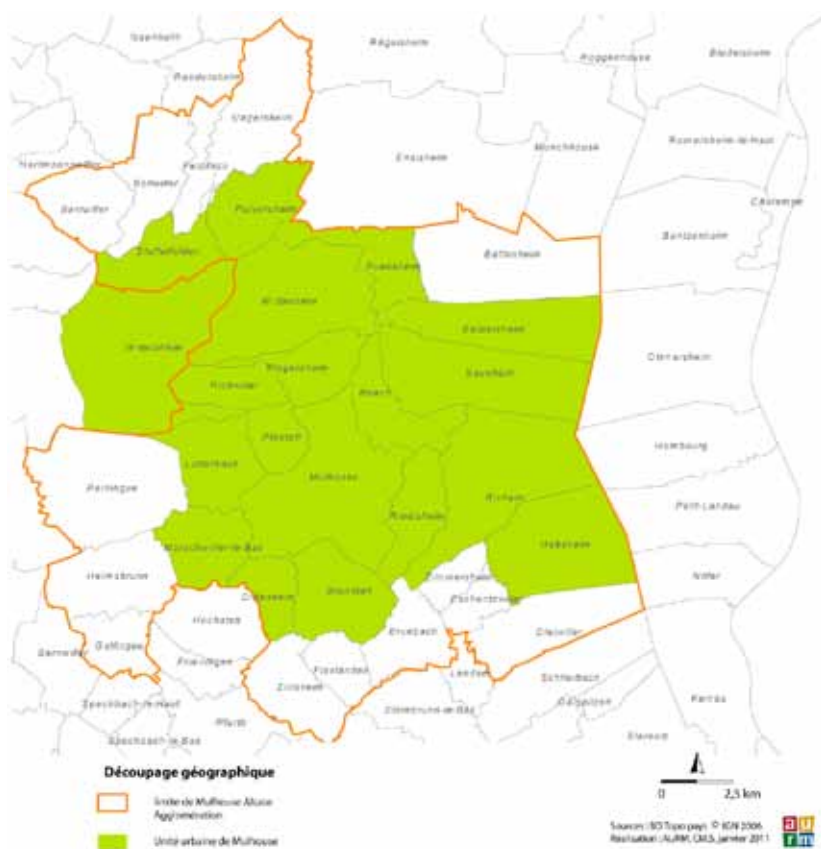
Il y a donc, hormis dans ces dernières communes, une assez forte ségrégation socio-spatiale.

L'organisation de l'espace peut être décrite comme dominée par l'entre soi. D'un côté, tendance au regroupement des ouvriers, de l'autre, des catégories supérieures. Ce qui n'a en soit rien d'étonnant puisque l'agrégation d'une catégorie de population sur un territoire n'est possible que parce que d'autres catégories occupent d'autres espaces.

L'agglomération de Mulhouse est distribuée en espaces assez fortement différenciés socialement.

Cette faible mixité sociale constitue sans doute l'un des enjeux majeurs pour l'avenir de la ville

Toutes les villes ont reconquis leur centre, ont su attirer et retenir des populations de cadres, plus aisées. Mulhouse n'a pas opéré ce genre de mutation et son centre-ville reste occupé par des populations ouvrières, fragilisées par leur faible niveau de formation. Cette occupation de l'espace joue comme repoussoir pour les catégories « supérieures » qui délaissent Mulhouse et son centre pour les communes



Carte 70 - La Communauté d'Agglomération de Mulhouse et Wittelsheim, le découpage en IRIS des communes concernées et les ZUS



périphériques, notamment au Sud de l'agglomération. Mais nombreux sont également ceux qui font la navette chaque jour depuis Colmar, voire au-delà. L'image de la ville s'en trouve dégradée dans l'esprit du public.

Autre problème, l'occupation des logements privés du centre-ville par des populations « pauvres », ne facilite les opérations d'entretien et de rénovation de l'habitat.

Ce phénomène de ségrégation socio-spatiale peut se retrouver à un niveau plus fin, au sein même des communes.

Des IRIS se distinguent.

Dans Mulhouse même, le quartier du Reberg, au Sud de la commune, a le même profil que les communes « du Sud » de l'agglomération.

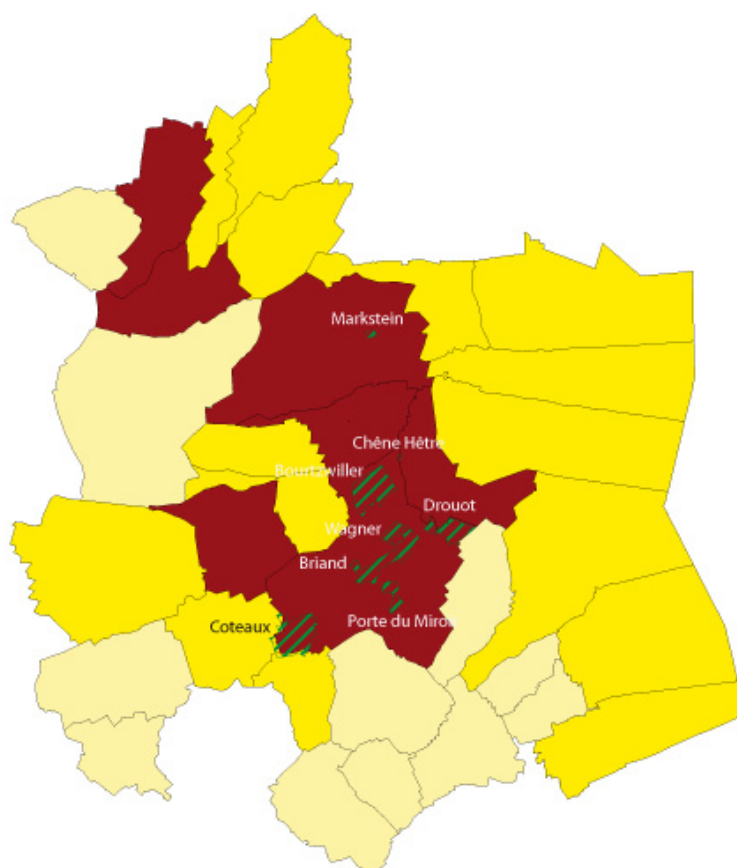
A Illzach et Rixheim, un clivage apparaît entre la commune et un quartier, qui à chaque fois, comprend une bonne part d'habitat social. Ce qui témoigne, logiquement, d'un peuplement spécifique de ces formes d'habitat.

Les publics en situation précaire voire difficile, ne résident pas uniquement dans les limites institutionnelles des ZUS.

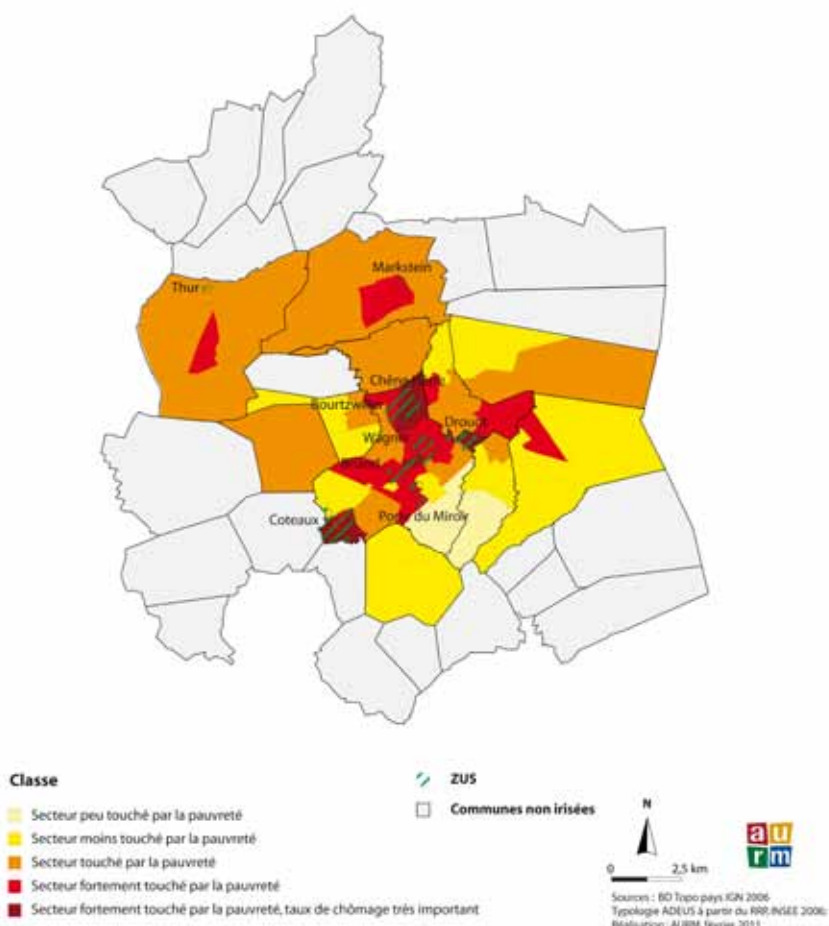
Certains quartiers de Mulhouse, d'Illzach, de Wittenheim ou Wittelsheim... sont habités par des populations au profil très proche du public résidant en ZUS, ce qui pose aujourd'hui la question de l'adaptation des zonages de la Politique de la Ville. D'autant que les populations ne peuvent être assignées à résidence dans un espace défini. La mobilité peut en effet être forte et tel quartier - voire telle rue dans un quartier - non problématique à un moment donné peut le devenir quelques mois plus tard, au gré des arrivées de populations notamment.

Ce qui pose également la question de la permanence de l'effort à réaliser dans ces quartiers. Il est tentant de penser que le travail entrepris doit tendre à la banalisation du quartier, à la disparition des problèmes. Dans les faits, les vagues d'arrivée de population se succèdent sur ces territoires qui renouvellent le besoin d'intervention.

Carte 71 - La précarité dans la Communauté d'Agglomération de Mulhouse



Carte 72 - La précarité dans les communes Irisées de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse



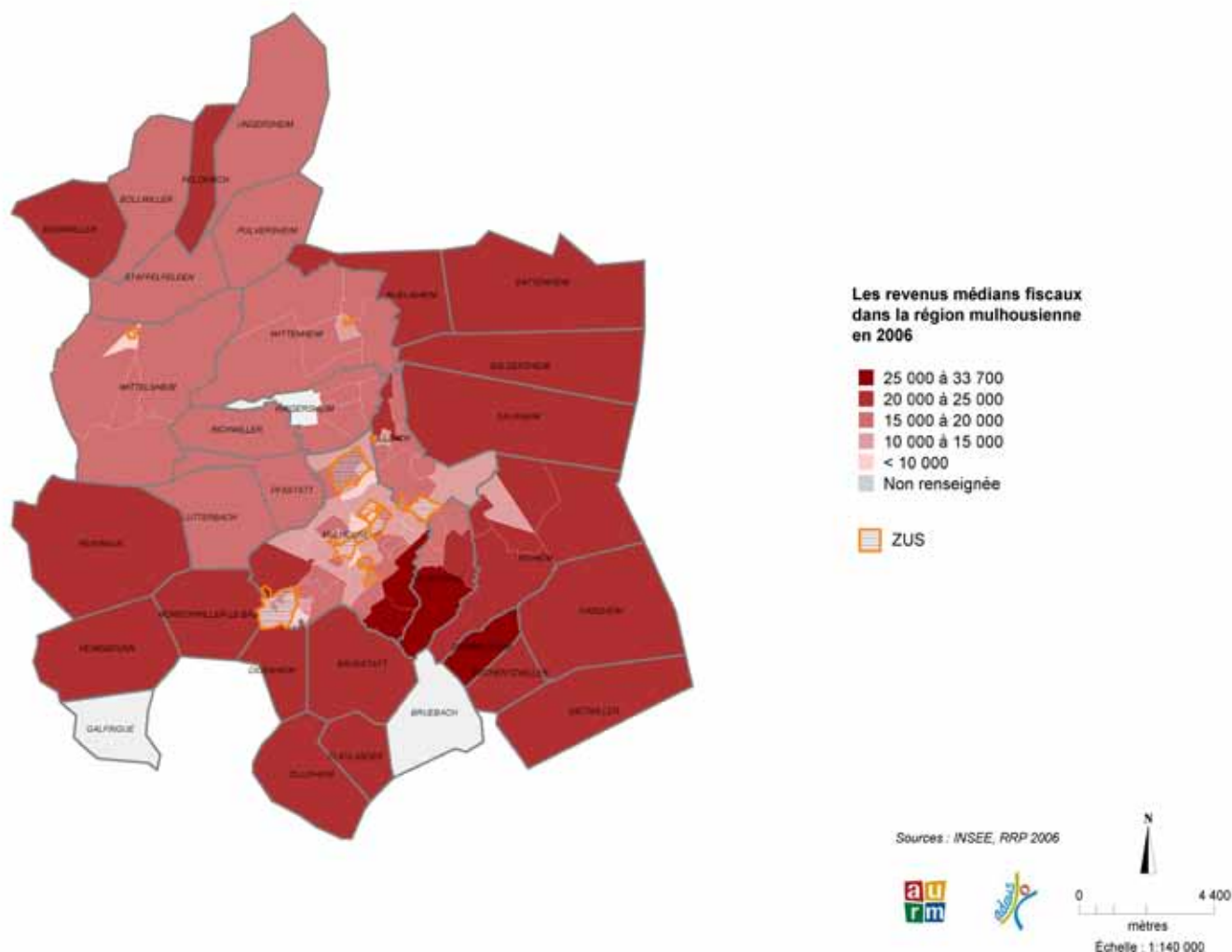
Revenus fiscaux médians par UC en 2006

- à Mulhouse : 12 909 €
- à Wittelsheim : 16 671 €
- dans le Haut-Rhin : 18 313 €
- en Alsace : 18 294 €
- en France : 16 910 €

L'agglomération de Mulhouse (m2A) abrite à la fois la commune la plus riche (Zimmersheim) et la commune la plus pauvre (Mulhouse) du département. Cela témoigne d'une ségrégation forte en termes d'accueil des populations. Au sein du périmètre étudié, trois territoires ressortent :

- 17 communes au Sud et à l'Est de l'agglomération ont des revenus fiscaux médians très supérieurs (plus de 20 000 €) à ceux de la région. Ce sont des communes de taille moyenne, résidentielles et qui accueillent de manière privilégiée les catégories socio-professionnelles supérieures. Au Nord, seules 2 communes rentrent dans cette catégorie de revenus : Feldkirch et Berrwiller.

- 11 communes du Bassin Potassique, au Nord-Ouest, ont un revenu médian à peu près égal à celui de la Région. Dès le déclin des mines, ce territoire s'est reconverti dans le développement de zones commerciales très importantes, qui fournissent donc des emplois aux revenus « moyens ». A noter que dans la commune d'Illzach, un « quartier » ressort qui connaît une situation meilleure.



Carte 73 - Les revenus fiscaux annuels médians par unité de consommation en 2006

- à Mulhouse : 3 078€
- à Wittelsheim : 7 649€
- dans le Haut-Rhin : 7 363€
- en Alsace : 7 385€
- en France : 6 346€

Toutes les ZUS ont des revenus médians très faibles (entre 7 975 € pour Drouot et 12 282 € pour Porte du Miroir). Ce phénomène se retrouve à Wittenheim et Wittenheim, où la ZUS Thure et Markstein affiche un revenu médian (7 660 €) plus faible que celui des autres quartiers. Le quartier de la Rotonde, à Rixheim, anciennement concerné par le Contrat de Ville Intercommunal de l'Agglomération Mulhousienne, présente les mêmes caractéristiques, avec un revenu médian de 14 164 €.

■ 10 000 à 15 000
 ■ 8 000 à 10 000
 ■ 5 000 à 8 000
 ■ 2 500 à 5 000
 ■ < 2 500
 ■ Non renseignée

 ZUS

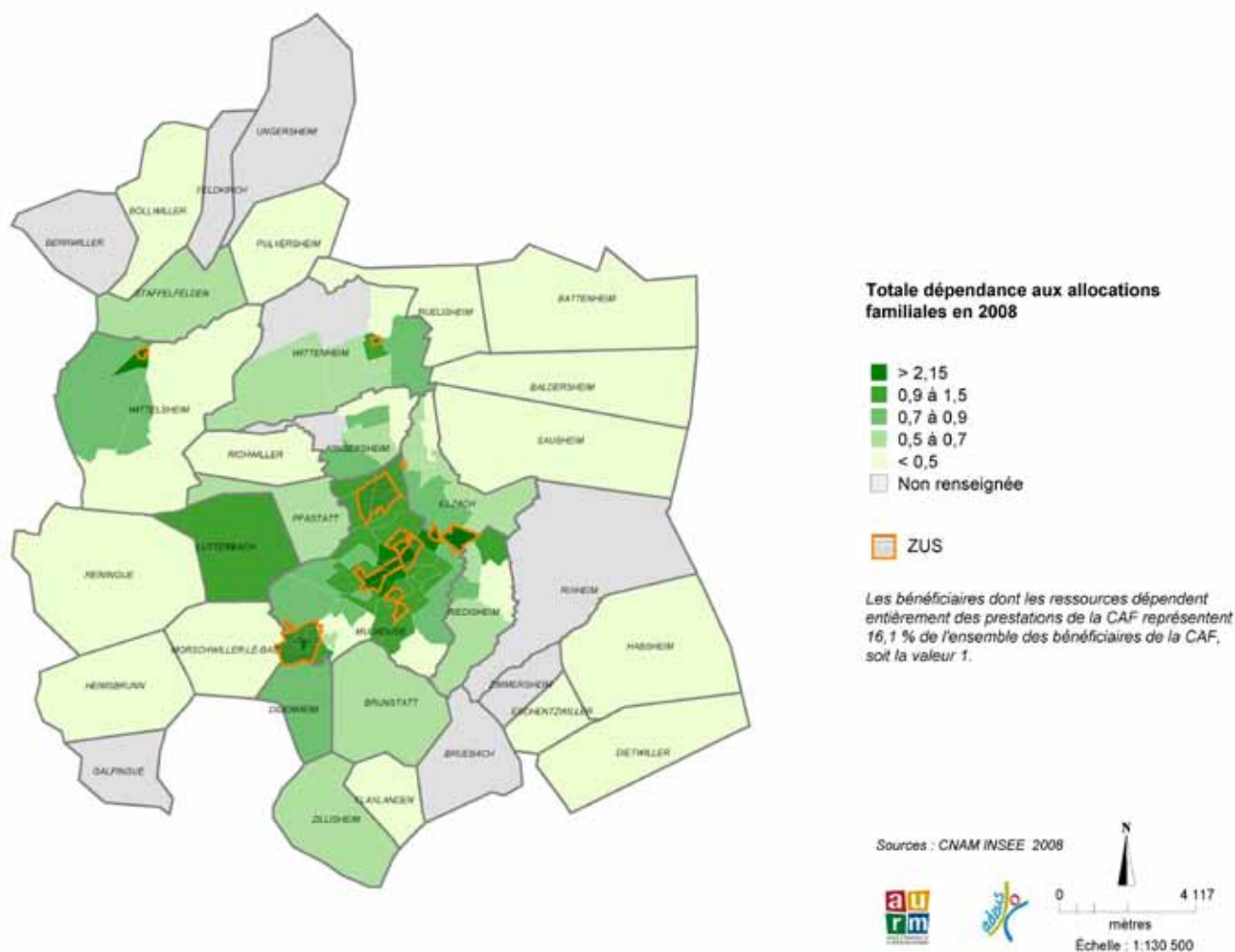
Part des allocataires CAF dont le revenu dépend à 100 % des prestations sociales

- à Mulhouse : 21 %
- à Wittelsheim : 11,5 %
- dans le Haut-Rhin : 12,5 %
- en Alsace : 12 %
- en France : 12,4 %

Cinq communes ont des IRIS présentant une sur-représentation des allocataires dont le revenu dépend totalement des prestations sociales : Wittelsheim, Wittenheim, Mulhouse, Lutterbach et Riedisheim.

Les ZUS se retrouvent systématiquement dans ces IRIS.

A Mulhouse, les territoires les plus impactés sont les ZUS Drouot, Wolf-Wagner-Vauban-Neppert et Briand-Franklin. Cependant, de nombreux autres IRIS mulhousiens se caractérisent par un taux de dépendance élevé.



Carte 75 - Allocataires de la CAF dont le revenu dépend à 100 % des prestations sociales dans les communes irisées de M2A et Wittelsheim

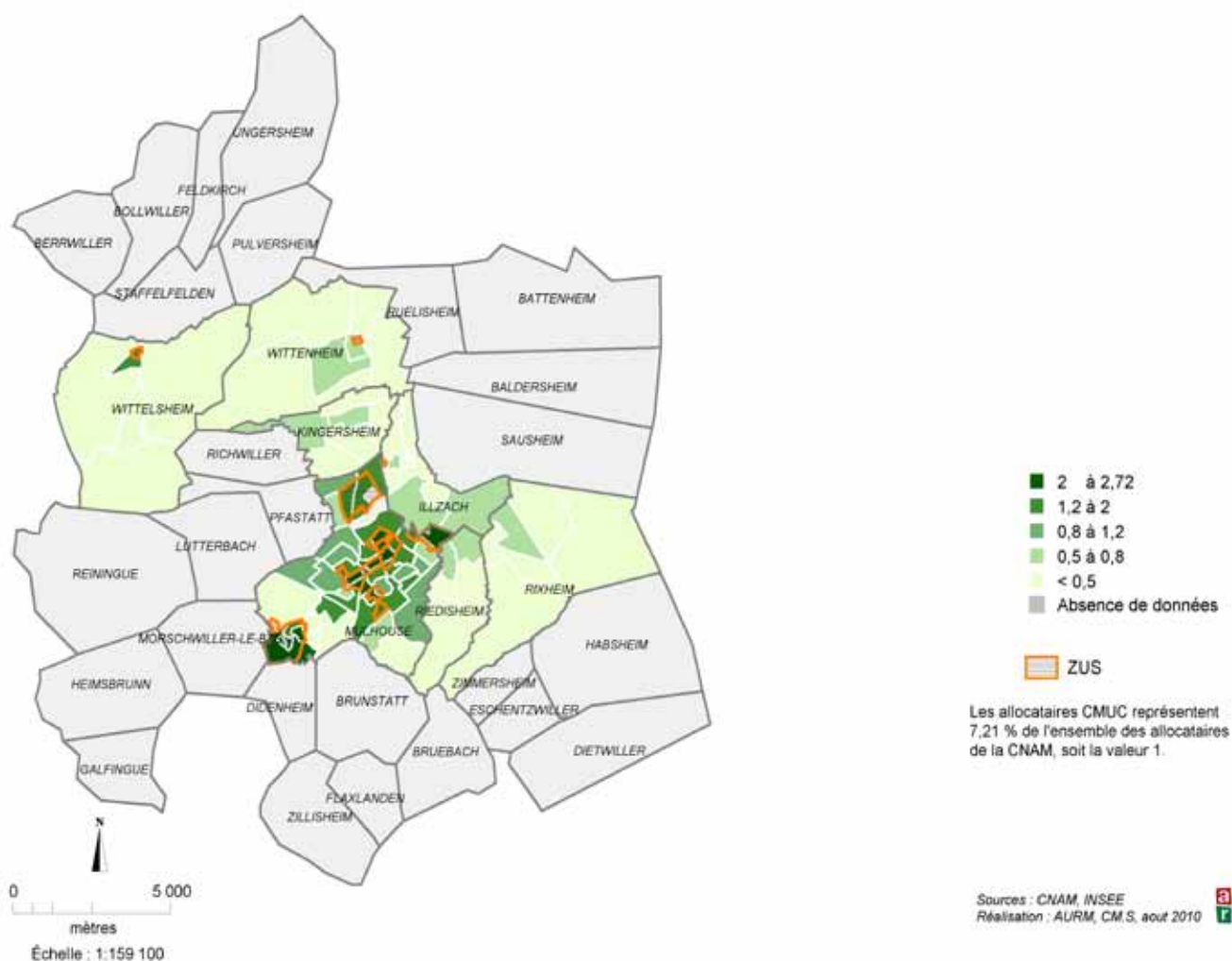
Part des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire parmi la population:

- à Mulhouse : 10,4 %
- à Wittelsheim : 2,7 %
- dans le Haut Rhin : 4,4%
- en Alsace : 4,2%
- en France : 5,8%

Mulhouse concentre à elle seule 75 % des 7 427 allocataires concernés dans la m2A.

m2A héberge 8 315 allocataires CNAM bénéficiant de la CMU-Complémentaire. 79 % d'entre eux résident à Mulhouse. De ce fait, les autres communes de l'agglomération sont peu concernées par le phénomène.

Toutes les ZUS, à l'exception du Markstein à Wittenheim, connaissent une sur-représentation de ce public. Néanmoins, d'autres quartiers de Mulhouse, non classés en ZUS, présentent eux aussi des taux importants de bénéficiaires de la CMU-C.



Carte 76 - Bénéficiaires de la CMU-Complémentaire parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'Assurance Maladie dans les communes irisées de M2A et Wittelsheim

Part des CSP « ouvriers » :

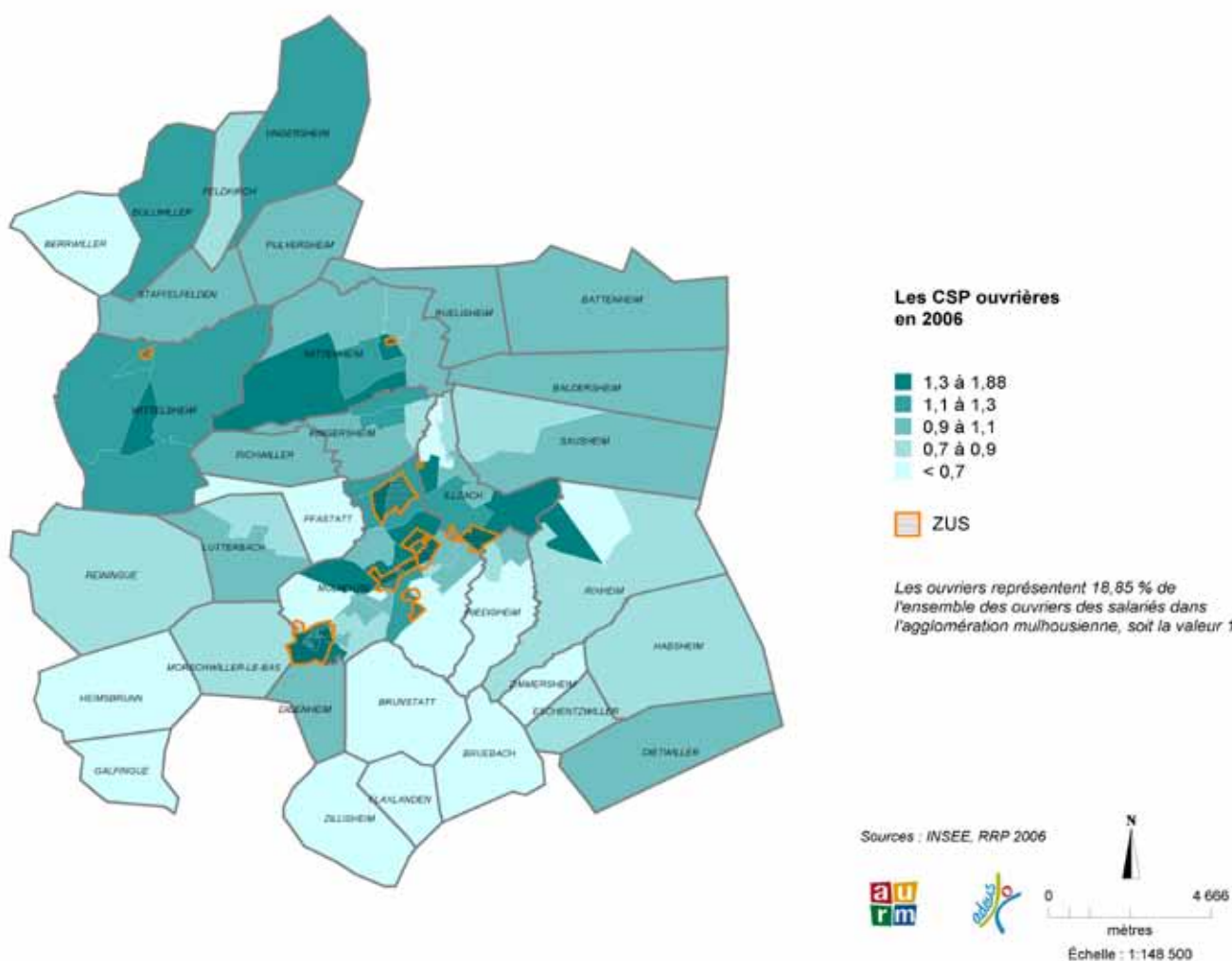
- à Mulhouse: 20,6 %
- à Wittelsheim : 22,3 %
- dans M2A : 18,5 %
- dans le Haut-Rhin : 19,1 %
- en Alsace : 18,2 %
- en France : 14 %

Les ouvriers sont 39 435 dans l'agglomération mulhousienne, soit 18,6 % de la population en âge de travailler. Le territoire est fortement polarisé, Mulhouse, Illzach et le Bassin Potassique concentrant les CSP « ouvriers ».

A l'inverse, dans l'Est et surtout le Sud de l'agglomération, les CSP « ouvriers » sont sous-représentées.

Les ZUS sont parmi les territoires où les CSP « ouvriers » sont les plus fortement représentées.

Dans l'agglomération mulhousienne, les CSP supérieures représentent 18 786 personnes, soit 8,9 % de la population en âge de travailler. Les communes des parties Est et Sud de l'agglomération



Carte 77 - Indice de spécialisation de la population de 15 ans et plus appartenant à la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » en 2006

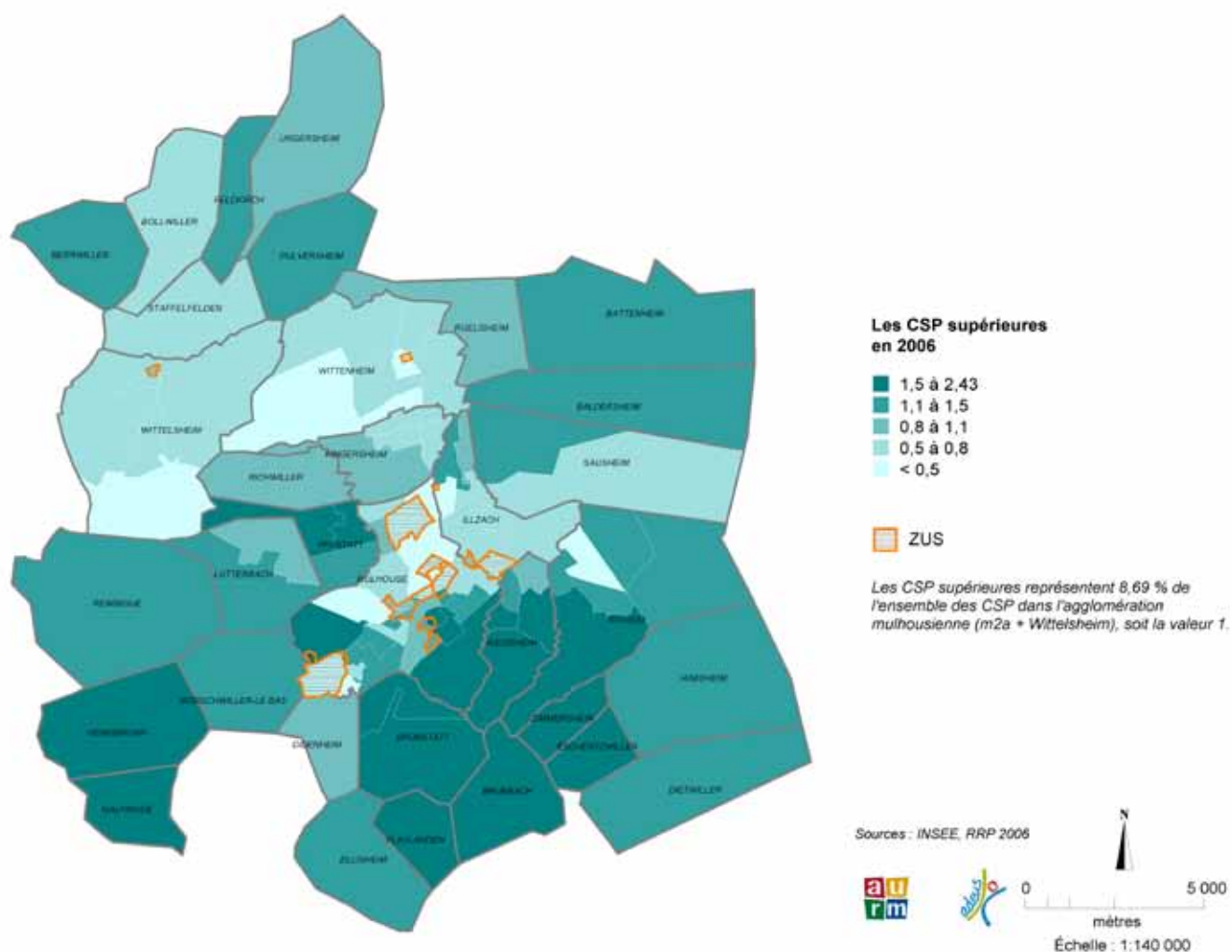
mulhousienne, ainsi que Pfastatt, présentent des taux de CSP «supérieures» nettement plus élevés que la moyenne, voire très nettement pour 10 d'entre elles.

Les principales communes du Bassin Potassique abritent peu de CSP «supérieures», ainsi que les villes de Mulhouse, d'Illzach et une partie de Sausheim.

A Mulhouse, seuls les quartiers Rebberg et Dornach présentent des taux élevés de CSP «supérieures ». Le reste de la ville, et donc les ZUS, se caractérise par une sous-représentation marquée de ce public.

Part des CSP supérieures :

- à Mulhouse : 8 %
- à Wittelsheim : 4,8 %
- dans la M2A: 9,1 %
- dans le Haut-Rhin : 9,1 %
- en Alsace : 10,3 %
- en France : 11,5 %



Carte 78 - Population salariée de plus de 15 ans issue des catégories socio-professionnelles « supérieures » en 2006

Part de la population active se déclarant au chômage

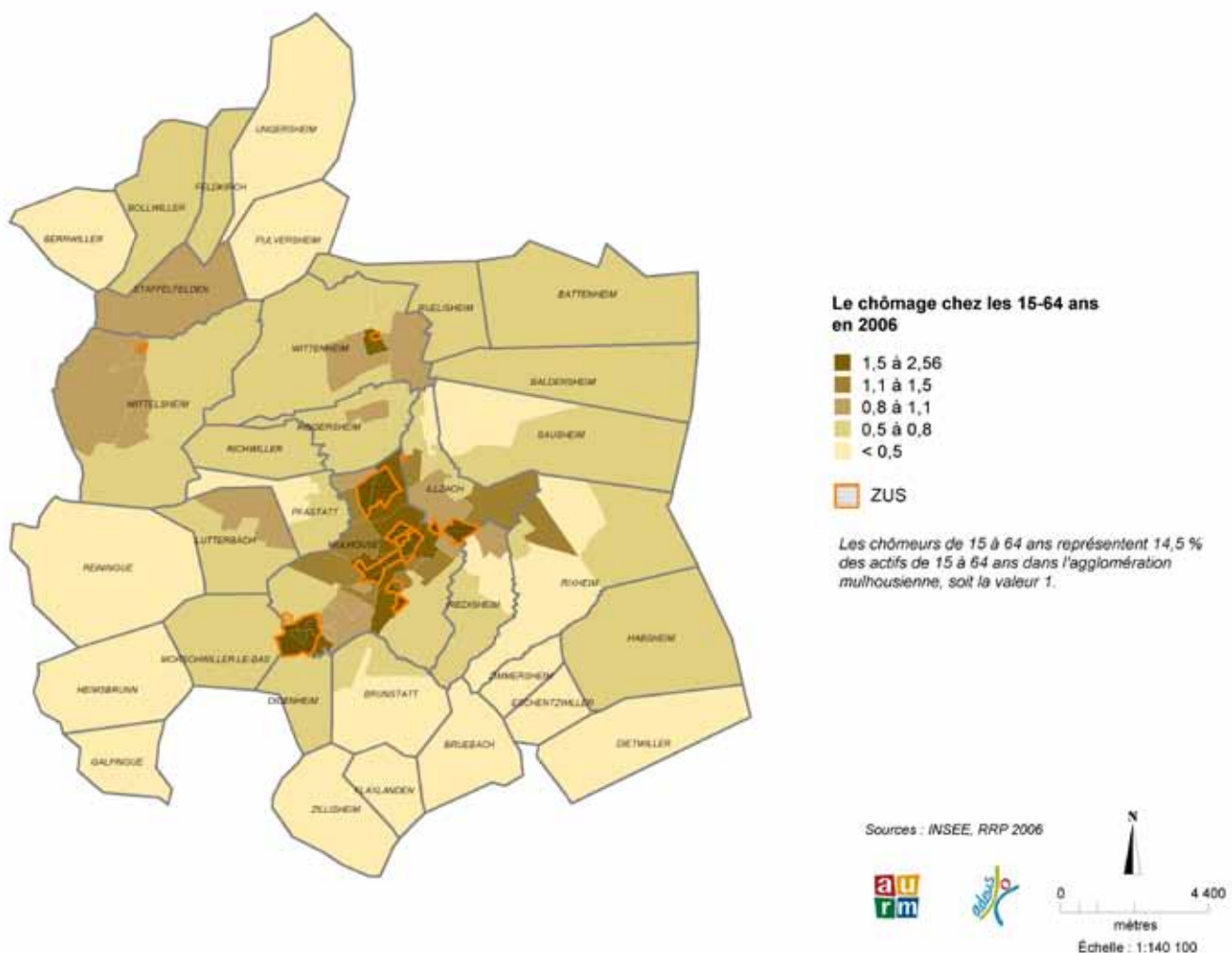
- à Mulhouse : 21,3 %
- à Wittelsheim : 12,6 %
- dans M2A: 14,6 %
- dans le Haut-Rhin : 10,8 %
- en Alsace : 10,2 %
- en France : 11,1 %

L'agglomération mulhousienne compte 17 785 chômeurs sur 122 255 actifs de 15 à 64 ans. La ville de Mulhouse concentre 60,3 % des chômeurs de l'agglomération. Seuls les quartiers du Rebberg et de Dornach sont épargnés par la sur-représentation des demandeurs d'emploi.

Tous les territoires classés en ZUS figurent parmi ceux où le taux de chômage est le plus élevé.

Les communes de Rixheim, Illzach et Wittenheim voient les chômeurs sur-représentés dans les IRIS correspondant aux quartiers de la Rotonde (Rixheim), des Jonquilles (Illzach) et du Markstein (Wittenheim).

Dans toutes les autres communes de l'agglomération, les chômeurs sont sous-représentés.



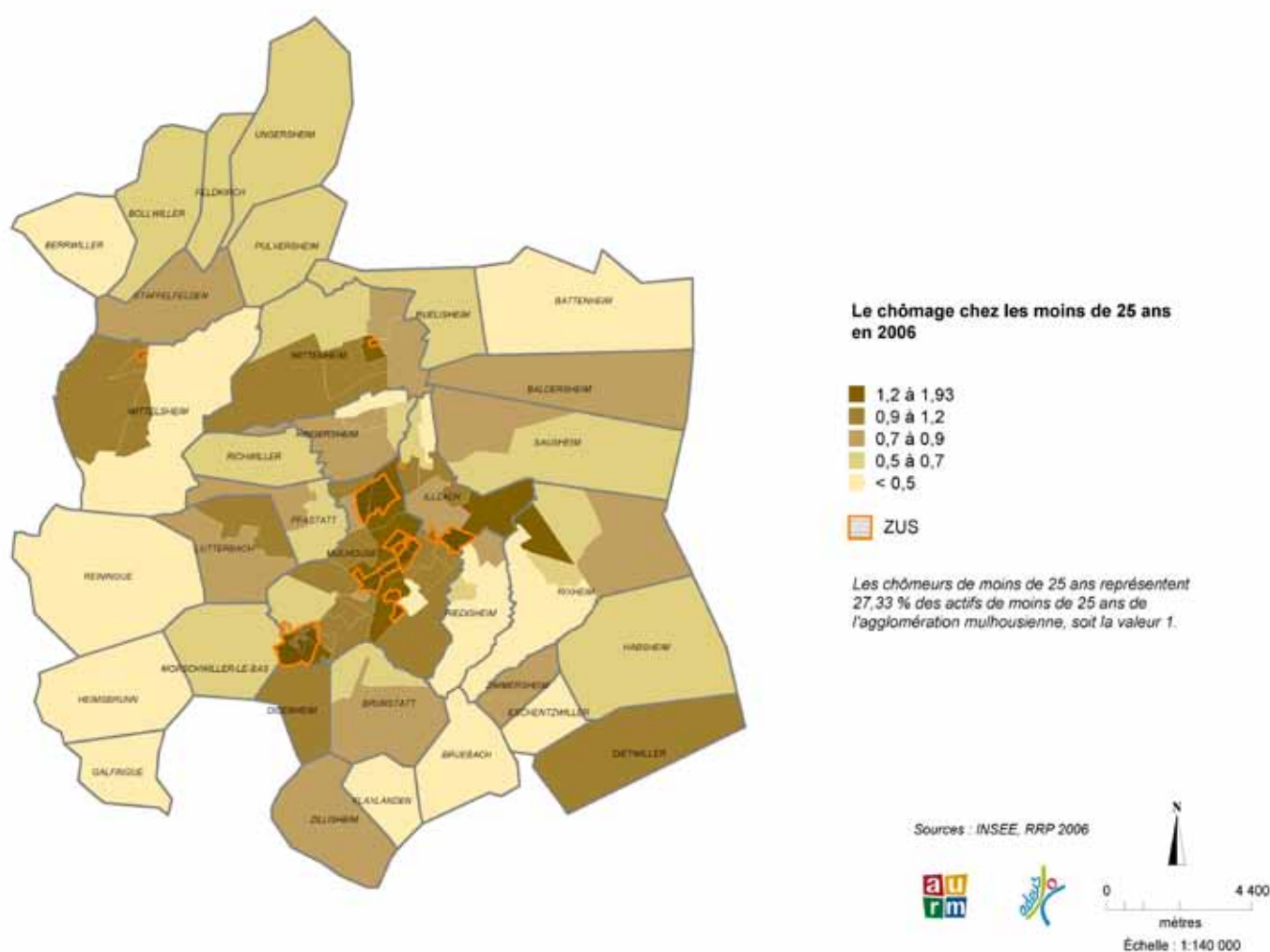
Carte 79 - Population active âgée de 15 à 64 ans se déclarant au chômage en 2006

En 2006, dans M2A, 4 374 jeunes actifs de 15 à 25 ans (sur 16 449) déclarent être au chômage. 2 579 d'entre eux, soit 59%) habitent à Mulhouse. L'ensemble de la ville, à l'exception du quartier Gare et de Dornach, est concerné par cette sur-représentation des jeunes chômeurs. Les territoires classés en ZUS figurent tous parmi les plus touchés.

Quatre autres communes sont également concernées : au Nord, Wittelsheim et Wittenheim pour les IRIS de la ZUS Thur et Markstein ; à l'Est, la partie Sud d'Illzach et le quartier de la Rotonde à Rixheim. Lutterbach, Didenheim et Dietwiller sont elles aussi concernées à des degrés divers.

Part de la population active de 15 à 25 ans se déclarant au chômage

- à Mulhouse : 33,7 %
- à Wittelsheim : 21,9 %
- dans la M2A: 26,8 %
- dans le Haut-Rhin : 21,2 %
- en Alsace : 19,2 %
- en France : 20,9 %



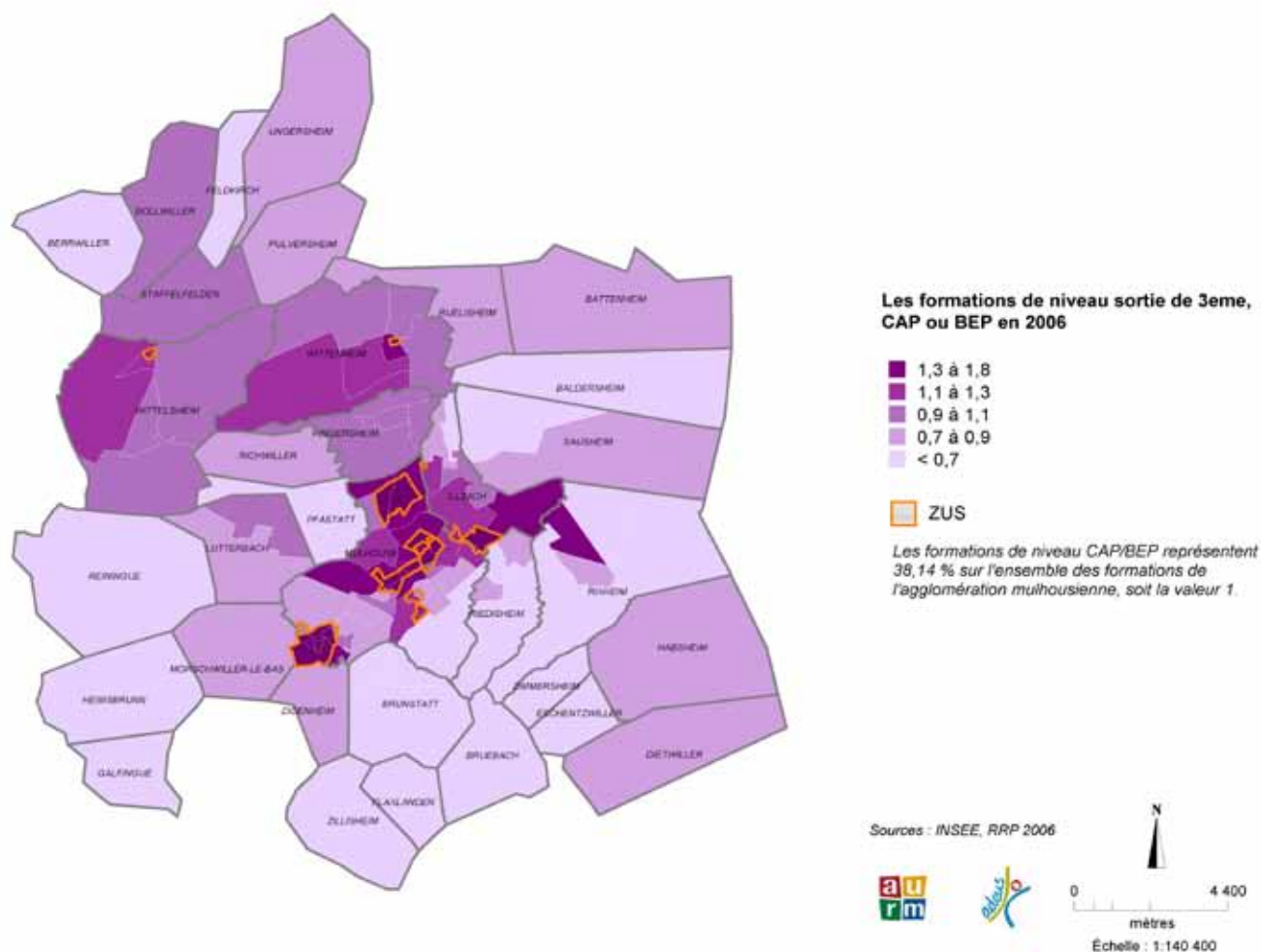
Carte 80 - Population active âgée de 15 ans à 25 ans se déclarant au chômage en 2006

- à Mulhouse : 44,8 %
- à Wittelsheim: 40,8 %
- dans M2A : 37,1 %
- dans le Haut-Rhin : 35,5 %
- en Alsace : 34,2 %
- en France : 38,5 %

Les communes du Sud et de l'Est de l'agglomération mulhousienne se distinguent par une sous-représentation de cette population peu formée.

Les ZUS figurent toutes parmi les territoires affichant une surreprésentation marquée des populations ayant un faible niveau de formation.

Dans l'agglomération mulhousienne, 36 140 personnes ont un niveau de formation supérieur au bac + 2, soit 18,1 % de la population non scolarisée de 15 ans et plus.



Carte 81 - Population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis en 2006

Les ZUS se situent toutes parmi les territoires affichant une sous-représentation marquée des populations ayant un haut niveau de formation.

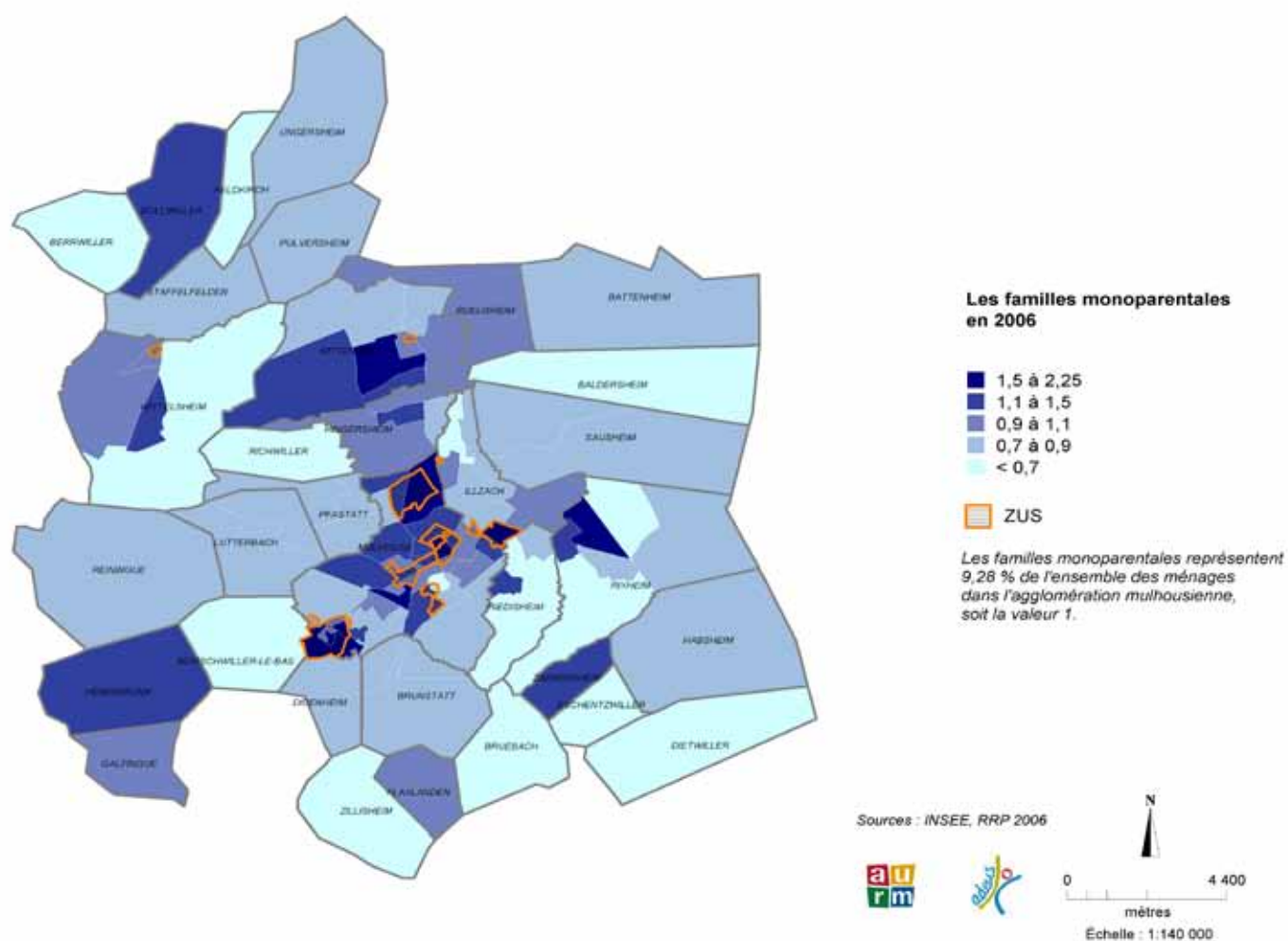
- à Mulhouse : 18,2 %
- à Wittelsheim : 10,6 %
- dans la M2A : 19,4 %
- dans le Haut-Rhin : 19,2 %
- en Alsace : 21,2 %
- en France : 22,4 %



- à Mulhouse: 10,8 %
- à Wittelsheim : 8,4 %
- dans M2A : 9,1 %
- dans le Haut-Rhin : 8,1 %
- en Alsace : 8 %
- en France : 8,3 %

Mulhouse concentre à elle seule 52 % des 9 866 familles monoparentales de l'agglomération. Les ZUS sont parmi les secteurs mulhousiens concentrant très nettement ce public.

Toutefois, d'autres IRIS de l'agglomération se distinguent, comme à Riedisheim, Rixheim ou Wittenheim.



Carte 83 - Ménages composés de familles monoparentales en 2006

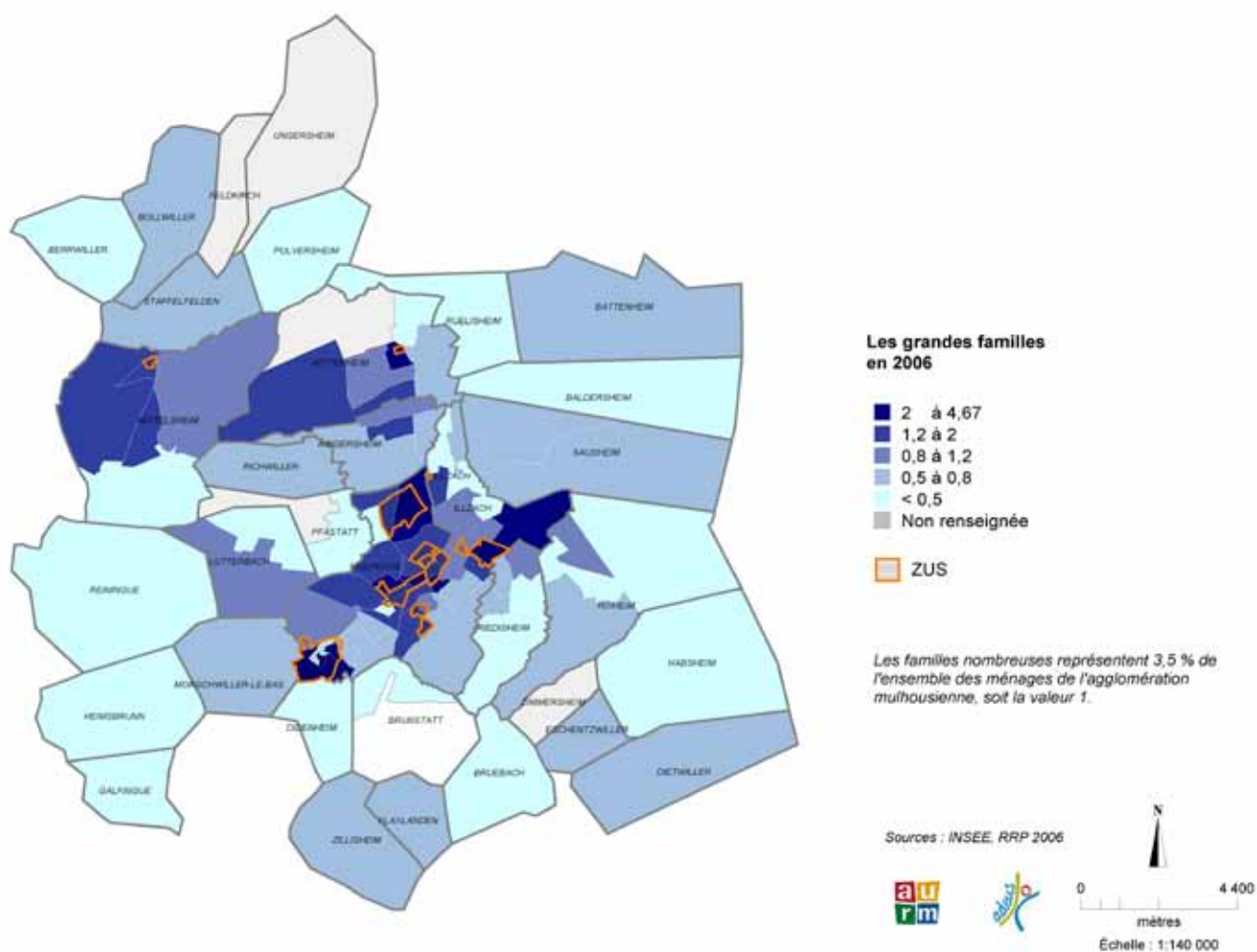
Toutes les communes de la deuxième couronne de l'agglomération mulhousienne présentent des taux de grandes familles inférieurs à la moyenne.

5 communes, Wittelsheim, Wittenheim, Kingersheim, Illzach et Mulhouse, sont concernées par une forte concentration des grandes familles. Elles accueillent 80 % des 2 359 grandes familles recensées sur le territoire de l'agglomération mulhousienne.

Les ZUS font partie des territoires accueillant ce public de manière préférentielle.

Part des grandes familles :

- à Mulhouse: 5,1 %
- à Wittelsheim : 3,5 %
- dans M2A : 3,3 %
- dans le Haut-Rhin : 2,4 %
- en Alsace : 2,3 %
- en France : 2,4 %



Carte 84 - Ménages composés de grandes familles en 2006

Part des salariés titulaires d'un CDI ou travaillant dans la fonction publique :

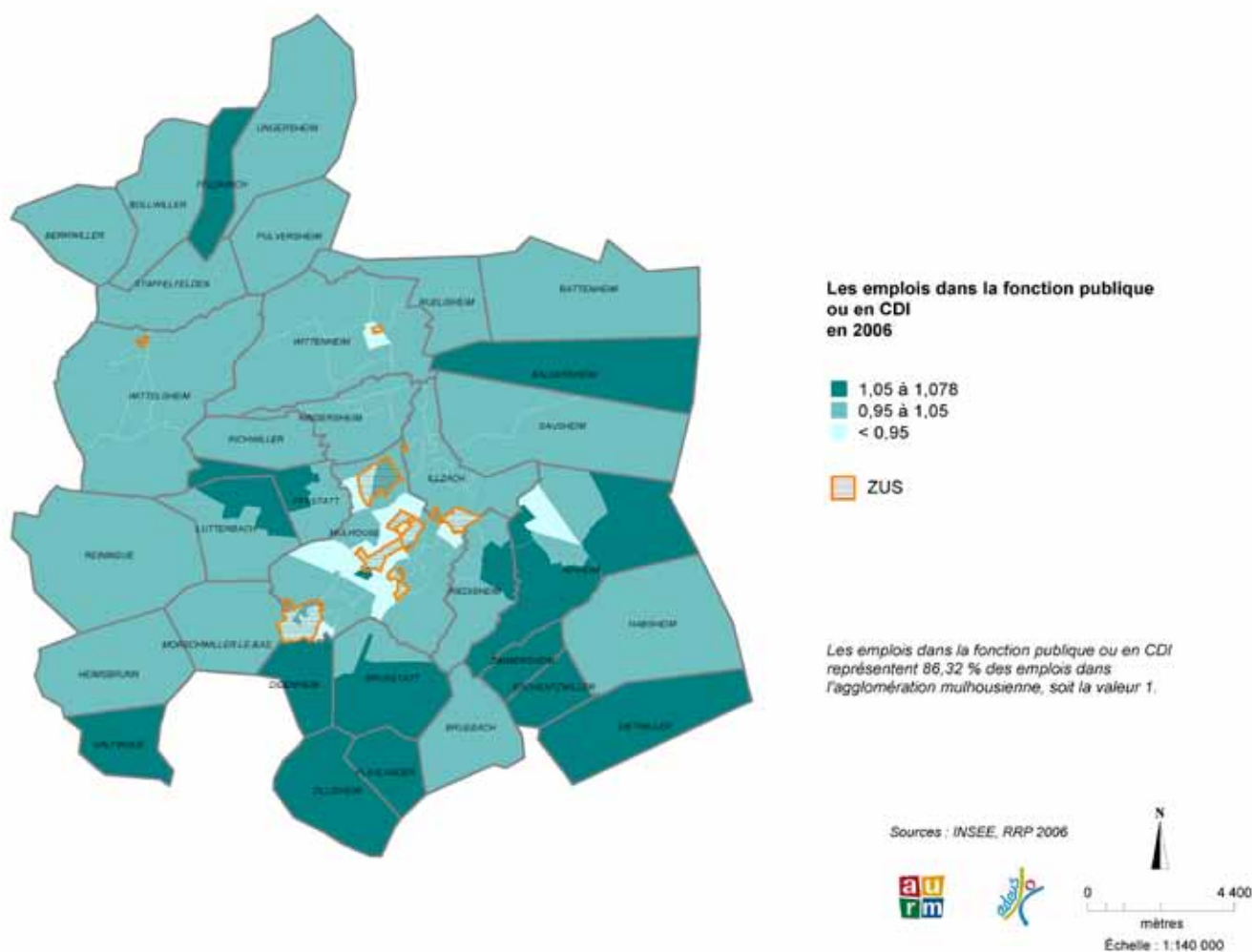
- à Mulhouse: 82,8 %
- à Wittelsheim : 87 %
- dans la M2A : 86,7 %
- dans le Haut-Rhin : 87,7 %
- en Alsace : 86,8 %
- en France : 85 %

Il n'y a pas de ségrégation forte sur cet indicateur. La norme reste celle du contrat à durée indéterminée.

Les communes situées au Sud de l'agglomération présentent une légère sur-représentation des emplois stables.

La ville de Mulhouse, ainsi qu'un IRIS de Rixheim (la Rotonde), et un IRIS de Wittenheim (quartier du Markstein) ont des taux plus faibles d'emploi en CDI ou dans la fonction publique.

La correspondance entre ZUS et plus forte précarité de l'emploi semble établie.



Carte 85 - Population salariée de plus de 15 ans titulaire d'un CDI ou travaillant dans la fonction publique en 2006

Synthèse

Des fonctionnements distincts

L'Alsace, pour le grand public, apparaît comme un territoire homogène. Cette image se nourrit d'une architecture, d'une culture, d'une langue et d'une identité régionales, mais la réalité est plus complexe.

Plusieurs dynamiques territoriales différenciées sont à l'oeuvre en Alsace.

Pour s'en tenir aux dynamiques urbaines, trois situations caractérisent les agglomérations de Strasbourg, Colmar et Mulhouse.

La « métropole » strasbourgeoise

D'un côté, Strasbourg et son agglomération forment dorénavant une « métropole », sans réelle concurrence au niveau départemental, contrairement à la situation qui prévaut dans le Haut Rhin où Colmar et Mulhouse cohabitent. Cette agglomération tend à devenir une agglomération de cadres, hautement qualifiés et formés, au niveau de revenu plutôt élevé.

Cela ne signifie pas qu'il n'y ait plus d'ouvriers ni d'entreprises industrielles, mais on constate une tendance à la sur-représentation des CSP «supérieures» dans la ville centre et l'agglomération, ce qui témoigne de la tertiarisation du tissu économique.



Ce processus de « gentrification » s'accompagne d'une pression foncière forte et d'une hausse conséquente des prix du foncier et de l'immobilier qui peuvent expliquer en partie que le poids de Strasbourg dans le département, en termes de population, soit passé de 30 % en 1975 à 25 % en 2007. Cette hausse des prix a engendré un processus d'étalement urbain et de périurbanisation qui concourt à étendre la sphère d'influence de Strasbourg dans le département.

Ces niveaux de prix (3 050€ le m² dans le neuf en 2009), conduisent à une recomposition socio-économique du territoire bas-rhinois.

« Chassées » hors de la ville, certaines catégories de population, y compris les classes moyennes, vont s'installer dans les communes périurbaines voire dans le reste du département, tout en continuant de travailler dans la CUS. Ce qui explique que la population départementale croît plus vite que celle de la ville de Strasbourg, qu'on y construit davantage de logements etc.

Ce mouvement est assez général. L'enjeu pour les métropoles est aujourd'hui un développement qualitatif de la population bien plus que quantitatif, comme en témoignent les travaux nombreux portant sur la mesure des emplois métropolitains supérieurs ou, plus récemment, des professions créatives.

Strasbourg et son agglomération peuvent donc se réjouir d'accueillir les cadres et autres catégories socio-professionnelles «supérieures». Cela pose cependant le problème des possibles lieux d'habitat des populations moins aisées, ouvrières, travaillant dans les entreprises locales, qui ne peuvent aller résider en périphérie et qui sont bien souvent condamnées

au parc d'habitat social. La ségrégation socio-spatiale constatée pourrait donc se maintenir durablement, voire s'accroître. La question posée étant alors de savoir de quelles marges de manoeuvre la puissance publique dispose pour atténuer les effets négatifs de ces processus.

L'attractivité de l'agglomération, alimentée par le statut européen de Strasbourg, pourrait ainsi conduire à une ségrégation socio-spatiale renforcée. La concentration de population en difficultés dans certaines ZUS pourrait aller à l'encontre des efforts de la Politique de la Ville pour ouvrir et articuler ces espaces au reste de la ville.

Colmar, une agglomération encore équilibrée

Colmar est dans une autre configuration. Elle se caractérise par une relative mixité.

Cette situation s'explique par le fait que la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC) est un territoire industriel important, dans le même temps que Colmar est une Préfecture et qu'elle abrite les services du Conseil général du Haut-Rhin.



Les ouvriers, comme les cadres, sont présents sur le territoire sans sur ou sous représentation marquée, même si certaines communes ou quartiers ont leur préférence.

et porteurs d'enjeux

Ainsi, les communes de la périphérie Ouest et le Sud de la Communauté tendent à concentrer la population la plus riche. Au sein de la ville de Colmar l'espace est aussi différencié : au Sud les catégories supérieures, à l'Ouest, les catégories ouvrières.

Mais, dans l'ensemble, un certain équilibre demeure, l'enjeu est ici de réussir à maintenir cette relative mixité sociale.



L'agglomération mulhousienne est marquée par un fort clivage

Mulhouse est une ville essentiellement ouvrière. En 2006, les ouvriers représentaient 42% des effectifs salariés. Depuis l'industrialisation de la ville, qui a débuté au XIX^{ème} siècle, la ségrégation socio-spatiale est forte. Le Sud de la commune et de l'agglomération accueille de manière privilégiée les catégories «supérieures», et la ville-centre ainsi que les communes du Bassin Potassique, les ouvriers.

Terre d'immigration depuis l'industrialisation, Mulhouse a accueilli, et accueille encore, des vagues de travailleurs étrangers qui se sont succédées et ont occupé les quartiers libérés au fur et à mesure que les vagues précédentes se sont intégrées et ont procédé à une migration résidentielle vers des quartiers plus valorisés et valorisants.

Cette dynamique d'occupation de l'espace ne posait pas de problème rédhibitoire tant que les industries se renouvelaient et pourvoyaient de l'emploi en masse. Depuis 2000, une rupture est intervenue qui prend le nom de désindustrialisation, qui a pour corollaire une forte baisse des emplois industriels, une baisse des revenus et une croissance certaine du chômage qui a rejoint puis dépassé la moyenne nationale.

Au final, le constat qui peut être fait est celui d'une ville pauvre, dans une agglomération plus riche. Plus exactement le territoire est scindé en deux entités distinctes sur un axe Nord/Sud.



La ville de Mulhouse ne connaît donc pas le processus de « gentrification » qui peut être observé dans l'ensemble des villes de grande taille. Elle est victime d'une image dégradée, liée essentiellement à sa population et de ce fait n'a qu'une faible attractivité.

Des capitales régionales telles que Bordeaux ou Montpellier, pour ne citer que deux exemples, bénéficiaient de ressources (Préfecture, image de marque, héliotropisme...) pour opérer un renversement d'image et construire un projet urbain ambitieux. Est-ce le cas de Mulhouse ? La ville est-elle en mesure de retrouver un rôle de moteur dans le développement de l'Alsace ?

Des mécanismes de spécialisation bien différents

Pour conclure, deux dynamiques de spécialisation particulièrement marquées, sont observables à Strasbourg et à Mulhouse.

Dans l'agglomération de Strasbourg, les catégories supérieures tendent à se concentrer dans la ville-centre et dans quelques communes de deuxième couronne.. Les catégories moins aisées peinent à accéder au logement et tendent à être reléguées dans des quartiers périphériques.

Dans le cas de Mulhouse, l'inverse se produit. Les populations les plus fragiles occupent massivement la ville-centre. Cela a un effet répulsif pour les classes moyennes et supérieures qui, au mieux, s'installent dans les communes périphériques de l'agglomération, au Sud pour les plus aisés, au pire quittent l'agglomération.

Quels outils mobiliser, quelles politiques mener, qui seraient de nature à contrecarrer ces mouvements de ségrégation qui conduisent à l'entre-soi ?

Cela revient notamment à poser la question de la solidarité territoriale, les communes les plus riches hésitant à construire du logement collectif, qui romprait leur « unité villageoise » et, ne serait-ce que de façon imaginaire, serait susceptible d'attirer une population nouvelle, non désirée.

TROISIEME PARTIE :

La diversité des ZUS par-delà leur apparente similitude

Quelle méthode pour analyser les ZUS ?

Les ZUS sont mises en perspective avec leur unité urbaine de référence, et non plus avec les intercommunalités dont elles font partie, ainsi que la loi d'orientation et de programmation pour la ville l'impose.

Le choix s'est porté sur le croisement de variables. Dans un premier temps, de nombreuses variables et croisements ont été testés, dont nous n'avons ensuite retenu que les plus pertinents. A savoir :

- *revenus fiscaux médians,*
- *part des ménages à bas revenus,*
- *taux d'activité,*
- *taux de chômage,*
- *part de logements HLM.*

Certaines de ces variables sont apparues, liées entre elles. Par exemple, logiquement, plus le taux de chômage est élevé, plus les revenus fiscaux sont faibles.

Il est donc possible d'établir un graphique par croisement et d'y faire figurer la droite de régression, qui fournit des indications mathématiques sur la relation qui unit les deux variables. Il est ainsi possible de voir les effets que produit un changement d'une variable sur l'autre variable. En d'autres termes, cette droite constitue une référence, indique une situation « normale ».

Les cinq graphiques présentés soustiennent des observations à trois niveaux.

Tout d'abord, chacune des ZUS peut être positionnée par rapport à son unité urbaine, tout comme d'ailleurs ces dernières les unes par rapport aux autres.

Ensuite, il est possible de positionner les ZUS les unes par rapport aux autres pour montrer qu'existent de grandes disparités entre elles.

Enfin, le positionnement de chaque ZUS par rapport à la droite de régression permet de voir dans quelle mesure cette ZUS est proche de la situation « normale » ou au contraire s'en éloigne. Dans ce cas, il convient alors de rechercher des facteurs explicatifs aux spécificités constatées.

Les Zones Urbaines Sensibles :

Des ZUS toujours plus mal loties que leur unité urbaine

Le premier constat qui peut être réalisé est que, quel que soit le graphique choisi, la situation des ZUS est toujours plus défavorable que la situation des unités urbaines. Ce qui est logique, dans la mesure où leur classement en ZUS se justifie par les importantes difficultés socio-économiques rencontrées par la population.

Mais ce constat pose également la question de la possibilité de mettre en oeuvre une politique de rattrapage. Idéalement, la Politique de la Ville devrait tendre à une réduction des écarts entre ville et quartiers sensibles. Dans les faits ces écarts sont toujours très grands. Ainsi par exemple, la ZUS du Neuhof, qui présente des difficultés particulièrement fortes, connaît-elle un écart de 28 points avec l'agglomération de Strasbourg quant à la part des ménages à bas revenus, de 18 points en ce qui concerne le taux d'activité et de 13 points pour le chômage.

Sans être toujours aussi élevés, les écarts constatés entre les ZUS et leur unité urbaine sont toujours considérables.

Il ne semble pas y avoir de lien entre la plus ou moins bonne santé socio-économique de l'unité urbaine et la situation des ZUS

L'unité urbaine de Colmar présente, au vu des indicateurs socio-économiques retenus, la situation la plus favorable. On y trouve un moindre taux de chômage, des revenus fiscaux supérieurs aux autres unités urbaines, et une part plus faible des ménages à bas revenus. Mais la ZUS colmarienne «Europe» ne semble pas bénéficier de cette situation. Le revenu fiscal médian des unités de consommation n'est que de 8 500 euros. Il est par

exemple inférieur à celui des unités de consommation des ZUS Wolf-Wagner et des Coteaux, appartenant à l'unité urbaine de Mulhouse qui connaît une situation économique plus dégradée. Le taux de chômage y frôle les 20%, supérieur à celui de la ZUS Meinau de Strasbourg, tout comme d'ailleurs la part des ménages à bas revenus.

Les ZUS cumulent bien les difficultés

Le taux d'activité dans l'unité urbaine de Mulhouse est à peine supérieur à 78%, ce qui en fait le territoire le moins bien placé parmi les trois agglomérations. Malgré cela, seule une ZUS (Koenigshoffen, dans l'unité urbaine de Strasbourg) a un taux d'activité supérieur. Hormis cette exception, le taux d'activité dans les ZUS est de manière générale faible : 9 des 19 ZUS ont un taux d'activité inférieur à 70%.

Ce faible taux d'activité est corrélé à des revenus fiscaux médians

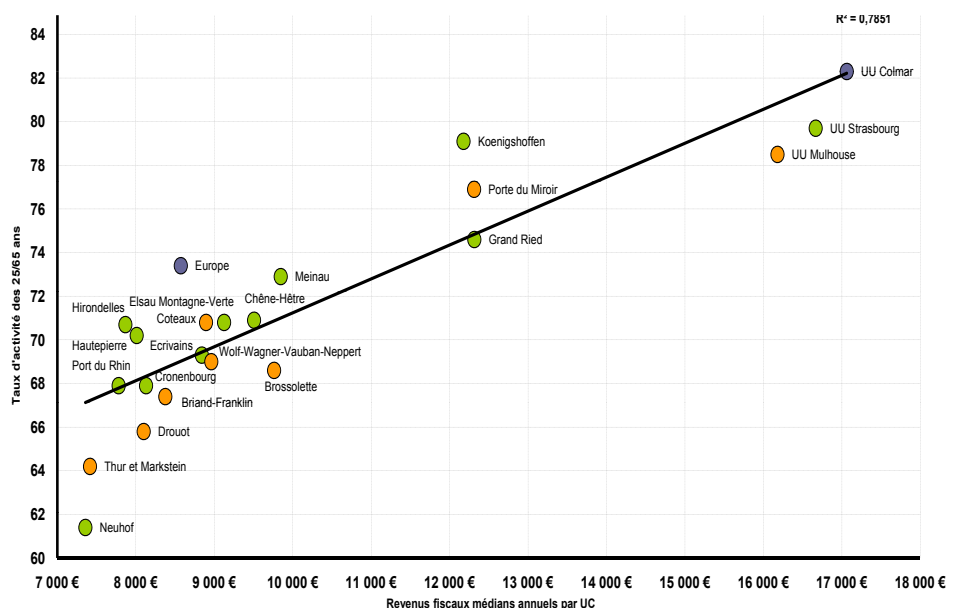
faibles. Alors que les revenus fiscaux médians par unité de consommation sont supérieurs à 16 000 euros dans les trois unités urbaines, ce revenu médian est au mieux légèrement supérieur à 12 000 euros dans les ZUS. Dans 16 ZUS sur 19, ce revenu n'atteint pas 10 000 euros et dans quatre, il est inférieur à 8 000 euros.

C'est dire que les ZUS concentrent aussi une part importante de ménages à bas revenus. Alors que dans les trois unités urbaines, la part des ménages à bas revenus est à moins de 14%, cette part s'établit presque au double (24%) dans 16 des 19 ZUS de la région.

Cette situation pose d'une part la question de l'accès à l'emploi pour les publics résidant en ZUS ; d'autre part, celui de la qualité de l'emploi auquel ils peuvent prétendre.

En effet, même dans les ZUS qui connaissent un taux d'activité relativement important (Koenigshoffen, et dans une moindre mesure Porte du Miroir et Grand

Graphique 1 - Revenus fiscaux annuels médians par UC et taux d'activité des 25-65 ans



des territoires hétérogènes

Ried), les revenus fiscaux médians peinent à dépasser 12 000 euros.

En amont, se pose la question de la formation des personnes. Les cartes précédentes montrent bien qu'il y a un déficit de ce point de vue : les ZUS figurent toujours parmi les territoires où la part de la population ayant un très bas niveau de formation est la plus importante.

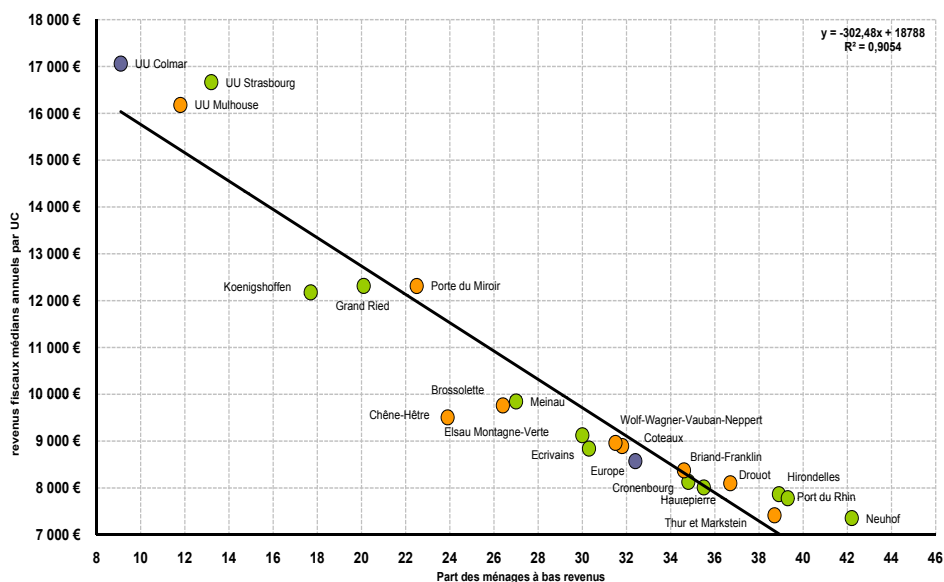
Le type de logement dominant dans une ZUS ne permet pas de préjuger de la profondeur des difficultés

Le graphique 5, consacré au croisement « part de logements HLM » et « taux d'activité » déroge à la méthode énoncée en introduction de cette partie. En effet, les résultats statistiques montrent que les deux variables considérées ne sont pas liées entre elles. Il a cependant semblé important de faire ressortir le fait que les quartiers en difficultés ne peuvent être assimilés à une certaine catégorie de logements, en l'occurrence des HLM. Trop souvent, l'assimilation a lieu entre « grands ensembles » des années 60, HLM, et difficultés sociales. Les ZUS de Strasbourg, Colmar et Mulhouse diffèrent sur le plan du logement, mais les mêmes difficultés y sont présentes.

Hormis les Coteaux, ZUP mulhousienne des années 60, Drouot, où le logement de type HLM domine, et Brossolette dans une moindre mesure, les autres ZUS de Mulhouse sont situées dans le tissu urbain et les habitants sont logés le plus souvent dans le parc privé. Moins voyants que les grands ensembles, ces formes de logement n'en abritent pas moins des personnes en grandes difficultés.

Dans les ZUS Briand Franklin, Wolf-Wagner-Vauban-Neppert ou encore Brossolette, le taux

Graphique 2 - Part des ménages à bas revenus et revenus fiscaux médians annuels par UC

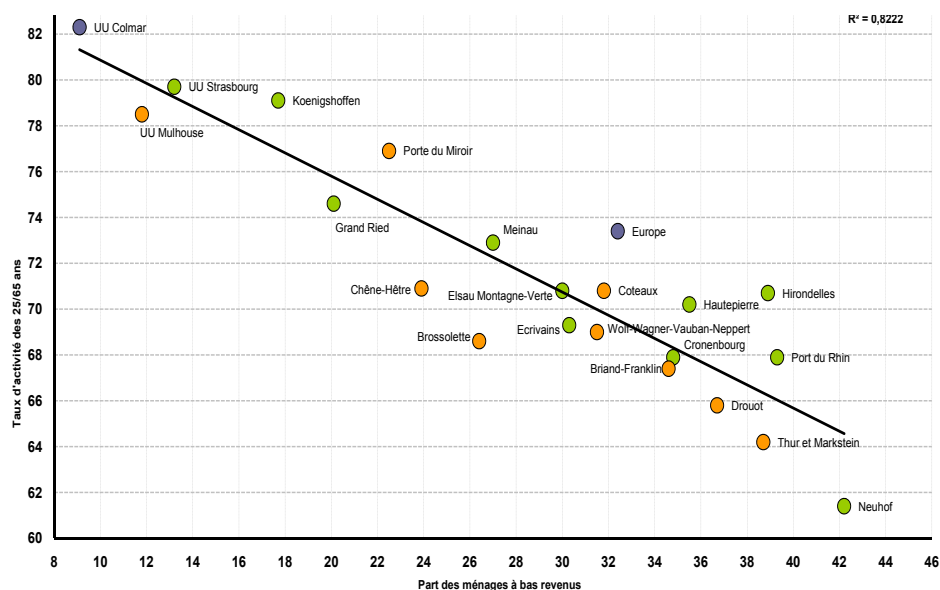


d'activité n'atteint pas 70 %. Les ZUS strasbourgeoises, comme la Meinau, ou colmarienne comme Europe, essentiellement composées de logement sociaux publics, connaissent des taux d'activité plus satisfaisants.

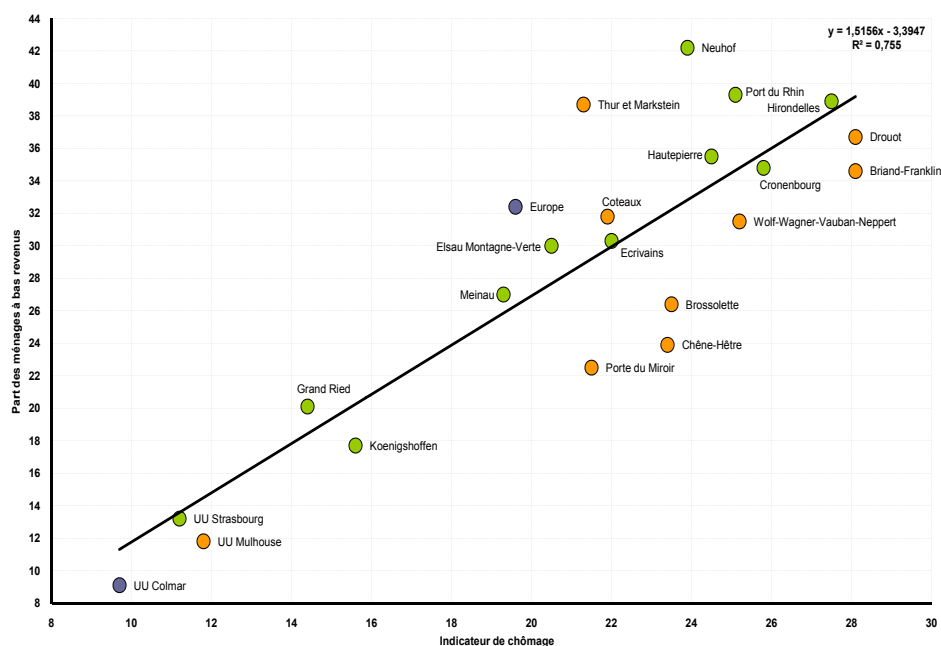
Le type de logements occupés par

les publics en difficultés renvoie aussi à une problématique d'intervention publique. Les formes que l'intervention prend ne peuvent être les mêmes selon que l'on a affaire à des institutions comme des bailleurs sociaux ou à des propriétaires privés.

Graphique 3 - Part des ménages à bas revenus et taux d'activité des 25/65 ans



Graphique 4 - Indicateur de chômage et part des ménages à bas revenus



Ainsi, le périmètre de la ZUS Porte du Miroir forme un huit.

Dans sa partie Sud, se trouvent des logements anciens, habités par des publics quelquefois en grandes difficultés. Les chargés de mission de la ville de Mulhouse notent d'ailleurs que ces difficultés se renforcent avec l'arrivée récente de personnes provenant des pays de l'Est et des Balkans.

Mais, dans sa partie Nord, la ZUS comprend une part importante du centre-ville historique de Mulhouse. Concrètement, la population y est moins en difficultés que dans la partie Sud et surtout est beaucoup plus mixte. De ce fait, les indicateurs socio-économiques sont beaucoup plus favorables dans cette ZUS que dans les autres. Cette explication vaut aussi pour les ZUS de Koenigshoffen et Grand Ried.

Enfin, il illustre un « cercle vicieux » dont Mulhouse a le plus grand mal à sortir. Les logements privés accueillent un public pour le moins précaire, au faible pouvoir d'achat. Les prix des loyers sont donc faibles. Les propriétaires ne sont pas incités à investir massivement dans l'entretien ou la rénovation de leurs logements. Au final, ce sont des quartiers entiers (comme Briand-Franklin), qui se dégradent fortement. Les populations les plus aisées (ou les moins démunies) les quittent, ce qui libère de la place pour une autre population, en difficulté, qui cherche des logements à faible prix. Le résultat de ce processus peut être une accentuation des difficultés socio-économiques du quartier, quelles que soient les interventions publiques menées par ailleurs.

La diversité des ZUS peut en partie s'expliquer par leur périmètre

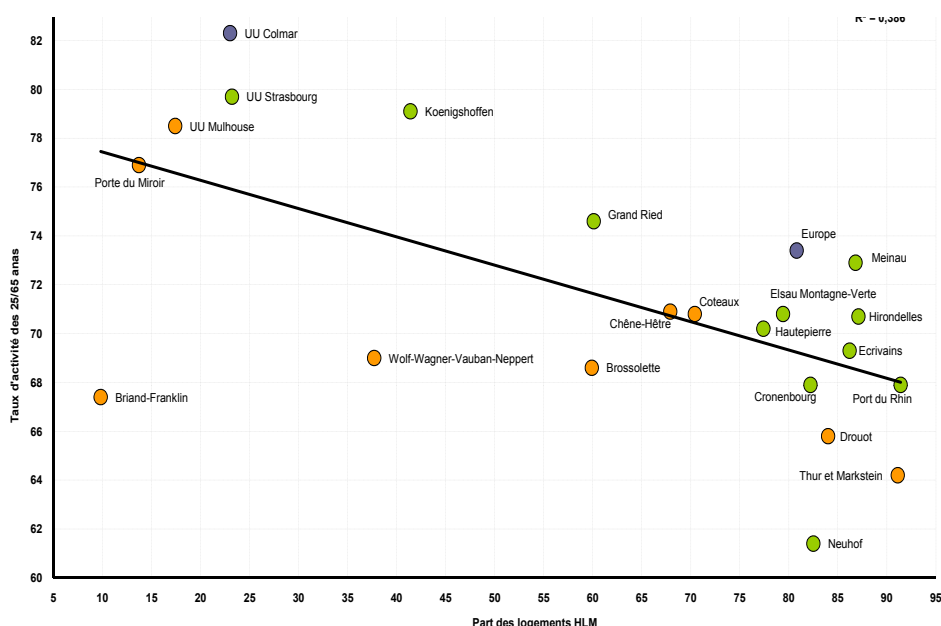
Dans les cinq graphiques proposés, trois ZUS se démarquent toujours « en positif ». Il s'agit de Grand Ried, Koenigshoffen à Strasbourg et Porte du Miroir à Mulhouse. Pour ne donner qu'un exemple, la ZUS « Grand Ried » connaît un taux

de chômage de 14 %, alors que celle du Drouot est au plus haut avec 28%, soit le double.

Ces écarts s'expliquent en partie par le fait que la ZUS Drouot constitue un territoire homogène, alors que d'autres ZUS sont composites et englobent des sous-territoires très divers.

La ZUS de Koenigshoffen s'étend à l'Ouest du centre-ville de Strasbourg, à l'arrière de la gare centrale. Il constitue le plus vieux faubourg de la ville. Le tissu urbain de ce faubourg plutôt linéaire est fait d'un assemblage hétéroclite de constructions plus ou moins récentes. L'impression générale

Graphique 5 - Part des logements HLM et taux d'activité des 25-65 ans



est celle d'un faubourg sans grande homogénéité et en perte de vitesse, qui n'a pas fait l'objet d'attentions particulières en termes d'aménagements urbains.

Koenigshoffen-Est est la partie la plus ancienne du faubourg et compte, outre quelques centaines de logements sociaux, un parc locatif privé (avec notamment une importante copropriété dégradée), de même qu'un secteur de villas. La juxtaposition de ces éléments contribue à donner à ce faubourg un caractère hétéroclite.

Dans Koenigshoffen-Ouest, sont mêlés des logements locatifs privés ou en accession à la propriété, le long de la route des Romains, et l'important quartier d'habitat social « la cité du Hohberg ».

La ZUS du Grand Ried est située au Nord de Strasbourg, sur les bans communaux de Strasbourg, de Bischheim et de Hoenheim. Elle est composée de trois entités distinctes, qui ne fonctionnent pas forcément ensemble. Il s'agit de la Cité de l'III à Strasbourg, du quartier Guirbaden à Bischheim et du quartier du Ried à Hoenheim.

Les deux premiers ensembles sont de taille extrêmement différente. Le quartier du Guirbaden compte 454 logements, tandis que la Cité de l'III en compte 1 760. Ils ont cependant en commun d'être composés exclusivement d'habitat social. Le quartier du Ried, comporte quant à lui une part non négligeable de copropriétés.

La ZUS du Grand Ried est celle dont les écarts avec l'agglomération strasbourgeoise sont les moins importants. Il s'avère toutefois que la forme du périmètre de la ZUS doit davantage être réinterrogée que le classement en ZUS de tout ou partie de ces trois entités.

A titre d'exemple, entre 2008 et 2009, dans un contexte de crise, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois, à Koenigshoffen et au Grand Ried, a augmenté plus fortement que dans les huit autres

ZUS de la CUS. Alors que jusqu'à présent ces ZUS ne semblaient pas particulièrement sujettes au chômage, le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté de plus de 40 % depuis 1998, proportion atteinte dans aucune autre ZUS.

Jusqu'à présent les habitants de ces deux ZUS étaient moins précaires que les habitants des autres ZUS. Leur situation, notamment face à l'emploi, se dégrade rapidement, et plus rapidement que dans les autres ZUS.

Ce sont ainsi les délimitations de ces ZUS qui posent question, puisqu'ils englobent des ensembles moins précaires, et contribuent ainsi à donner une impression de moins grande fragilité sociale.

Cette précision est importante car, à première vue, dans ces ZUS, la situation est satisfaisante. Dans les faits, les périmètres ont été établis pour englober des ensembles d'habitats collectifs plus ou moins épars. Prendre tout le quartier évitait de stigmatiser une rue ou des immeubles, mais cela rend la représentation statistique de la ZUS incorrecte.

La réalité qui prévaut dans ces ZUS est celle de grandes difficultés, limitées quelques fois à des « îlots » noyés dans des ensembles plus larges. Pour autant, dans ces « îlots », les difficultés sont toujours aussi importantes.

Dans les cinq graphiques, la ZUS du Neuhof apparaît toujours à l'opposé, comme celle ayant les difficultés les plus grandes

Le taux d'activité n'y atteint pas 62 %, le revenu fiscal médian par unité de consommation dépasse à peine 7 000 € (soit presque un écart de 10 000 € avec l'unité urbaine de Strasbourg), et 42% de ménages sont à bas revenus. A titre de comparaison, dans les ZUS Meinau et Brossolette, cette part n'est « que » de 26 % ou 27 %.

Entre ces deux situations extrêmes, se situe le reste des ZUS

Le taux de chômage oscille entre 20 % et 30 %, la part des ménages à bas revenus va de 22 % à 40 % et les revenus médians plafonnent entre 7 000 et 10 000€. Cette assez grande variabilité au sein des ZUS rappelle que ni la France ni l'Alsace n'échappent au phénomène des travailleurs pauvres.

Ainsi, dans la ZUS Europe, le taux d'activité atteint 74 % ce qui figure comme le plafond des ZUS étudiées. Mais le revenu médian n'y est que de 8 500€. Dans la ZUS Thur et Markstein, le taux de chômage est relativement faible (22%) mais la part des ménages à bas revenu atteint 38%.

Tout porte à croire que dans ces ZUS, les personnes passent de CDD en CDD, recourent à l'intérim avant de s'inscrire à Pôle Emploi. Lorsqu'ils arrivent à obtenir un emploi moins précaire, il s'agit d'un emploi peu qualifié et donc peu rémunérateur.

Des interventions variées

Les ZUS alsaciennes sont très disparates dans leur forme urbaine. Plusieurs « modèles urbains » sont présents sur le territoire régional.

La grande majorité des ZUS strasbourgeoises, ainsi que la ZUS Europe à Colmar, s'apparentent au modèle du quartier d'habitat social de périphérie bâti sur des principes fonctionnalistes dans les années 1960/70 pour répondre à l'urgence de la reconstruction, au «baby boom», puis au rapatriement d'Afrique du Nord.

Dans l'agglomération strasbourgeoise, les ZUS ceignent la ville et forment une couronne de quartiers sensibles plus ou moins éloignés du centre. Ces territoires, qui accueillent majoritairement des logements sociaux, sont bien souvent monotones et d'une grande banalité architecturale. Ils sont connotés négativement dans l'imaginaire collectif, au point que la question de leur démolition ne pose en général pas de problèmes à l'opinion publique.

Dans l'agglomération mulhousienne, au contraire, les ZUS sont très diverses. Trois des principales ZUS, Briand-Franklin, Wolf-Wagner-Vauban-Neppert et Porte du Miroir font partie du grand centre-ville de Mulhouse. L'histoire économique de la ville est marquée par une expansion urbaine mal contrôlée au XIX^{ème} siècle. Ces quartiers ont été construits pour loger les salariés des grandes usines, les meilleurs exemples étant le quartier de la Fonderie, construit pour les ouvriers de la SACM, et bien évidemment la Cité Ouvrière, dont la construction a été impulsée, entre autres, par DMC. Ils sont très denses, offrent peu d'espaces verts. Ils ont cependant aujourd'hui une valeur patrimoniale forte. A ce titre, les quartiers Franklin et Vauban-Neppert font l'objet d'un classement en ZPPAUP/AMVAP.

Ils sont très largement dominés par de l'habitat privé, parfois

dégradé, faisant bien souvent office d'habitat social de fait. Ils accueillent aussi une grande partie des migrants arrivant à Mulhouse, surtout le quartier Briand.

Ces territoires se distinguent donc nettement sur le plan de la propriété (prédominance du privé), de la forme urbaine et de l'architecture. Ces caractéristiques complexifient l'intervention publique, qui doit s'adapter au contexte et trouver des modalités opérationnelles innovantes.

La nécessaire intervention sur l'urbain se heurte à des problématiques foncières bien différentes selon :

- *le statut de propriété des immeubles,*
- *le découpage foncier,*
- *les niveaux de protection du patrimoine.*

Comment les agglomérations, qui disposent a priori des mêmes outils, adaptent-elles leurs interventions ?

Nous présentons ici des interventions sur l'urbain, centrées principalement autour des dispositifs financés par l'ANRU, nonobstant les autres politiques menées sur ces quartiers :

politique sociale, éducative, culturelle, sanitaire, etc.

Quatre situations « types » sont présentées qui correspondent aux différentes politiques mises en oeuvre dans les ZUS alsaciennes.

L'attentisme se caractérise par l'absence de projet de rénovation urbaine liée au caractère patrimonial du bâti, ou à l'extrême complexité de la situation foncière ou immobilière, ou encore au fait que le site n'est pas jugé prioritaire.

Le quartier du Vieux Drouot à Mulhouse illustre bien cette situation-type. Il s'agit d'une cité-jardin construite au début des années 1930. Le caractère patrimonial et historique du quartier limite les interventions possibles. Par exemple, le bailleur social ne peut pas modifier de manière lourde la structure du bâti sans détruire son cachet. De même, une intervention lourde sur l'espace public risquerait de grever le plan orthogonal et les coeurs d'îlots qui sont l'essence même de la cité-jardin.

Le parti pris a été d'intervenir sur les marges du quartier, parfois en dehors du périmètre de la ZUS, en espérant que ces interventions bénéficient plus ou moins

ZUS Drouot (Mulhouse) : plan de situation



pour des territoires hétérogènes

directement à la ZUS. Ainsi, la Caserne Drouot a été rénovée et transformée en village artisanal. Cependant, cet espace est centré sur lui-même et n'est pas ouvert sur le quartier.

Par ailleurs, un périmètre de ZAC sur l'ancienne Caserne Barbanègre a permis la construction de nombreux logements. Cependant, cette entité « tourne le dos » au Vieux Drouot et se raccroche plutôt au quartier Nordfeld/Filature.

Pour sortir de l'attentisme, tout en continuant la politique d'intervention par les marges, le Nouveau Drouot, cité HLM des années 1960, pourrait faire l'objet d'une rénovation de grande ampleur, incluant des démolitions, et la création de voiries reliant les deux entités du Drouot, dans le cadre d'une hypothétique ANRU II.

Enfin, l'éventuel prolongement de la ligne de tramway du Kinépolis vers le secteur d'Illzach/Modenheim pourrait permettre un désenclavement du Vieux Drouot.

La démolition complète d'une cité permet de faire « *tabula rasa* », puis de reconstruire une nouvelle offre de logements, plus variée et susceptible d'engendrer une plus grande mixité sociale.

Avec ses 567 logements, la ZUS des Hirondelles à Lingolsheim est, avec la ZUS du Port du Rhin, la plus petite de la CUS. Elle couvre une superficie de l'ordre de dix hectares. Elle constitue un exemple typique de quartier d'habitat social de périphérie d'autant plus remarquable qu'elle se situe dans une commune de première couronne d'un peu plus de 16 000 habitants. Elle fait l'objet d'un important projet de rénovation urbaine qui doit conduire, selon les termes du Député-Maire, à la disparition de la ZUS en promouvant une réelle mixité urbaine et sociale à l'échelle de la ville.

La méthode d'élaboration de

ce PRU est souvent citée en exemple, même au plan national. Elle a consisté, préalablement à la démolition, en un important travail de prospection foncière et de construction de logements, permettant ainsi le relogement des familles. Le PRU a aussi eu un impact sur l'ensemble des communes, puisqu'il a généré des projets immobiliers et urbains à l'échelle de toute la ville. Il a également été l'occasion d'un décroisement de l'ensemble des services opérationnels de la Ville, de la CUS et du bailleur social, qui travaillent davantage en transversalité que par le passé. Il a aussi permis d'interroger toutes les fonctions urbaines (déplacements, restauration scolaire, services à la population...). En tout état de cause, la présence accrue du service public dans son ensemble a permis d'assainir la situation du quartier, notamment au regard de la délinquance.

Dans l'intervalle, la situation socio-économique des habitants ne s'est pas améliorée. Au contraire elle s'est même dégradée avec l'apparition de la crise au dernier trimestre 2008. Ainsi le levier essentiel sur lequel il convient maintenant d'agir est celui de l'emploi.

Mulhouse a également connu des opérations de démolition dans le cadre de l'ANRU. La Cité des 420 (pour 420 logements), dans la ZUS Brossolette, est en train de disparaître.

Toutefois, les études de relogement et de prospection foncière n'ont pas donné lieu à un investissement aussi poussé qu'à Lingolsheim. Une partie de l'offre démolie est reconstituée dans les quartiers anciens de Mulhouse. Une opération de « recyclage-bailleurs » doit permettre,

par le biais d'opérations d'Acquisition-Amélioration, d'injecter une offre en logements sociaux dans les quartiers anciens, qui en manquent. C'était l'un des objectifs affichés du PLH de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse.

L'offre sera également reconstituée sur site. Le projet de reconstruction comprend 178 logements sociaux, une résidence sociale de 120 chambres, 34 logements en accession à la propriété, 70 logements proposés en locatif libre (dont 50 par la Foncière Logement dans le cadre des contreparties cédées) et quelques cellules commerciales.

La question est de savoir si l'image négative héritée du quartier a disparu avec la démolition et si de

PRU des Hirondelles (Lingolsheim) : le quartier avant les démolitions...



...le quartier à terme



nouvelles populations vont venir s'installer dans ce quartier. Si la réponse est positive, le pari de la mixité pourra être gagné. En cas de réponse négative, le risque est de reproduire ce que l'on avait cherché à faire disparaître.

« **La dentelle** » symbolise des interventions très complexes dans des tissus urbains denses et dominés par l'habitat privé, appartenant plutôt à de petits propriétaires qu'à des opérateurs spécialisés.

A ce titre, les opérations qui se déroulent dans les ZUS des quartiers anciens de Mulhouse (Briand-Franklin et Wolf-Wagner-Vauban-Neppert) peuvent être prises en exemple. Les projets de rénovation urbaine de ces quartiers conjuguent des outils très différents mais complémentaires :

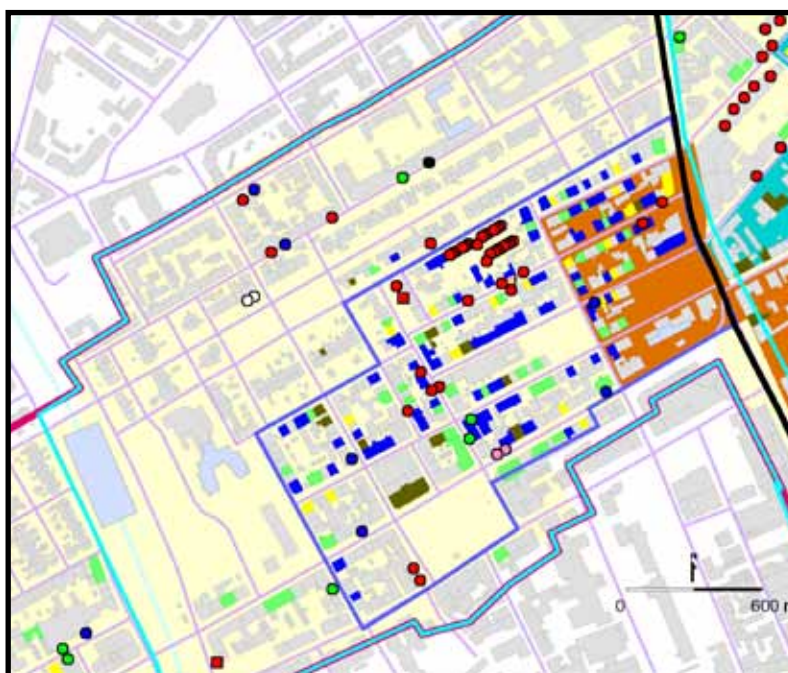
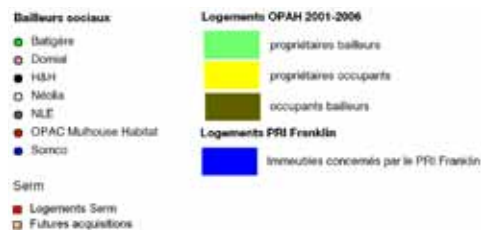
- Opération de Restauration Immobilière,
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, labélisée Renouvellement Urbain,
- Procédures de Zones d'Aménagement Concerté,
- « recyclage-bailleurs », qui est une forme originale d'Acquisition-Amélioration.
- Interventions plus « classiques » sur les espaces et équipements publics.

De par sa position centrale dans la ville, le quartier Franklin concentre une bonne partie de ces dispositifs.

Selon la convention du PRU de la Ville de Mulhouse, « les caractéristiques du territoire nécessitent de combiner plusieurs modes opératoires au sein de l'ORQA – opération de rénovation des quartiers anciens :

- de l'incitatif, destiné aux 6 000 propriétaires privés : l'OPAH-RU commune aux 3 quartiers, initiée en 2001 [et] renouvelée en 2007 ;
- de l'intervention publique volontariste (périmètres de ZAC, exercice du droit de préemption urbaine) et coercitive (opération de restauration immobilière) ; elle fait l'objet de CPA établies avec la

PRU Franklin (Mulhouse) : une stratégie d'intervention à l'échelle de l'immeuble



SERM et mobilise une équipe de relogement ;

- des partenariats Ville – organismes HLM pour requalifier des immeubles dégradés en logements sociaux (acquisitions – améliorations).

Ces interventions sont crédibilisées et renforcées par un investissement important sur les espaces et les équipements publics (rues et places, écoles, centres sociaux, pôle Petite enfance). »

L'objectif de la mobilisation de ces outils est bien de « stopper un processus de spécialisation sociale et de spéculation immobilière. »

Dans les faits, la mobilisation de ces outils a eu pour effet positif de permettre l'émergence d'une offre de logements de meilleure qualité (rénovation ou constructions neuves). Néanmoins, la composition socio-économique des quartiers n'a pas (encore?) évolué, l'offre en logements conventionnés s'adressant par définition à des publics modestes.

La création de valeur foncière consiste, par la requalification et les

investissements publics, à offrir de nouveaux espaces à la promotion privée. Le cas de la ZUS du Neuhoef illustre bien cette situation.

Pour la grande majorité des strasbourgeois, le quartier du Neuhoef représente une entité unique à l'image pour le moins dégradée et répulsive. Or toutes les analyses conduites sur ce territoire depuis plusieurs décennies ont montré qu'il existe plusieurs sous-ensembles au sein de cette ZUS (Aviateurs, Ballersdorf, Marschallhof, Hautefort, Lyautey, Solignac, Maçon, etc). Ces sous-ensembles ont eux-mêmes une forte identité et contredisent l'image trompeuse d'un quartier homogène.

Après avoir constitué durant de nombreuses années une sorte de laboratoire d'expérimentations en matière de Politique de la Ville, et avoir bénéficié de l'antériorité du GPV, le Neuhoef est le premier quartier strasbourgeois pour lequel une convention de rénovation urbaine a été conclue en 2005.

Au-delà de l'image négative qu'a

Pour la partie du quartier concernée par l'intervention publique, la libération de foncier générée par les démolitions et l'ensemble des aménagements urbains ont incité la promotion privée à investir sur les franges du quartier et ont contribué à changer son image. Alors que l'on parlait pudiquement de « Strasbourg Sud » il y a quelques années, les promoteurs osent aujourd'hui commercialiser des programmes à « Strasbourg-Neuhof ». Des espaces qui jusqu'alors avaient une faible valeur foncière, sont devenus attractifs pour les promoteurs et les accédants à la propriété.

A ce titre, une telle revalorisation du foncier en ZUS ne concerne pas Mulhouse. En effet, Mulhouse est loin de bénéficier d'une attractivité comparable à celle de Strasbourg. Les marchés immobiliers et fonciers sont peu dynamiques. Quant à Colmar, le marché immobilier connaît une surabondance

L'attentisme semble conduire à des effets d'exclusion marqués. Le quartier du Drouot, cité en exemple, se maintient à grand peine. Il accueille une population de plus en plus précaire. Ce quartier est, dans l'esprit de tous, un quartier de relégation, que les

Carte de l'habitat social à Nanterre, 2014. La carte illustre la répartition géographique des logements sociaux à Nanterre en 2014, classés par statut : opérations livrées (en noir), travaux en cours (en orange) et opérations à engager (en vert). Les données sont regroupées par quartier ou zone, avec des légendes indiquant le nombre de logements et le statut de l'opération. Une légende en haut à droite explique les symboles utilisés.

Légende :

- opérations livrées
- travaux en cours
- opérations à engager
- Sans échelle

Détails des opérations :

- 54 logts Bouygues Im.
- 72 logts Promogim
- 30 logts Altea
- 23 logts AFL
- 18 logts consultation
- 13 logts Bouygues Im.
- 39 logts AFL
- 34 logts Spiral
- 25 logts à définir
- 14 logts Topace
- 54 logts consultation
- 115 logts Naxity-SPCIA
- 31 logts SPCIBR
- 28 logts consultation
- 30 à 75 logts AFL
- 28 logts PSA Prochys
- 16 logts consultation
- 14 logts Aspre
- 66 logts consultation
- 24 logts Naxity
- 12 logts Alcy
- 42 logts Alcy
- 46 logts consultation
- 124 logts Naxity-SPCIA Acad

(source : CUS)

Quels sont les effets de ces politiques sur le peuplement des quartiers ?

habitants fuient dès qu'ils en ont les moyens. Ils sont de fait remplacés par des personnes qui n'ont d'autre solution que d'accepter d'y vivre. De ce fait, la situation socio-économique de cette ZUS ne connaît pas d'amélioration. On notera toutefois que les mouvements de population qui viennent d'être signalés font que les données ne portent pas sur le même public (observation statique à défaut de suivi dynamique).

La démolition produit de tous autres effets. En effet, le renouvellement urbain peut signifier production d'une nouvelle offre et arrivée d'une nouvelle population. Cependant, les situations peuvent différer. Dans le cas de la ZUS des Hirondelles, la conduite de l'opération a fait en sorte que la population de la ZUS soit disséminée dans la ville et que l'offre s'adresse effectivement pour partie à une population nouvelle. Alors effectivement, le but peut être de faire disparaître la ZUS.

Dans le cas de la ZUS de Bourtzwiller, il pourrait en être autrement dans la mesure où ce quartier est très fortement et péjorativement connoté. Il n'est pas certain que l'offre reconstituée attire réellement une nouvelle population, d'autant que la localisation des nouveaux immeubles est quelque peu excentrée par rapport aux commerces et à la ligne de tramway. Nous manquons de recul - les logements viennent d'être mis sur le marché - pour savoir ce qu'il adviendra.

A noter par ailleurs que le relogement des habitants de la cité des 420 qui a été détruite s'est fait en partie dans les quartiers anciens de Mulhouse. Les ménages relogés peuvent y jouir d'un environnement meilleur au plan des aménités urbaines, mais l'opération de relogement ne contribue pas ou faiblement, à un

objectif de mixité sociale. La quasi absence de quartiers « médians » dans la ville de Mulhouse dans lesquels reloger les personnes précaires, tout comme les faibles disponibilités foncières, ne permettent pas cette approche.

L'intervention « en dentelle » quant à elle peut probablement, dans certains cas, conduire à un réinvestissement de certains espaces urbains par une population nouvelle. On pense par exemple à la stratégie de reconquête des quartiers anciens de Barcelone, qui s'est opérée sur ce mode, « par tache », par des interventions ponctuelles.

Dans le cas des quartiers anciens de Mulhouse, rien de tel n'est encore constaté. L'attrait d'une population nouvelle est vivement souhaitée par les décideurs locaux, mais dans les faits, les classes moyennes et supérieures désertent le centre ville.

La dégradation des quartiers est difficile à enrayer malgré une intervention publique importante comme c'est le cas dans le quartier Briand. Le fait que l'habitat soit privé ne facilite pas les choses, de même le fait que ce quartier soit historiquement une porte d'entrée dans la ville pour des populations nouvelles, souvent d'origine étrangère. De ce fait, un renouvellement de population s'y produit, tel que statistiquement, les difficultés socio-économiques soient toujours les mêmes.

L'intervention publique n'est pas neutre pour autant puisqu'elle permet de réhabiliter des logements, de créer une offre de logements sociaux de qualité.

Lors d'une **création de valeur foncière**, comme c'est le cas dans la ZUS du Neuhof, le retour des investisseurs privés signe la vo-

lonté de faire venir de nouvelles populations qui peuvent être intéressées par des prix inférieurs, la proximité des infrastructures, la qualité des espaces publics. Dans les faits, cela devrait se traduire par l'arrivée de classes moyennes et au plan statistique, par une plus grande mixité sociale.

Mais là également, le recul manque pour savoir si la greffe va prendre, si un équilibre durable peut s'établir entre les nouvelles populations qui sont invitées à s'installer aux marges du quartier et la population qui y réside de longue date et dont la situation économique est très dégradée.

A ce titre, une récente étude commanditée par le Comité d'Évaluation et de Suivi de l'ANRU, portant sur « la diversification de l'habitat et [la] mixité sociale dans les quartiers en rénovation urbaine »¹ alerte sur les risques de fragmentation des quartiers qui pourrait être provoquée par une dynamique résidentielle mise en oeuvre de manière trop ciblée. Cela pourrait, selon les auteurs, mener à une segmentation des quartiers qui aurait pour effet de reconcentrer les populations en difficulté dans les secteurs non concernés par les dispositifs ANRU.

1. ACT Consultants, Cf° Géo, Cerfise, Lab'Urba : « diversification de l'habitat et mixité sociale dans les quartiers en rénovation urbaine », octobre 2009 http://www.anru.fr/IMG/pdf/Rapport_La_diversification_de_l_habitat_en_quartier_de_ren.pdf

Conclusion :

Retour sur la notion de mixité

Les spécialisations territoriales constatées signifient que certains territoires connaissent une faible mixité sociale. Strasbourg et Mulhouse, de ce point de vue, présentent des logiques de répartition socio-spatiale de leur population opposées.

L'agglomération de Mulhouse présente deux caractéristiques. Elle est clivée Nord/Sud et la population de la ville de Mulhouse est essentiellement composée d'ouvriers, au faible niveau de formation. Le taux de chômage, surtout des jeunes, est très important.

Classiquement, il est possible d'affirmer que l'enjeu pour la ville est de « reconquérir son centre ville », d'y attirer des catégories socio-professionnelles moyennes et supérieures pour accroître le dynamisme de la ville et qu'elle retrouve son rôle moteur sur l'ensemble de son environnement. Plus pragmatiquement, il s'agit aussi d'accueillir une population plus riche, plus en mesure de contribuer aux coûts d'usage de la ville et de son développement.

Cette reconquête a eu lieu dans de nombreuses villes : Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, pour ne citer que quelques exemples. Dans tous les cas, cela s'est traduit par un changement qualitatif de la population. Les emplois métropolitains supérieurs ont pris la place des ouvriers ou autres emplois peu qualifiés. Ce que l'histoire de ces « success stories » urbaines ne raconte pas, c'est ce qu'il est advenu des populations plus pauvres, moins favorisées qui peuplaient auparavant les centres villes...

En d'autres termes, si une sur-représentation des CSP supérieures a remplacé une sur-représentation des ouvriers, cela n'a pu se faire qu'au prix d'un déplacement des problèmes. Dans les cas sus-cités, la gentrification des centres villes ne s'accompagne pas vraiment

d'une plus grande mixité sociale, une catégorie sociale chassant l'autre. C'est en partie ce qui est constaté dans l'agglomération de Strasbourg.

Ville administrative, elle accueille une population assez aisée, ce qui contribue à une augmentation forte des loyers, qui conduit certains à se loger en dehors de l'agglomération, qui rayonne ainsi loin de la ville centre. En 2009, les loyers privés¹ s'établissent en moyenne à 8,20 € le mètre carré. Dans ces conditions, et cela vaut pour nombre de grandes villes françaises, les ménages ouvriers ou aux plus faibles revenus ne peuvent que difficilement trouver à se loger. Pour eux, deux solutions. Soit résider hors de l'agglomération, là où les prix sont encore supportables, mais se pose alors la question de l'accès à l'emploi ou du coût en transport. Soit chercher à se loger dans les quartiers les moins demandés, dans des logements sociaux. Les solutions ne sont pas légions. Ces logements étant concentrés dans la ville centre, ils y sont assignés.

Deux logiques différentes mais des mêmes effets : une faible mixité sociale. Depuis la mise en oeuvre de la Politique de la Ville au tournant des années 1980 et sans cesse réaffirmée depuis, est la volonté de créer ou maintenir un tant soit peu de mixité sociale dans les espaces urbains.

Il est possible de s'interroger sur le sens de cet impératif politique de mixité sociale. En effet, historiquement, les villes n'ont jamais été mixtes. Entendons par là que la ville sous l'Ancien Régime est fortement sectorisée (quartiers des tanneurs, des potiers etc) et fortement ségréguée. Les habitants du bourg et des faubourgs ne sont pas les mêmes. Au XIXe, Balzac puis Zola ont bien montré comment les lieux de résidence étaient corrélés

aux catégories sociales. L'approche fonctionnaliste qui a prévalu tout au long du XXe siècle a poursuivi cette tendance à la spécialisation des espaces.

Dès lors, la question peut être posée de savoir si la mixité sociale souhaitée ne relève pas avant tout d'un jugement de valeur porté sur les sociabilités urbaines, sur les modalités d'établissement du lien social.

De fait, depuis plus de vingt ans il est question de « créer du lien social dans les quartiers », comme si, d'une part, la socialité présente dans ces lieux n'était lue que comme désagrégation du lien social ; d'autre part, comme si seule une partie de la population était en voie de désocialisation. Il est probable que la forme que prennent les liens sociaux dans certains espaces ne corresponde pas à la norme attendue. Dans cette acception, les termes de « mixité sociale » constituent un emblème, une image essentielle à la légitimation des politiques publiques² urbaines. Elles font sens immédiatement et rendent sensibles une situation : celle des quartiers défavorisés, dans lesquels il convient de développer la mixité sociale. Sont ainsi fort commodément désignés les espaces (les cités ou quartiers) devant faire l'objet d'une intervention publique. Ces espaces et leurs habitants sont alors déqualifiés, pour preuve, la mise en oeuvre de dispositifs de « requalification urbaine ».

Les observations réalisées grâce à des indices de spécialisation ou de ségrégation sociale conduisent à modifier les termes de la réflexion.

² Sur le rôle des images dans les politiques publiques, voir Yves Surel, La construction du sens dans les politiques publiques, débats autour de la notion de référentiel, Ed L'Harmattan, 2000.

¹ Les notes de l'ADEUS, n°9, 2010

Si certains territoires concentrent tel type de population (des ouvriers peu formés, connaissant plus le chômage...) c'est aussi que d'autres concentrent un autre type de population (CSP supérieures davantage formées, subissant moins le chômage...). **Vouloir introduire de la mixité sociale dans les quartiers en laissant intactes les logiques de différenciation spatiale en cours contient une contradiction dans les termes.**

Les travaux de Kain, cités dans l'introduction, peuvent être rappelés. Plutôt que de vouloir faire venir des classes moyennes et supérieures dans les ghettos Noirs, il proposait d'installer des chômeurs Noirs dans des territoires plus favorisés, majoritairement Blancs. Ainsi ces personnes étaient-elles plus proches des lieux d'emploi et pouvaient bénéficier du capital social de leurs nouveaux voisins.

L'enjeu est bien sûr, d'un côté, d'éviter que des quartiers se referment sur des logiques de ghetto en y introduisant autant que faire se peut de la mixité ; d'un autre côté, l'enjeu est celui de la solidarité entre territoires.

Les responsables locaux y ont un rôle à jouer. Au travers notamment de la politique de l'habitat, ils peuvent aussi introduire de la mixité sociale dans les communes favorisées. Ce que l'on voit encore trop peu souvent sur le terrain. De ce point de vue, la loi SRU³ comporte des lacunes ou permet à certains « effets pervers » de se déployer. Certaines communes peuvent souhaiter rester « des villages », maîtriser leur croissance, pour échapper aux obligations de construire du logement social, voire préfèrent payer des amendes.

De la même manière, **l'objectif d'introduire davantage de mixité socio-spatiale se heurte aux réalités socio-économiques** induites par une économie marchande qui répartit de plus en plus inégalement les revenus, ce qui alimente les processus de ségrégation.

3 Loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

C'est dire que les aménagements urbains, les actions sur le bâti, les voies de communication etc. sont essentiels tant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de certains quartiers qu'à l'image de ces quartiers dans le public. Sans interventions sur l'urbain, il est sans doute difficile, voire impossible, de changer le regard que les uns et les autres peuvent porter sur ces quartiers.

Toutefois, cette seule forme d'intervention ne peut se suffire à elle-même. Si elle n'est pas appuyée sur une politique sociale et de l'emploi, la situation des populations les plus précaires ne saurait s'améliorer du seul fait des aménagements urbains. Parallèlement, il s'agit donc également d'interventions à caractère économique et social. La situation socio-économique des habitants des ZUS mérite de constituer le cœur de l'action publique.

A défaut d'une démarche volontariste en la matière, il n'y a pas à s'étonner que la ségrégation socio-spatiale se renforce dans certains quartiers, malgré tous les efforts de la Politique de la Ville depuis trente ans.

Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998, propose⁴ ne pas en rester à une égalité principielle, mais de considérer les égalités de fait et de doter les populations démunies des possibilités réelles d'agir. Il propose donc une politique de capacités.

Dès lors la question est de savoir comment éviter aux personnes concernées, connaissant une « ségrégation de situation », d'éviter d'être soumis à une « ségrégation de processus⁵ » qui leur ôte toute opportunité, réduit leur structure de chances et les enferme durablement dans la pauvreté. Ce que le sociologue Robert Castel⁶ appelle

4 Sen A., *Ethique et économie*, Ed PUF, 1993.

5 Gachet F, Lacour C., *Métropolisation et ségrégation*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2008.

6 Robert Castel, *Métamorphose de la question sociale*, une chronique du salariat, Ed Fayard, 1995.

le « précarité⁷ », pour exprimer l'idée qu'alors que la précarité ne devrait être qu'un état transitoire, certaines catégories de population y sont durablement assignées.

La question posée, au moment où est envisagée une révision de la géographie prioritaire, est de savoir quelle méthodologie mettre en œuvre pour cibler l'action sur les territoires avant qu'ils ne soient de fait des territoires de relégation. C'est dire que la question de la temporalité de l'action est posée : **comment passer d'une politique à visée réparatrice, à une politique davantage tournée vers l'anticipation des difficultés et l'évitement des processus de relégation ?**

Des démarches existent, déjà mises en œuvre à Mulhouse par exemple, sous l'égide du Conseil de l'Europe. Dans cette démarche de « territoires de co-responsabilité », il ne s'agit plus de répondre aux soit disant besoins de la population - toujours vus d'une position normative et surplombante - mais de poser les bases discursives de la définition d'un certain nombre d'aspirations collectives et des moyens d'y parvenir. Ce type de co-production est sans doute le plus à même de créer les conditions d'une dynamique sociale territoriale, mais il faut noter que la condition sine qua non reste sans doute l'accès à l'emploi et que, de ce point de vue, beaucoup reste à faire.

La récente crise financière, qui est un accélérateur du repli du tissu industriel, montre une nouvelle fois que ce sont les populations les plus précaires, les moins bien formées et les plus éloignées de l'emploi qui paient le plus lourd tribut. Celles qui avaient un emploi l'ont perdu pour une bonne partie d'entre elles, tandis que celles qui étaient déjà en situation de chômage risquent de ne pas trouver rapidement de débouchés sur le marché de l'emploi.

La situation des jeunes de moins de 25 ans face à l'emploi est pour le moins préoccupante, avec des

7 par construction avec les termes « salariat » et « précarité »

taux de chômage particulièrement élevés.

Ces évolutions récentes plaident pour une articulation renforcée entre politique de rénovation urbaine, politique sociale déjà bien développée dans ces quartiers, et surtout la politique économique et de l'emploi, qui a été le « parent pauvre » de la Politique de la Ville depuis une trentaine d'années.

Il ne faut pas confondre mixité sociale et proximité spatiale, comme c'est trop souvent le cas.

L'objectif de mixité peut apparemment (statistiquement) être atteint par plusieurs voies. Dans le cas de la ZUS Neuhof, la promotion privée draine un public extérieur au quartier, en situation économique plus favorable. De ce fait, dans les statistiques, le quartier apparaîtra plus mixte. De même, la démolition, comme à Lingolsheim ou dans la cité des 420 à Mulhouse, signifie qu'une partie des habitants est disséminée dans la ville. Couplée à l'arrivée de nouveaux habitants lors des opérations de reconstitution de l'offre, les effets seront les mêmes : une plus grande mixité.

Dans les faits, l'hypothèse peut être faite que les espaces se segmentent un peu plus. Les résidences nouvelles peuvent être tentées

de s'ériger en nouvelles forteresses, de telle sorte que leurs habitants et ceux du reste du quartier n'aient que fort peu l'occasion de se côtoyer. La mixité, dans ce cas, n'est que de façade.

C'est dire aussi que l'approche statistique n'est que de peu de secours pour évaluer l'efficacité de la politique de la ville.

Pour en juger, un autre exemple peut être cité, celui des quartiers qui connaissent de forts renouvellements de population, à l'instar des quartiers Briand ou Porte du Miroir à Mulhouse.

Dans ces quartiers en voie de paupérisation accélérée, les ménages les moins démunis s'en vont vers des espaces plus valorisants et valorisés, à la recherche d'un habitat moins dégradé... Ils sont aussitôt remplacés par des personnes qui n'ont d'autre ressource que d'accepter ce type de logements.

Au plan statistique, la situation du quartier, au mieux, est stable. Il y a toujours aussi peu de mixité, les revenus des habitants sont toujours aussi faibles etc. Le problème est que les statistiques ne portent pas sur le même public ! Les uns sont partis, les autres sont arrivés... Le résultat en est que la politique de la ville peut être critiquée pour son

inefficacité, et cela sans raison. Apparemment elle s'avère incapable de remédier aux problèmes, alors que dans les faits, des personnes ont pu quitter le quartier et connaître une trajectoire résidentielle positive. Dans le quartier Brossolette de Mulhouse, des habitants d'origine turque, salariés, petits commerçants, chefs d'entreprises, aspirent à devenir propriétaires. Ils quittent donc l'habitat social pour s'installer non loin, à quelques centaines de mètres, toujours dans les limites du quartier « vécu » mais hors des périmètres institutionnels ZUS. Ils n'apparaissent plus dans les statistiques, mais constituent tout de même, par leur exemplarité, une composante importante du quartier.

Cet exemple devrait inciter à **poser la question des périmètres de l'action publique**. Le fait que les périmètres institutionnels (ZUS) puissent masquer des réalités très différenciées a déjà été souligné. S'y ajoute le fait que les mobilités entrantes et sortantes de ces périmètres ne sont pas prises en compte, ce qui contribue à une fausse image, figée, de ces territoires. Ce qui devrait par suite inciter à réfléchir aux outils de l'évaluation des politiques de la ville.

Annexes

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

PREMIERE PARTIE : Les dynamiques socio-spatiales régionales

Catégories socio-professionnelles et qualité de l'emploi

Carte 1 - Indice de spécialisation de la population de 15 ans ou plus issue de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » en Alsace en 1999	p.14
Carte 2 - Indice de spécialisation de la population de 15 ans ou plus issue de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » en Alsace en 2006	p.15
Carte 3 - Indice de spécialisation de la population de 15 ans ou plus issue des catégories socio-professionnelles « supérieures » en Alsace en 2006.....	p.16
Carte 4 - Indice de spécialisation de la population de 15 ans ou plus issue des catégories socio-professionnelles « supérieures » en Alsace en 1999.....	p.17
Carte 5 -Indice de spécialisation de la population de 15 ans ou plus issue de la catégorie socio-professionnelle «ouvriers» dans le Bas-Rhin en 2006.....	p.18
Carte 6 -Indice de spécialisation de la population de 15 ans ou plus issue de la catégorie socio-professionnelle «ouvriers» dans le Haut-Rhin en 2006.....	p.18
Carte 7 - Indice de spécialisation de la population de 15 ans ou plus issue des catégories socio-professionnelles « supérieures » dans le Bas-Rhin en 2006.....	p.19
Carte 8 - Indice de spécialisation de la population de 15 ans ou plus issue des catégories socio-professionnelles « supérieures » dans le Haut-Rhin en 2006.....	p.19
Tableau 1 - Poids et indices de spécialisation des ouvriers et des cadres supérieurs dans les principales villes de la région.....	p.19
Carte 9 - Indice de spécialisation de la population salariée de 15 ans ou plus titulaire d'un CDI ou travaillant dans la Fonction Publique en Alsace en 2006	p.20
Carte 10 - Indice de spécialisation de la population salariée de 15 ans ou plus titulaire d'un CDI ou travaillant dans la Fonction Publique dans le Bas-Rhin en 2006	p.21
Carte 11 -Indice de spécialisation de la population salariée de 15 ans ou plus titulaire d'un CDI ou travaillant dans la Fonction Publique dans le Haut-Rhin en 2006	p.21
Tableau 2 - Poids et indices de spécialisation des salariés de la fonction publique ou bénéficiant d'un CDI dans les principales villes de la région	p.21

Chômage

Carte 12 - Indice de spécialisation de la population active âgée de 15 ans à 64 ans se déclarant au chômage en Alsace en 1999	p.24
Carte 13 - Indice de spécialisation de la population active âgée de 15 ans à 64 ans se déclarant au chômage en Alsace en 2006	p.25
Carte 14 - Indice de spécialisation de la population active âgée de 15 ans à 64 ans se déclarant au chômage dans le Bas-Rhin en 2006	p.27
Carte 15 - Indice de spécialisation de la population active âgée de 15 ans à 64 ans se déclarant au chômage dans le Bas-Rhin en 2006	p.27
Tableau 3 - Poids et indices de spécialisation de la population active âgée de 15 à 64 ans se déclarant au chômage dans les principales villes de la région.....	p.27
Carte 16 - Indice de spécialisation de la population active âgée de 15 ans à 25 ans se déclarant au chômage en Alsace en 2006	p.28
Carte 17 - Indice de spécialisation de la population active âgée de 15 ans à 25 ans se déclarant au chômage dans le Bas-Rhin en 2006	p.29
Carte 18 - Indice de spécialisation de la population active âgée de 15 ans à 25 ans se déclarant au chômage dans le Haut-Rhin en 2006	p.29
Tableau 4 -Poids et indices de spécialisation de la population active âgée de 15 à 25 ans se déclarant au chômage dans les principales villes de la région.....	p.29

Formation

Carte 19 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis en Alsace en 1999	p.32
Carte 20 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis en Alsace en 2006	p.33

Carte 21 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur au niveau II en Alsace en 2006	p.34
Carte 22 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur au niveau II en Alsace en 1999	p.35
Carte 23 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis dans le Bas-Rhin en 2006	p.36
Carte 24 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis dans le Haut-Rhin en 2006	p.36
Carte 25 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur au niveau II dans le Bas-Rhin en 2006	p.37
Carte 26 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur au niveau II dans le Bas-Rhin en 2006	p.37
Tableau 5 - Poids et indices de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau V ou supérieur au niveau II dans les principales villes de la région	p.37

Démographie

Carte 27 - Indice de spécialisation des ménages composés de familles monoparentales en Alsace en 2006	p.40
Carte 28 - Indice de spécialisation des ménages composés de familles monoparentales dans le Bas-Rhin en 2006	p.41
Carte 29 - Indice de spécialisation des ménages composés de familles monoparentales dans le Haut-Rhin en 2006	p.41
Tableau 6 - Poids et indices de spécialisation des ménages composés de familles monoparentales dans les principales villes de la région.....	p.41
Carte 30 - Indice de spécialisation des ménages composés de familles composés d'au moins 4 enfants de moins de 25 ans en Alsace en 2006	p.42
Carte 31 - Indice de spécialisation des familles composés d'au moins quatre enfants de moins de 25 ans dans le Bas-Rhin en 2006.....	p.43
Carte 32 - Indice de spécialisation des familles composés d'au moins quatre enfants de moins de 25 ans dans le Haut-Rhin en 2006.....	p.43
Tableau 7 - Poids et indices de spécialisation des familles composées d'au moins 4 enfants de moins de 25 ans dans les principales villes de la région.....	p.43

Synthèse : des réalités territoriales très différenciées en Alsace

Carte 33 - Pauvreté et précarité en Alsace en 2006	p.45
Tableau 8 - Poids des villes dans leur EPCI et dans leur département ; poids de l'EPCI dans le Département	p.48

DEUXIEME PARTIE : Quelles dynamiques dans les trois principales agglomérations alsaciennes ?

La communauté urbaine de Strasbourg

Carte 34 - L'unité urbaine de Strasbourg ne correspond pas parfaitement à la Communauté Urbaine de Strasbourg	p.50
Carte 35 - Les couronnes de la CUS	p.50
Carte 36 - La CUS, le découpage en IRIS des communes concernées et les ZUS.....	p.51
Carte 37 - Pauvreté et précarité dans la CUS.....	p.52
Carte 38 - Pauvreté et précarité dans les communes irisées de la CUS	p.53
Carte 39 - Les revenus fiscaux annuels médians par unité de consommation dans la CUS en 2006	p.54
Carte 40 - Premier décile des revenus fiscaux annuels médians par unité de consommation dans la CUS en 2006	p.55
Carte 41 - Indice de spécialisation des allocataires de la CAF dont le revenu dépend à 100% des prestations sociales dans les communes irisées de la CUS.....	p.56
Carte 42 - Indice de spécialisation des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'Assurance Maladie dans les communes irisées de la CUS..	p.57
Carte 43 - Indice de spécialisation des salariés issus de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » dans la CUS en 2006.....	p.58
Carte 44 - Indice de spécialisation des salariés issus des catégories socio-professionnelles « supérieures » dans la CUS en 2006	p.59

Carte 45 - Indice de spécialisation de la population active âgée de 15 ans à 64 ans se déclarant au chômage dans la CUS en 2006	p.60
Carte 46 - Indice de spécialisation de la population active âgée de 15 ans à 25 ans se déclarant au chômage dans la CUS en 2006	p.61
Carte 47 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis dans la CUS en 2006.....	p.62
Carte 48 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur ou égal au niveau II dans la CUS en 2006.....	p.63
Carte 49 - Indice de spécialisation des ménages composés de familles monoparentales dans la CUS en 2006	p.64
Carte 50 - Indice de spécialisation des ménages composés de grandes familles dans la CUS en 2006	p.65
Carte 51 - Indice de spécialisation de la population salariée de plus de 15 ans titulaire d'un CDI ou travaillant dans la Fonction Publique dans la CUS en 2006	p.66

La communauté d'agglomération de Colmar

Carte 52 - L'unité urbaine de Colmar ne correspond pas parfaitement à la Communauté d'Agglomération de Colmar	p.68
Carte 53 - La CAC, le découpage en IRIS des communes concernées et la ZUS.....	p.68
Carte 54 - Pauvreté et précarité dans la CAC.....	p.69
Carte 55 - Pauvreté et précarité à Colmar	p.69
Carte 56 - Les revenus fiscaux annuels médians par unité de consommation dans la CAC en 2006	p.70
Carte 57 - Premier décile des revenus fiscaux annuels médians par unité de consommation dans la CAC en 2006.....	p.71
Carte 58 - Indice de spécialisation des allocataires de la CAF dont le revenu dépend à 100% des prestations sociales à Colmar	p.72
Carte 59 - Indice de spécialisation des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'Assurance Maladie à Colmar	p.73
Carte 60 - Indice de spécialisation des salariées issus de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » dans la CAC en 2006	p.74
Carte 61 - Indice de spécialisation des salariées issus des catégories socio-professionnelles « supérieures » dans la CAC en 2006	p.75
Carte 62 - Indice de spécialisation de la population active âgée de 15 ans à 64 ans se déclarant au chômage dans la CAC en 2006	p.76
Carte 63 - Indice de spécialisation de la population active âgée de 15 ans à 25 ans se déclarant au chômage dans la CAC en 2006	p.77
Carte 64 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis dans la CAC en 2006.....	p.78
Carte 65 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur ou égal au niveau II dans la CAC en 2006.....	p.79
Carte 66 - Indice de spécialisation des ménages composés de familles monoparentales dans la CAC en 2006.....	p.80
Carte 67 - Indice de spécialisation des ménages composés de grandes familles dans la CAC en 2006	p.81
Carte 68 - Indice de spécialisation de la population salariée de plus de 15 ans titulaire d'un CDI ou travaillant dans la Fonction Publique dans la CAC en 2006	p.82

Mulhouse Alsace agglomération et Wittelsheim

Carte 69 - L'unité urbaine de Mulhouse ne correspond pas parfaitement à la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération.....	p.84
Carte 70 - m2A, le découpage en IRIS des communes concernées et les ZUS	p.84
Carte 71 - Pauvreté et précarité dans m2A	p.85
Carte 72 - Pauvreté et précarité dans les communes irisées de la m2A	p.85
Carte 73 - Les revenus fiscaux annuels médians par unité de consommation dans M2A (+ Wittelsheim) en 2006.....	p.86
Carte 74 - Premier décile des revenus fiscaux annuels médians par unité de consommation dans M2A (+ Wittelsheim) en 2006.....	p.87
Carte 75 - Indice de spécialisation des allocataires de la CAF dont le revenu dépend à 100% des prestations sociales dans les communes irisées de M2A (+ Wittelsheim).....	p.88

Carte 76 - Indice de spécialisation des bénéficiaires de la CMU-Complémentaire parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'Assurance Maladie dans les communes irisées de M2A (+ Wittelsheim)	p.89
Carte 77 - Indice de spécialisation de la population salariée issus de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » dans M2A (+ Wittelsheim) en 2006.....	p.90
Carte 78 - Indice de spécialisation de la population salariée issus des catégories socio-professionnelles « supérieures » dans M2A (+ Wittelsheim) en 2006	p.91
Carte 79 - Indice de spécialisation des salariées issus de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers » dans M2A (+ Wittelsheim) en 2006.....	p.92
Carte 80 - Indice de spécialisation des salariées issus des catégories socio-professionnelles « supérieures » dans M2A (+ Wittelsheim) en 2006	p.93
Carte 81 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est inférieur au niveau Vbis dans M2A (+ Wittelsheim) en 2006.....	p.94
Carte 82 - Indice de spécialisation de la population non scolarisée de 15 ans et plus dont le niveau de formation est supérieur au niveau II dans M2A (+ Wittelsheim) en 2006.....	p.95
Carte 83 - Indice de spécialisation des ménages composés de familles monoparentales dans M2A (+ Wittelsheim) en 2006.....	p.96
Carte 84 - Indice de spécialisation des ménages composés de grandes familles dans M2A (+ Wittelsheim) en 2006.....	p.97
Carte 85 - Indice de spécialisation de la population salariée de plus de 15 ans titulaire d'un CDI ou travaillant dans la Fonction Publique dans M2A (+ Wittelsheim) en 2006	p.98

TROISEME PARTIE : La diversité des Zus par-delà leur apparente similitude

Graphique 1 - Revenus fiscaux annuels médians par UC et taux d'activité des 25-65 ans	p.104
Graphique 2 - Part des ménages à bas revenus et revenus fiscaux médians annuels par UC.....	p.105
Graphique 3 - Part des ménages à bas revenus et taux d'activité des 25/65 ans.....	p.105
Graphique 4 - Indicateur de chômage et part des ménages à bas revenus	p.106
Graphique 5 - Part des logements HLM et taux d'activité des 25-65 ans	p.106

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

ADEUS : Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise
AMVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AURM : Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne
CAC : Communauté d'Agglomération de Colmar
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAMSA : Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud Alsace
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CPA : Concession Publique d'Aménagement
CSP : Catégorie Socio-Professionnelle
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CUS : Communauté Urbaine de Strasbourg
DSQ : Développement Social des Quartiers
DSU : Développement Social Urbain
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GPV : Grand Projet de Ville
GUP : Gestion Urbaine de Proximité
HLM : Habitation à Loyer Modéré
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRIS : Ilot Regroupé pour l'Information Statistique
M2A : Mulhouse Alsace Agglomération
OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement Urbain
OPHLM : Office Public des HLM
ORI : Opération de Restauration Immobilière
PLH : Programme Local de l'Habitat
PRU : Programme de Rénovation Urbaine
SERM : Société d'Equipement de la Région Mulhousienne
SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
UC : Unité de Consommation
ZAC : Zone d'aménagement Concerté
ZFU : Zone Franche Urbaine
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager
ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité
ZUS : Zone Urbaine Sensible

Etude éditée et imprimée par :

**L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération
Strasbourgeoise**

9 Rue Brûlée, CS 80047 • 67002 STRASBOURG cedex

Tél : 03 88 21 49 00 • Fax : 03 88 75 79 42

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

33 Grand'Rue • 68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 45 90 00 • Fax : 03 89 46 21 51

Rédaction : Sébastien DASSONVILLE, Vincent FLICKINGER, Didier
TAVERNE

Cartographie : Fanny CHAILLOUX, Claire-Marie SCHNITZLER

Crédit Photos : ADEUS, AURM

Toute reproduction autorisée avec mention précise de
la source et la référence exacte.